



LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT

7^{ème} édition

Novembre 2009

Cécile BAZIN – Jacques MALET

Cette étude annuelle a été réalisée avec le soutien de



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : LE BILAN DES CREATIONS	6
1 – TOUJOURS PLUS DE CREATIONS D’ASSOCIATIONS !	6
2 - LA FRANCE DES BATISSEURS ASSOCIATIFS	7
3 - DES ASSOCIATIONS NOUVELLES POUR QUOI FAIRE ?.....	12
A - DEUX ANNEES D’OBSERVATION.....	13
B - DES DOMINANTES DANS LES REGIONS ?	16
4 - LES ASSOCIATIONS RECONNUES D’UTILITE PUBLIQUE	18
5 - UN RAPIDE BILAN DES FONDATIONS	20
6 - LES PREMIERS FONDS DE DOTATION.....	22
A - FONDS DE DOTATION ET MECENAT : SIMPLE MODERNISATION OU REVOLUTION ?.....	22
B - BILAN DES PREMIERS MOIS	23
DEUXIEME PARTIE : LE BILAN DE L’EMPLOI EN 2008	25
AVANT-PROPOS D’ALAIN GUBIAN	25
INTRODUCTION	26
1 – LE SECTEUR ASSOCIATIF, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L’ECONOMIE SOCIALE.....	27
A – LES CONTOURS DE L’ECONOMIE SOCIALE EN 2008	27
B - LA PART IMPORTANTE DES ASSOCIATIONS.....	28
2 – LES ASSOCIATIONS : EVOLUTIONS ET CHIFFRES CLEFS EN 2008.....	28
A - UN CERTAIN TASSEMENT DU NOMBRE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS.....	28
B - UNE CROISSANCE CONFIRMEE EN MATIERE D’EMPLOI	29
C - EVOLUTION SOUTENUE DE LA MASSE SALARIALE	29
D - UNE EVOLUTION COMPAREE SIGNIFICATIVE	30
E - REGIME GENERAL ET REGIME AGRICOLE	31
F - UNE FORTE PROPORTION DE PETITES ASSOCIATIONS.....	31
G - UNE RAPIDE APPROCHE PAR CATEGORIES JURIDIQUES	32
H - UNE APPROCHE PAR ACTIVITE.....	32

3 – BILAN ANNUEL DE L'UTILISATION DU CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF	34
A – UN NOMBRE CROISSANT D'UTILISATEURS	34
B - UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION BIEN ENTENDUE PAR LES ASSOCIATIONS.....	35
C - UN INTERET PLUS GRAND DE LA PART DES ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	35
D - UNE UTILISATION ASSEZ INEGALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.....	36
4 – UN ENJEU ECONOMIQUE TRES IMPORTANT.....	37
5 – LES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS FACE A LA CRISE.....	39
A - D'IMPORTANTES VARIATIONS SAISONNIERES POUR LES ASSOCIATIONS	40
B - LES DONNEES ASSOCIATIVES CORRIGEEES DES VARIATIONS SAISONNIERES	41
6 - LES INTENTIONS D'EMBAUCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF DE 2000 A 2008	44
7- LES EXONERATIONS DE CHARGES POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF	50
8 – PLUS DE 61 000 EMPLOIS DANS LES FONDATIONS.....	52
TROISIEME PARTIE : LES ASSOCIATIONS FACE A LA CRISE.....	53
INTRODUCTION	53
METHODOLOGIE DES ENQUETES AUPRES DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS.....	53
I - COMMENT VA VOTRE ASSOCIATION ?.....	55
A - LA RESSOURCE HUMAINE BENEVOLE	55
B - LES RESSOURCES FINANCIERES.....	56
C - ATTEINDRE LES OBJECTIFS.....	57
D - QUELLES SONT LES AMBITIONS ?	59
E - UN PREMIER BILAN DE L'EVOLUTION	60
II – VOTRE ASSOCIATION FACE A LA CRISE	61
A – UN PEU MOINS D'ADHERENTS ?.....	61
B – DES DEMANDES DE FACILITES DE PAIEMENT ?.....	62
C – DES BENEVOLES PLUS ATTENTIFS AUX FRAIS QU'ILS ENGAGENT POUR L'ASSOCIATION ?.....	63
D – UNE REDUCTION DES FINANCEMENTS ?.....	64
E – UNE GESTION PLUS PRUDENTE ?.....	66
F – QUELS EFFETS SUR L'EMPLOI ?	67
G – LIBRE EXPRESSION DES DIFFICULTES RENCONTREES	68
H – LE PLUS DUR SERAIT-IL A VENIR ?	70
I – AU BILAN : QUEL IMPACT SUR LES ASSOCIATIONS ?.....	71
ANNEXES	73

INTRODUCTION

Cette septième édition annuelle préparée par notre équipe arrive à point nommé, au moment de la préparation, par le Gouvernement, de la Conférence nationale de la vie associative prévue le 17 décembre 2009. Nous sommes associés au groupe de travail qui traite de la place des associations dans le dialogue civil, et qui se préoccupe notamment des informations disponibles sur le secteur associatif, et de celles qui manquent encore.

Nous avons bien insisté, dans le cadre de ces travaux, sur le fait qu'il convenait de bien faire le tour de l'existant, en la matière, avant de s'aventurer à créer de nouveaux dispositifs d'enquête : chacun connaît les travaux à dimension internationale menés par E. Archambault, les enquêtes régulières du Matisse, et nous espérons que les résultats de *l'opinion des responsables associatifs*¹ ne sont plus étrangers à qui veut bien les parcourir et les prendre en compte.

Rien ne serait en effet plus contreproductif que de dépenser des moyens précieux, et indispensables aux associations elles-mêmes, pour des nouveaux travaux d'enquête qui de surcroît pourraient contribuer à les perturber dans leur quotidien.

Les présents travaux ont été réalisés sans crédits publics, par notre réseau associatif d'experts, notamment avec une part non négligeable de bénévolat. Ils sont mis librement à la disposition de tous, à la fois pour information et pour débat.

Ils permettent de montrer, dans une première partie, que la dynamique de création ne faiblit pas, bien au contraire, et que le système WALDEC, devenu *Registre national des associations* porte ses premiers fruits déjà très précieux, concernant le flux d'entrée des nouvelles associations.

Dans le cadre d'une coopération qui date maintenant de plus de quatre années avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, le secteur associatif peut connaître le bilan de l'emploi en 2008, et avec, pour la première fois, quelques précieuses informations de conjoncture relatives au premier semestre 2009. De même que des informations nouvelles sur le flux d'entrée des nouveaux salariés associatifs, d'une part, et sur les différentes exonérations de charges dont a bénéficié le secteur au cours des années récentes.

Enfin, notre dispositif d'enquêtes régulières auprès des responsables associatifs n'a jamais été aussi parfaitement en phase avec l'actualité : une vague d'enquête déclenchée en mars 2009 nous indiquait les premiers effets directs de la crise, au sein des associations. Sur demande de nombreux interlocuteurs, nous avons posé les mêmes questions ce mois de novembre, ainsi que quelques autres, en concertation avec nos experts, nos adhérents et nos interlocuteurs associatifs et publics. Le constat est clair : la situation se tend, les responsables sont inquiets, avec une intensité très variable selon la taille des associations et le secteur dans lequel elles agissent. Le secteur social et le domaine sportif semblent plus touchés, pour des raisons différentes. Les plus grandes associations semblent un peu plus en danger, notamment lorsqu'elles ont des salariés.

Nous souhaitons à chacun une bonne lecture, redisant ici que le Projet associatif de Recherches & Solidarités consiste plus que jamais, dans des moments difficiles, à fournir le plus d'informations utiles aux acteurs et aux décideurs, qui vont précisément se réunir bientôt.

CECILE BAZIN – JACQUES MALET²

¹ Dispositif d'enquêtes régulières auprès des responsables associatifs mis en place par l'équipe de R&S, en 2006.

² Respectivement directrice fondatrice et président de Recherches & Solidarités.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les experts et les universitaires qui nous ont aidés à préparer cette septième édition annuelle :

- **Sandrine ALNET**, spécialiste des études qualitatives
- **Séverine BALLOUX, Françoise MANZAGOL et Christophe MOUCHEL** des services du Journal officiel
- **Yannick BLANC**, président du comité d'évaluation de France Bénévolat, ancien sous-directeur au Ministère de l'Intérieur.
- **Patrick BONNEAU**, président de la Conférence Permanente des Coordinations d'Associations de Poitou-Charentes
- **Jean-Louis CABRESPINE**, président de la Conférence Permanente des Coordinations d'Associations de Bourgogne
- **Gilles Caire**, Maître de Conférences HDR en Sciences économiques à l'Université de Poitiers
- **Xavier DELSOL**, avocat, fondateur de *Juris Associations*
- **Alain DETOLLE**, rédacteur en chef d'Associations Mode d'Emploi
- **Lionel DELVIC**, avocat, Cabinet Delsol & Associés
- **Marie DUROS**, chargée d'études Recherches & Solidarités
- **Marie-Jeanne GAXIE**, Bureau des associations et des fondations au Ministère de l'Intérieur
- **Alain GUBIAN**, directeur des statistiques, des études et de la prévision, à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF), ainsi que **Paul FRANCESCHI, Anne-Laure ZENNOU et Gaëlle PRIOUX**
- **Alexis GUYONVARCH**, stagiaire Master II de l'Université Paris XIII - Laboratoire Méthodes appliquées de la statistique et de l'économétrie pour la recherche, l'analyse et le traitement de l'information
- **Sandrine KOISSY-KPEIN**, docteur en sciences économiques - Laboratoire d'économie et de Management de Nantes Atlantique
- **Jean-Yves LETURDU**, conseiller régional délégué pour la vie associative en Poitou-Charentes.
- **Iwanig LE VAILLANT**, chargé d'études Recherches & Solidarités
- **Sylvie MATHIEU**, directrice de l'URIOPSS de Lorraine
- **Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT**, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)
- **Daniel RAULT**, expert auprès de la DIIESES
- **Roger SUE**, sociologue, professeur d'université à Paris V. Laboratoire CERLIS-CNRS.
- **Dominique THIERRY**, vice-président de France Bénévolat
- **André VERCHERE**, président de France Bénévolat Nantes Atlantique

PREMIERE PARTIE : LE BILAN DES CREATIONS

1 – TOUJOURS PLUS DE CREATIONS D'ASSOCIATIONS !

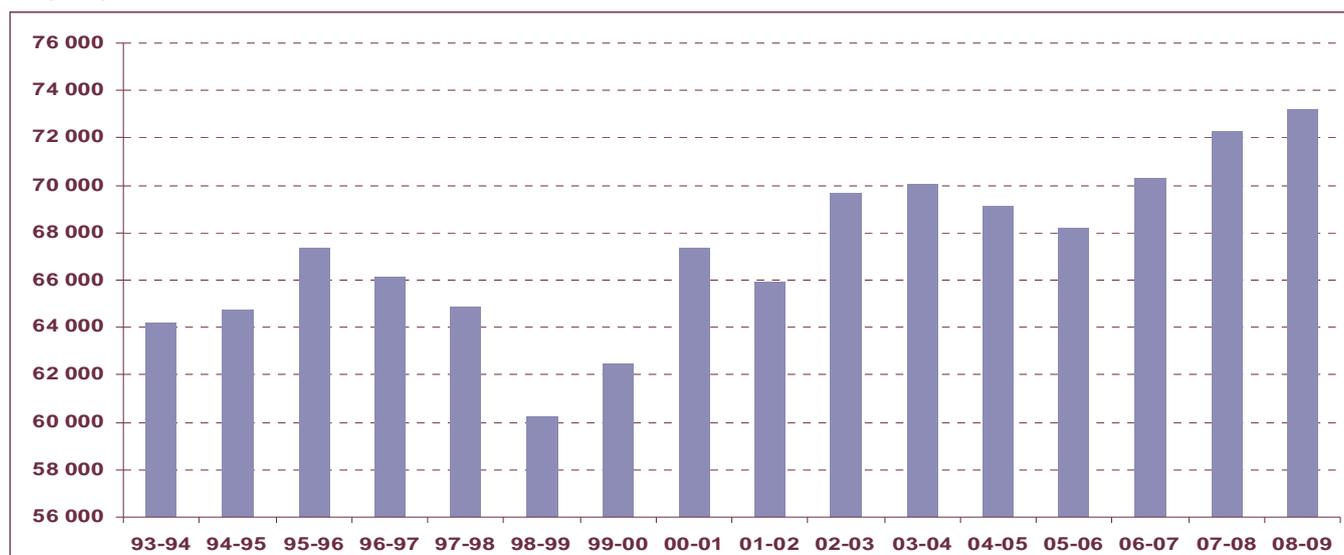
RAPPELS METHODOLOGIQUES :

○ A l'exception des départements d'Alsace-Moselle³, toutes les associations nouvelles font l'objet d'une parution au journal officiel⁴. Ces annonces constituent notre source d'informations, en coopération avec les services du journal officiel, selon un suivi annuel des créations au niveau départemental, et ponctuellement au niveau infra départemental.

○ Pour des raisons largement argumentées dans nos précédentes éditions⁵, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations du début septembre à la fin du mois d'août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais importants lors de mesures à l'année civile.

Un graphique présente l'évolution annuelle sur une longue période : depuis 16 ans, une série de vagues successives, avec quelques années de reflux, mais dans une résultante clairement à la hausse.

Graphique 1 : Evolution annuelle des créations d'associations



Source : Journal officiel et préfectures d'Alsace et Moselle. Traitement R & S.

En quatre années, le nombre de créations a augmenté régulièrement, passant de 68.000 en 2005-2006, à 73.000 en 2008-2009, ce qui constitue un nouveau record en la matière. Ce dynamisme de création ne se dément pas, mais il peut entraîner certaines difficultés, dans la mesure où les associations, toujours plus nombreuses, doivent de plus en plus partager des ressources humaines (bénévoles notamment) et financières non extensibles à l'infini.

³ Les associations ayant leur siège social dans les 3 départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont soumis à la loi de 1908 (code civil local). Les dépôts et les modifications de statuts doivent être enregistrés auprès du tribunal d'instance. Pour en savoir plus sur les formalités de déclaration des associations et les autres informations juridiques et pratiques, se reporter au *Guide des associations 2009-2010* coédité par La Documentation française et les Journaux officiels.

⁴ A partir des déclarations en préfecture, en sous-préfecture, ou encore à la direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

⁵ Lire le chapitre *Pourquoi parler « d'année associative » ?* 5^{ème} édition de *La France associative en mouvement* disponible sur www.recherches.solidarites.org.

2 - LA FRANCE DES BATISSEURS ASSOCIATIFS

METHODE : Nous rapportons régulièrement le nombre des créations d'associations à la population (pour 1.000 habitants), et ce critère classique permet de voir comment la dynamique associative permet de répondre aux besoins.

Mais nous trouvons utilement complémentaire de mesurer le nombre des nouvelles associations, dans le souci d'évaluer le dynamisme de création : en dénombrant ceux que nous nommons *les bâtisseurs associatifs*, et en rapportant ce résultat au nombre de bâtisseurs potentiels.

Le *bâtisseur associatif* est celui qui participe directement à la création d'une association. Nous comptons en moyenne 4 personnes pour chaque création d'association, sachant qu'il peut y en avoir un peu plus, mais qu'il peut y avoir aussi des personnes associées à plusieurs créations. Cette moyenne est portée à 7 en Alsace Moselle, puisque le droit local impose ce minimum de personnes lors d'une création.

Pour obtenir un résultat robuste et significatif, nous cumulons les créations des dix dernières années associatives (1999-2000 à 2008-2009), dans chacun des départements. Le nombre de bâtisseurs ainsi cumulé est ensuite rapporté au nombre de bâtisseurs potentiels, soit les habitants de plus de 18 ans. Cette démarche permet de classer les départements, et d'établir une carte de France significative.

Un nombre important de créations, et donc de bâtisseurs associatifs, peut tout autant correspondre à un véritable dynamisme positif de création, qu'à une sorte de gesticulation de la part de ceux qui n'auraient de cesse que de créer « leur » propre organisme, fut-il ensuite en concurrence ou en doublon par rapport à bien d'autres.

Il est également possible qu'une certaine fragilité associative conduise, ici ou là, à la nécessité d'un renouvellement, et donc à la création de nouvelles structures pour remplacer celles qui sont défailtantes.

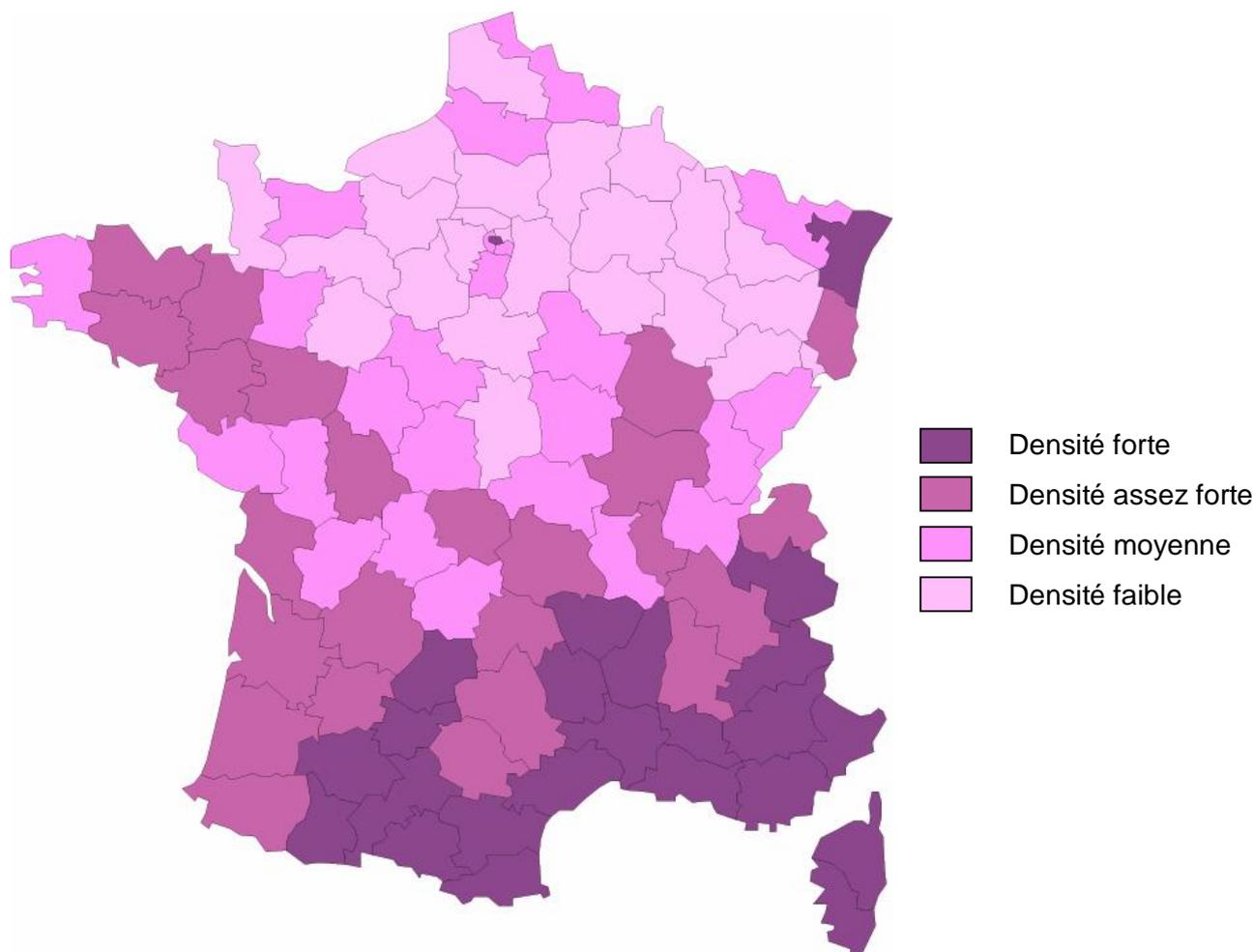
Le lecteur ne verra donc aucun jugement de valeur dans la carte qui a été établie, et se gardera donc d'une conclusion trop hâtive. Ce n'est en effet qu'à partir d'un examen détaillé du contexte d'un département que l'on peut traduire véritablement et interpréter la proportion de ses bâtisseurs associatifs.

C'est notamment cette démarche que nous mettons en œuvre dans le cadre des Panoramas départementaux que nous réalisons en lien avec les Directions départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, ainsi qu'avec les Conseils généraux⁶.

⁶ Ont été réalisés récemment les panoramas de la vie associative du Maine-et-Loire, de la Haute-Loire, des Yvelines, de la Nièvre, de l'Aisne, de l'Indre-et-Loire et des Alpes-Maritimes.

LA FRANCE DES BATISSEURS ASSOCIATIFS

Bilan sur 10 ans (1999-2000 – 2008-2009) rapporté à la population de plus de 18 ans⁷



Fait avec Philcarto - <http://philcarto.free.fr>

Sources : Journal Officiel, INSEE. Traitement Recherches & Solidarités.

Cette carte classe les départements en quatre groupes, selon leur proportion de bâtisseurs associatifs, variant autour de la moyenne nationale de 61 bâtisseurs pour 1000 habitants de plus de 18 ans. Nous retrouvons les tendances observées les années précédentes, à savoir, des disparités importantes selon les zones géographiques : une densité de créations plus forte au sud qu'au nord de la France, avec une évolution progressive du nord vers le sud, mais aussi quelques zones de forte ou d'assez forte densité, comme la Bretagne, et quelques départements du grand ouest (Loire Atlantique, Maine et Loire, Vienne et Charente Maritime), l'Alsace, et Paris.

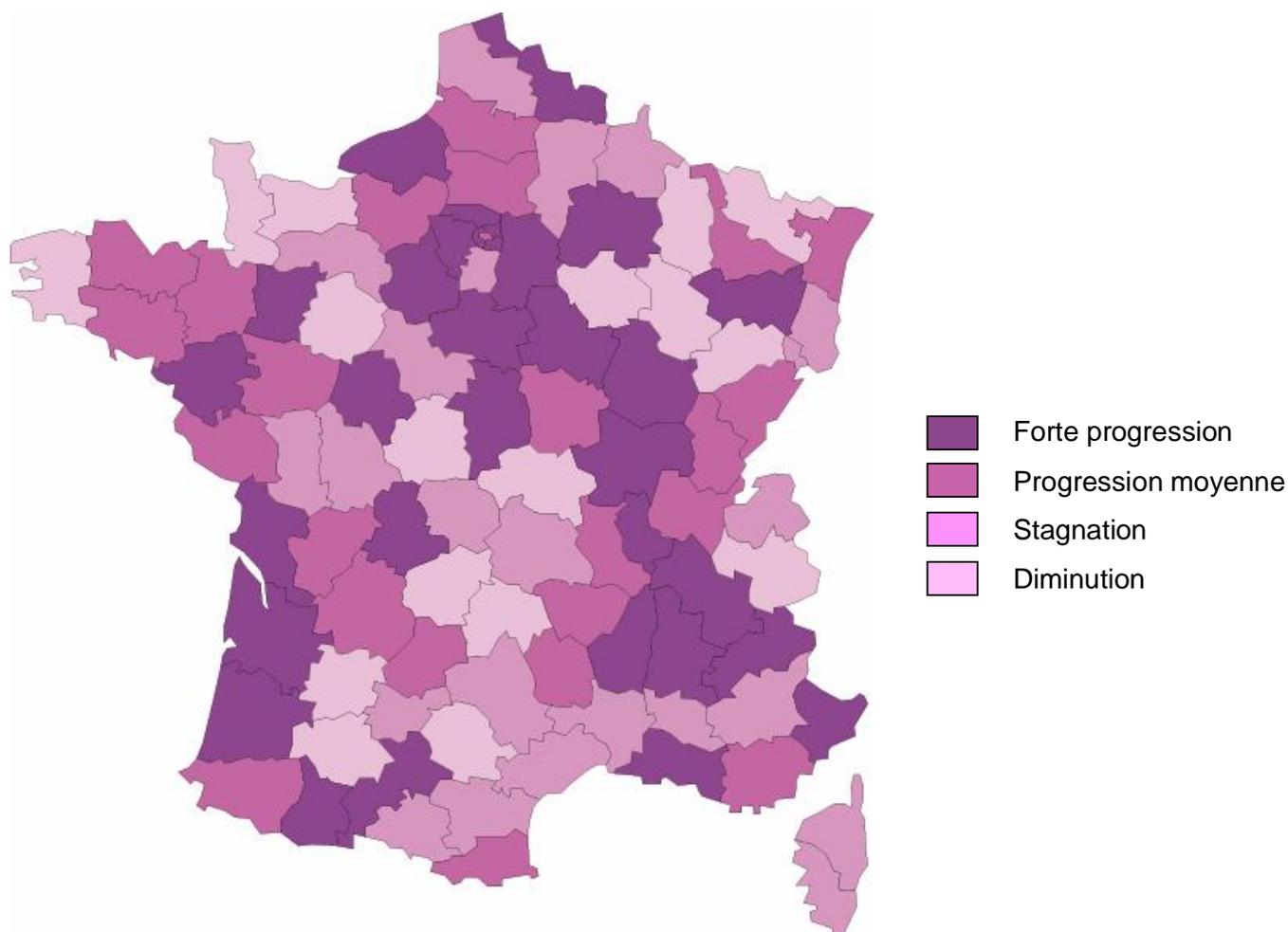
Nous avons déjà montré la corrélation entre cette proportion de bâtisseurs associatifs dans un département, et la proportion de nouveaux arrivants venus d'un autre département : il n'est pas étonnant de ce point de vue de trouver une forte proportion dans le sud du pays et d'une manière un peu plus nuancée dans l'Ouest de la France, autant de terres de migration intérieure. Il s'agit ainsi de l'une des raisons, parmi d'autres sans doute, de cette situation.

Au-delà de la photographie de la situation, nous avons aussi voulu montrer comment cette France évolue au fil des années : la carte suivante montre la progression de la proportion de bâtisseurs entre deux périodes quinquennales (1999-2000 à 2003-2004 et 2004-2005 à 2008-2009).

⁷ INSEE, recensement de population au 1^{er} janvier 2004, année médiane.

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE BATISSEURS PAR DEPARTEMENT

Entre la période 1999-2000 à 2003-2004 et la période 2004-2005 à 2008-2009



Fait avec Philcarto - <http://philcarto.free.fr>

Sources : Journal Officiel, INSEE. Traitement Recherches et Solidarité

Cette carte distingue quatre groupes de départements : ceux qui ont connu une forte augmentation de leur proportion de bâtisseurs, d'une période quinquennale à l'autre, ceux qui ont connu une progression moyenne, ceux qui n'ont pas connu d'évolution particulière de ce point de vue, et enfin ceux qui ont vu cette proportion diminuer. Intéressons-nous aux deux groupes extrêmes :

Parmi les départements en forte progression, un axe fort apparaît entre l'Île de France et la région Rhône-Alpes, avec plusieurs départements limitrophes de l'Île de France (Eure et Loir, Loiret, Yonne) et les départements suivant cette diagonale : Côte d'or, Saône et Loire, Rhône, Ardèche, Drôme, Isère, Hautes-Alpes.

Par ailleurs, le Cher et l'Indre et Loire ressortent en région Centre, le Nord, la Seine Maritime, la Marne, et les Vosges, dans le nord et l'est. A l'ouest, deux départements des Pays de la Loire : Loire Atlantique et Mayenne ainsi que trois départements de la côte Atlantique (Charente Maritime, Gironde et Landes) affichent une évolution clairement positive.

S'ajoutent dans ce groupe, la Haute Garonne et les Hautes Pyrénées, dans le sud ouest, les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes, le long de la côte méditerranéenne.

D'une manière générale, cette bande diagonale, partant de la Seine-Maritime et allant presque sans discontinuité jusqu'aux Alpes Maritimes est riche de départements qui ont fortement ou moyennement progressé. De la même manière, une bande verticale, à l'ouest, partant de la Bretagne et allant jusqu'aux Pyrénées, comporte une très forte proportion de départements ayant aussi fortement ou moyennement progressé.

A l'inverse, plusieurs départements sont en forte diminution, d'une période quinquennale à l'autre : A l'ouest le Finistère, la Manche et le Calvados, la Sarthe, au centre de la France : l'Indre, l'Allier, la Corrèze et le Cantal, dans le Sud-ouest : le Lot et Garonne, le Gers et le Tarn, à l'Est de la France, l'Aube, la Haute-Marne, la Meuse, la Moselle et la Haute-Saône, et un peu isolée, la Savoie. Ce sont pour la plupart des départements ruraux.

Mais une évolution doit être rapportée à la situation de départ, d'où une typologie en quatre groupes de départements qui se distinguent :

1 – Ceux dont la proportion de bâtisseurs était faible, qui n'ont pas évolué ou qui se sont même repliés. Ils se sont donc éloignés de la moyenne nationale.

A l'Ouest, citons la Manche et le Calvados. Le cas de la Sarthe est assez particulier, dans la mesure où ce département est en recul, alors que plusieurs départements limitrophes (Mayenne, Eure et Loir, Indre et Loire) sont en forte progression. Il en est de même, plus au centre, pour l'Indre et surtout pour le Loir et Cher, entourés également de départements en forte progression.

Dans l'Est de la France, un groupe de départements proches se trouvent également en évolution négative, alors qu'ils étaient déjà assez loin dans le classement : l'Aube, la Haute Marne, la Haute Saône et la Meuse.

2 – Des départements à faible densité de bâtisseurs, mais en évolution positive. Ils se rapprochent ainsi de la moyenne nationale.

Citons plusieurs départements d'Ile de France et du bassin parisien élargi : Val d'Oise, Yvelines, Seine Saint-Denis, Val de Marne, Seine et Marne, Eure et Loir et Loiret, ainsi que le Cher, la Seine-Maritime et la Marne.

Le département des Vosges présente une évolution particulièrement intéressante puisqu'il se comporte « à contre courant » de plusieurs de ses voisins déjà cités (Meuse, Haute Marne, Haute Saône).

3 – Des départements dont la proportion de bâtisseurs associatifs était forte, mais se situe en régression significative d'un quinquennat à l'autre.

Citons dans le Sud-ouest, le Gers et dans une moindre mesure l'Ariège, l'Aude, le Tarn et le Tarn et Garonne. Ces départements sont limitrophes de la Haute Garonne qui se situe en forte progression sur 5 ans. Cette différence s'explique peut-être par la forte densité de population et la dynamique liée à la métropole toulousaine, alors que les départements cités sont plutôt ruraux.

Citons également, dans le Sud-est, la Savoie et dans une moindre mesure, le Gard et le Vaucluse. Ces départements évoluent eux aussi dans une direction opposée à celle de certains de leurs voisins, qui connaissent une forte progression.

4 – Des départements déjà remarquables pour leur forte proportion de bâtisseurs, et qui ont encore progressé de ce point de vue.

Ils se répartissent sur deux zones. Dans le Sud-ouest proche des Pyrénées, avec la Haute Garonne et les Hautes Pyrénées. Ces deux départements présentent pourtant des caractéristiques assez différentes d'un point de vue démographique et économique : urbain pour la Haute-Garonne, rural pour les Hautes Pyrénées. Dans les régions Rhône-Alpes et PACA : l'Isère, le Rhône, l'Ardèche, la Drôme, les Bouches du Rhône, les Alpes Maritimes, et les Hautes Alpes. En dépit de leur proximité géographique, ces départements possèdent des typologies démographiques très différentes et il pourrait être intéressant d'approfondir la compréhension de ce phénomène de développement associatif.

EN SOMME ...

Si l'observation de la proportion des bâtisseurs associatifs et de son évolution s'intensifie au fil des années, notamment grâce au travail réalisé par Iwanig Le Vaillant, au moyen d'une analyse cartographique détaillée, il reste de nombreux phénomènes à comprendre.

Au-delà de l'approche quantitative assez aisée, une démarche qualitative est nécessaire, pour expliquer certaines différences : y aurait-il ainsi une plus grande propension des habitants du nord de la France à renforcer des associations existantes, et donc à ne pas en créer de nouvelles à tout va ? De même les très anciennes traditions associatives que l'on observe dans certains territoires seraient-elles des gages de solidarité, conduisant à rechercher davantage le regroupement associatif plutôt que l'émiettement que ne manque pas de produire la profusion de créations ? Y aurait-il à l'inverse une plus grande agitation de l'ego, chez les habitants du sud de la France, qui les conduirait avant tout à créer une association autour d'eux ?

Ce ne sont que de simples hypothèses, certainement pas simples à vérifier, mais qui permettraient peut-être d'éviter certains débordements. Comment, en effet, le paysage associatif de certains départements peut-il résister à l'arrivée d'un nombre très important de nouvelles associations, chaque année ? Les ressources humaines bénévoles, ainsi que les moyens financiers et matériels ne sont pas extensibles, et le partage devient de plus en plus problématique. Et c'est en comprenant mieux ce phénomène que les acteurs, mais aussi les décideurs pourront agir en informant davantage les bâtisseurs potentiels de l'existant associatif, pour les inviter à rejoindre et renforcer une structure, si c'est possible, plutôt que de créer une nouvelle association qui aura peut-être des débuts difficiles et pourrait provoquer des tensions dans des associations voisines.

3 - DES ASSOCIATIONS NOUVELLES POUR QUOI FAIRE ?

Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous rubriques très ciblées (plus de 250 au total). Ce Répertoire National des Associations (RNA) a fait l'objet d'une présentation détaillée dans notre précédente édition⁸ : des libellés plus précis, des thèmes nouveaux permettant d'identifier clairement certaines activités (préservation du patrimoine, cercles de réflexion, tourisme, etc.).

Elle bénéficie, depuis, d'un suivi constant par les services du Ministère de l'Intérieur et par ceux du Journal officiel, permettant de l'adapter au mieux à la réalité des déclarations. C'est ainsi par exemples, que les thèmes « *Protection des animaux* » et « *Promotion de l'art et des artistes* » peu utilisés et qui étaient les seuls à n'être pas détaillés en sous rubriques, sont passés du statut de thèmes à celui de sous rubrique. Le nombre des thèmes est ainsi passé de 31 à 29.

Nous pouvons désormais conduire une analyse plus précise et plus juste qu'auparavant, des domaines dans lesquels vont agir les associations nouvelles, grâce à ces 29 thèmes prolongés par plus de 250 sous rubriques. Nous disposons à ce titre d'informations relatives à une période significative de deux années complètes⁹, ce qui permet un premier travail d'analyse portant sur plus de 145.000 associations nouvelles.

Dès lors qu'une association nouvelle peut être classée selon deux, voire trois rubriques, en fonction de sa polyvalence éventuelle, le lecteur ne sera pas étonné de constater que le nombre d'inscriptions (ici 177.684 en deux ans), dépasse forcément le nombre des créations (ici 145.232 en deux ans). Ce système d'inscriptions multiples, permet, le cas échéant, d'identifier une même association selon plusieurs approches : ainsi une association de *recherche médicale* peut être repérée via le thème *santé* ou via le thème *recherche*. De même, un foyer rural agissant dans le secteur de la *culture*, des *loisirs* et de *l'éducation*, pourra apparaître selon chacun de ces trois domaines différents.

Un travail est en cours, en lien avec les services du Ministère de l'Intérieur et du Journal officiel, ainsi qu'avec une équipe de recherche de l'Université de Poitiers, pour observer la fréquence des doubles, voire des triples inscriptions. L'objectif est de mieux connaître l'importance quantitative de cette polyvalence, d'une part, et de la qualifier avec précision, d'autre part, en observant quels sont les thèmes qui sont plus particulièrement liés et dans quelle proportion.

Ce travail, national dans un premier temps, puis approfondi dans certaines régions, dans un deuxième temps, permettra à terme de disposer d'une photographie plus précise des créations d'associations par activité.

⁸ *La France associative en mouvement* - Gualino éditeur - décembre 2008.

⁹ Entre le 7 avril 2007 (date de mise en ligne de la nouvelle répartition) et le 11 avril 2009.

A - DEUX ANNEES D'OBSERVATION

Au cours d'une période significative de deux années, les inscriptions des associations se ventilent selon les 29 thèmes que prévoit le Répertoire National des Associations. Le tableau suivant présente cette répartition.

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel sur 2 ans

Les 29 thèmes en 2009	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	40 032	22,5%
Sports, activités de plein air	25 612	14,4%
Chasse, pêche	1 596	0,9%
Clubs de loisirs, relations	12 849	7,2%
Action socioculturelle	11 826	6,7%
Interventions sociales	4 236	2,4%
Associations caritatives, humanitaires, développement du bénévolat	7 613	4,3%
Services familiaux, services aux personnes âgées	2 310	1,3%
Santé	4 915	2,8%
Services et établissements médico-sociaux	10 122	5,7%
Education, formation	6 918	3,9%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	1 090	0,6%
Conduite d'activités économiques	6 568	3,7%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	5 057	2,8%
Environnement, cadre de vie	6 823	3,8%
Information, communication	2 028	1,1%
Activités politiques	3 178	1,8%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	3 279	1,8%
Activités religieuses	1 771	1,0%
Recherche	1 132	0,6%
Armée	753	0,4%
Tourisme	900	0,5%
Justice	156	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	9 998	5,6%
Clubs, cercles de réflexion	2 592	1,5%
Logement	212	0,1%
Sécurité, protection civile	195	0,1%
Préservation du patrimoine	3 231	1,8%
Domaines divers	692	0,4%
TOTAL des inscriptions	177 684	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Plus d'un tiers des inscriptions (37%) figurent dans l'un des deux thèmes *culture* et *sports*. Les nombreuses sous rubriques qu'ils comportent permettent, pour les experts et les acteurs directement concernés, une fine observation des initiatives prises par les bâtisseurs associatifs.

Ce tableau montre aussi tout l'intérêt de nouvelles rubriques telles que la *préservation du patrimoine*, les *clubs et cercles de réflexion*, les *amicales, groupements affinitaires, d'entraide*, qui sont assez souvent retenues pour les nouvelles associations.

Il montre également, par exemple, la pertinence de la distinction des *services et établissements médico-sociaux*, par rapport au secteur de la santé, avec plus de 10.000 inscriptions en 2 ans. Ces services et établissements sont même répartis dans 8 sous rubriques différentes, permettant de distinguer les associations et services pour la petite enfance, pour les adolescents en difficultés, ou encore pour les adultes en difficultés, les personnes handicapées, la lutte contre l'alcoolisme et la

toxicomanie, l'aide aux accidentés du travail, l'aide aux victimes de maladies professionnelles et l'aide sociale aux personnes en situation de handicap.

Ce classement spécifique permet de donner une place particulière aux activités purement médicales, dans le thème santé, lui-même scindé en 21 sous rubriques (cliniques, centres médicaux, maisons de convalescence, aide aux malades, don de sang, don d'organes, etc.).

L'application de cette nouvelle nomenclature, beaucoup plus fine et plus adaptée à la réalité associative, permet d'avoir désormais une image plus fidèle du tissu associatif selon les secteurs d'activités. L'illustration la plus évidente concerne le secteur social : avec l'ancienne nomenclature de 16 thèmes seulement, la part des inscriptions dans la rubrique *social* étaient deux fois plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ainsi, la part cumulée des inscriptions au sein des 3 thèmes concernant le domaine social (interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, développement du bénévolat ; services familiaux, service aux personnes âgées) est de l'ordre de 8% du total des inscriptions, alors qu'elle dépassait 17% sous l'ancienne nomenclature.

Il est fort probable que, dans le doute et faute de pouvoir classer les associations dans une rubrique qui correspondait vraiment à l'association concernée, les services des préfectures et du Journal officiel n'hésitaient pas à l'inscrire dans le thème *social*, et peuvent aujourd'hui être nettement plus précis.

Ce nouveau classement particulièrement fin est intéressant, de même qu'il sera intéressant d'observer la façon dont les agents, en charge de ces inscriptions, s'approprient peu à peu ce nouveau dispositif en utilisant de plus en plus l'éventail des choix qui leur sont offerts. Et nul doute que ce suivi permettra progressivement d'adapter cette nomenclature aux réalités de la création associative.

Au-delà de l'observation fine, en fonction des objectifs que l'on poursuit au plan national, comme au plan régional, il nous a semblé utile de construire un outil de suivi simplifié, par regroupement, à partir de la liste des 29 thèmes présentés ci-dessus. Nous avons ainsi retenu neuf groupes de création, ainsi qu'un groupe de créations diverses, aussi limité que possible. Cet outil nous permet ainsi de réaliser des Panoramas de la vie associative dans un département¹⁰ : la ventilation des créations y est présentée de cette manière, avec une comparaison à la ventilation régionale et nationale, ce qui permet de dégager les spécificités.

Le tableau suivant présente la répartition simplifiée de ces inscriptions, au cours des deux années étudiées, selon les principaux secteurs associatifs. Le mode de regroupement des thèmes du Journal officiel figure en annexe.

¹⁰ Ou dans une région. Voir la liste des départements cités précédemment et les exemples de la Nièvre et de Poitou-Charentes sur le site www.recherches-solidarites.org - rubrique Territoires.

Tableau 2 : Répartition des inscriptions selon les principaux secteurs (en %)

	Part des inscriptions
Culture	22,5
Sports	15,3
Loisirs	13,9
Social	8,0
Santé	8,5
Enseignement	3,9
Economie	4,3
Aide à l'emploi, développement local	2,8
Environnement	3,8
Autres ⁽¹⁾	16,9
total	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R & S. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Il s'agit là d'une répartition significative des inscriptions des associations nouvelles : on sait ainsi avec exactitude combien d'associations ont été créées dans un objectif culturel, ou bien de loisirs. Cela ne veut pas dire que cet objectif est unique puisque chaque création peut être signalée dans deux ou trois thèmes distincts.

Dans une première approche, nous avons pu constater quelques caractéristiques de ces inscriptions multiples. Précisons d'emblée qu'une double ou une triple inscription ne peut se faire que d'un thème à un autre. En d'autres termes, une même association ne peut pas figurer dans plusieurs sous rubriques d'un même thème.

Nous avons pris successivement chacun des thèmes, et observé la proportion d'inscriptions uniques, et la proportion d'inscriptions donnant lieu au moins à une autre inscription dans un autre thème. Celles-ci sont très peu nombreuses lorsque l'on prend en compte le thème santé (4% seulement), elles sont nettement plus fréquentes dans les thèmes *économie* ou *enseignement* (entre 12% et 15%), et plus encore dans les thèmes *culture*, *sport*, *social* et *environnement* (environ 20%). Et elles culminent dans le thème *loisirs*, avec une proportion de 40% d'inscriptions en double ou triple, traduisant une forte polyvalence à partir de ce domaine d'activité.

Cette observation passionnante va se poursuivre en lien avec notre comité d'experts, dans le cadre d'un programme de recherches menées en lien avec l'Université de Poitiers. Et ce programme prévoit notamment une approche régionale, dont nous présentons, dans le chapitre suivant, quelques caractéristiques.

B - DES DOMINANTES DANS LES REGIONS ?

Le tableau suivant restitue, pour les principaux thèmes, la part des inscriptions qu'ils représentent au plan national, l'écart de pourcentage entre les régions, et celles qui se distinguent par une proportion significativement élevée dans le thème donné.

Tableau 3 : Les inscriptions des principaux thèmes dans les régions

Principaux thèmes retenus	Répartition nationale (en %)	Variation selon les régions	Régions qui se distinguent par une proportion nettement supérieure
Culture,	22,5	de 18,3% à 25,4%	Ile de France - Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées - Bretagne - Rhône Alpes
Sports	14,4	de 9,2% à 20,9%	Centre - Auvergne - Lorraine – Poitou-Charentes
Chasse, pêche	0,9	de 0,2% à 2,7%	Corse - Centre - Picardie - Champagne Ardenne - Bourgogne
Clubs de loisirs, relations	7,2	de 4,6% à 9,9%	Champagne Ardenne - Aquitaine - Bourgogne
Action socioculturelle	6,7	de 5,2% à 10,2%	Outre mer - Picardie
Interventions sociales	2,4	de 1,1% à 5,1%	Ile de France - Outre mer
Associations caritatives, humanitaires,	4,3	de 1,9% à 6,1%	Haute Normandie - Lorraine - Ile de France
Services familiaux, services aux personnes âgées	1,3	de 0,7% à 2,5%	PACA - Outre mer
Santé	3,9	de 2,3% à 4,7%	Midi Pyrénées - Languedoc Roussillon - PACA
Services/établissements médico-sociaux	0,6	de 0,1% à 0,9%	Poitou-Charentes - Pays de Loire
Education, formation	5,7	de 3,8% à 9,4%	Haute Normandie - Nord Pas de calais
Promotion défense d'intérêts économiques	3,8	de 2,5% à 6,0%	Auvergne - Basse Normandie - Limousin
Conduite d'activités économiques	1,1	de 0,4% à 2,1%	Ile de France - Pays de Loire - Limousin
Aide à l'emploi, développement local	2,8	de 1,3% à 3,4%	Champagne Ardenne - Pays de Loire - Outre mer
Environnement	3,7	de 2,7% à 5,5%	Outre mer - Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées - Basse Normandie - Corse
Information, communication	2,8	de 1,8% à 4,5%	Ile de France
Activités politiques	1,8	de 1,2% à 3,2%	Nord Pas de Calais
Défense des droits fondamentaux	1,8	de 1,2% à 2,3%	Basse Normandie - Languedoc Roussillon - Ile de France
Activités religieuses	1,0	de 0,4% à 2,7%	Ile de France - Outre mer
Préservation du patrimoine	1,8	de 1,1% à 5,1%	Limousin - Basse Normandie - Corse
Amicales, groupements affinitaires	5,6	de 3,8% à 7,9%	Ile de France – Poitou-Charentes - Bretagne - Rhône Alpes
Clubs, cercles de réflexion	1,5	de 0,8% à 2,3%	Ile de France - Champagne Ardenne - PACA

Source : Journal officiel. Traitement R & S. France entière hors Alsace-Moselle (droit local).

On remarque l'amplitude qu'il peut y avoir, selon les régions, pour chacun des principaux thèmes retenus. Au moins du simple au double, excepté dans pour le thème *culture*.

C'est ainsi que la proportion des créations d'associations sportives varie de 9% à 21%, avec un maximum dans les régions Centre, Lorraine, Auvergne et Poitou-Charentes. Dans le thème des interventions sociales, la proportion peut varier de un à cinq, avec un maximum en Ile de France et en Outre-mer. De même, la préservation du patrimoine donne lieu à des créations dont la proportion peut varier de 1% à 5%, au maximum en Limousin, en Corse et en Basse Normandie.

D'une manière anecdotique, compte tenu du faible nombre d'inscriptions en cause, on retrouve dans des régions comme le Centre, la Corse, la Picardie, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, ou encore la Picardie, connues pour cette pratique plus répandue qu'ailleurs, une proportion plus forte de créations relevant du thème *chasse pêche*.

L'observation de chacun des thèmes permet aussi de voir que parfois une seule région ressort particulièrement : c'est ainsi que l'Ile de France se distingue, de manière isolée, pour le thème *information – communication*, et le Nord Pas de Calais, pour le thème *activités politiques*.

Nous constatons aussi que certaines caractéristiques transcendent les limites des régions : il en va ainsi des créations dans le domaine de la santé, proportionnellement plus nombreuses, ces deux dernières années, dans les trois régions PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. De leur côté, les deux régions voisines de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire, se démarquent avec des créations dans les services et établissements médicosociaux ; proportionnellement plus nombreuses qu'ailleurs.

4 - LES ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE

Comme le rappelle très clairement l'édition 2009-2010 du Guide des Associations édité par la Documentation française et les services du Journal officiel¹¹, il existe différentes formes d'associations : les associations non déclarées, dites « simples » ou « de fait » qui n'ont pas de personnalité morale ; les associations déclarées qui acquièrent, par la déclaration, la capacité juridique, avec des droits et des obligations distincts de ceux de leurs membres.

Les associations reconnues d'utilité publique (RUP) forment une troisième catégorie d'associations. Suite à une procédure particulière d'accréditation¹², elles disposent d'un statut juridique particulier et font l'objet d'un décret en Conseil d'Etat. La demande est déposée par les associations elles-mêmes, directement auprès du Ministère de l'Intérieur.

Cette reconnaissance leur confère la capacité permanente de recevoir des libéralités, elle leur impose des obligations de fonctionnement démocratique et de transparence financière, elle leur donne certains avantages tels que l'exonération des droits de mutation. Les associations reconnues d'utilité publique bénéficient d'une légitimité particulière dans leur domaine d'action, non sans effets en termes d'image et de notoriété. A la fin du premier semestre 2009, le ministère recensait 1.966 associations reconnues d'utilité publique¹³. Le tableau suivant montre comment elles se répartissent, selon leur ancienneté.

Tableau 4 : Les reconnaissances d'utilité publiques des associations au fil du temps

	Associations RUP	Répartition en %
Avant 1901	427	22%
De 1901 à 1910	98	5%
De 1911 à 1920	96	5%
De 1921 à 1930	353	18%
De 1931 à 1940	148	8%
De 1941 à 1950	54	3%
De 1951 à 1960	125	6%
De 1961 à 1970	175	9%
De 1971 à 1980	184	9%
De 1981 à 1990	119	6%
De 1991 à 2000	84	4%
Depuis 2001	103	5%
Total jusqu'à mi 2009	1 966	100%

Source : Ministère de l'Intérieur.

Plus de la moitié de ces associations ont leur siège social en Ile-de-France. Un tiers d'entre elles ont été habilitées depuis le début des années soixante. Pour autant, plus de 400 associations ont été reconnues d'utilité publique avant 1901¹⁴.

Parmi ces vénérables et anciennes associations, nombreuses sont celles qui ont fait l'objet d'une modification de statut ces dernières années, ce qui montre la permanence de leur activité, et leur adaptation au fil du temps. Citons, comme exemples, l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie reconnue d'utilité publique en 1880 et dont la dernière modification date de 2005 ; la société nationale d'horticulture, habilitée en 1855 et dont la dernière modification se situe en 2005, ou encore la société des gens de lettres, reconnue en 1891, et dont les statuts ont été modifiés en 2007.

¹¹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110075048/index.shtml?xtor=AL-917>

¹² Guide des associations p. 10 et s.

¹³ www.interieur.gouv.fr

¹⁴ La plus ancienne RUP recensée remonte à 1695. Elle concerne l'Académie de Villefranche en Beaujolais dont l'objet est de *grouper toutes les personnes qui s'intéressent au passé et au présent scientifique, littéraire, artistique et économique de Villefranche et du Beaujolais*.

A titre de repère, retenons que depuis 1901, la reconnaissance d'utilité publique est accordée en moyenne, chaque année, à une quinzaine d'associations. Après une dizaine de reconnaissances annuelles, au début du siècle, les années 20 marquent un pic avec 353 décrets signés en 10 ans.

Les RUP se font rares pendant la seconde guerre, et ce n'est qu'en 1948 que l'on retrouve un rythme d'une dizaine de reconnaissances par an. On note une reprise dans les années 50, suivie d'une cadence plus forte jusqu'au début des années 1980, avec 17 à 18 reconnaissances par an en moyenne. Ce rythme s'est ensuite un peu ralenti, entre 1980 et 2000. Et depuis, une douzaine d'associations sont reconnues d'utilité publique chaque année.

Qu'en est-il des domaines d'action des associations reconnues d'utilité publique ? C'est l'objet du tableau suivant :

Tableau 5 : Les reconnaissances d'utilité publique selon l'objet des associations

	Associations RUP	Répartition en %
Social	478	24%
Education	310	16%
Santé	301	15%
Culture et sciences	300	15%
Economie	116	6%
Arts / Patrimoine	105	5%
Armée	84	4%
Environnement, écologie	84	4%
Sport	67	3%
Intérêts communs	32	2%
Loisirs	31	2%
Famille	23	1%
Religion	14	1%
Sécurité	12	1%
Politique	5	NS
Mass-Média	4	NS
Total	1 966	100%

Source : Ministère de l'Intérieur.

Une association reconnue d'utilité publique sur quatre agit dans le domaine social. Lorsque l'on regroupe les quatre principaux secteurs (social, éducation, santé, culture et sciences), on parvient à 70% environ du total des associations ainsi habilitées.

Il est également intéressant d'observer cette répartition des reconnaissances, au fil des années. C'est ainsi que l'on découvre que le domaine social a été privilégié dans les années 1900-1910, il représente 52% des ARUP de cette décennie, pour une moyenne de 24% au total. Les années 1930 sont favorables à l'éducation (24% pour 15% en moyenne) ; les années 1970 sont un peu plus que les autres vouées au sport (10% contre 3%), et les années 1940, aux associations en lien avec la défense et l'armée (18% contre 4%).

Plus loin derrière nous, le XIX^{ème} siècle est davantage tourné vers la culture et les sciences (28% contre 15% dans l'ensemble). Plus près de nous, la première déclaration d'utilité publique dans le domaine des médias apparaît au début des années 1970. Et c'est depuis l'année 1960 que les RUP apparaissent en nombre dans l'environnement.

5 - UN RAPIDE BILAN DES FONDATIONS

Selon l'étude de l'observatoire de la fondation de France Les fondations en France en 2007¹⁵, (...) il faut attendre 1987 pour que le mot fondation apparaisse dans la loi française. L'histoire alors s'accélère. Au cours des années 90, plusieurs textes viennent préciser le régime et les prérogatives de ces institutions prestigieuses. L'année 2003 marque un nouveau temps fort : le Conseil d'État révisé les statuts type des fondations reconnues d'utilité publique, tandis que le législateur renforce de manière significative les incitations fiscales en faveur du mécénat.

Le lecteur se reportera utilement à cette étude pour une présentation très fouillée des fondations en France. Retenons ici que l'on distingue plusieurs formes de fondations : les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations d'entreprises, les fondations abritées par un organisme habilité, auxquelles s'ajoutent depuis 2006 les fondations de coopération scientifique, les fondations partenariales et les fondations universitaires. Sans oublier, bientôt, les fondations hospitalières¹⁶ créées par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital.

Et observons modestement, dans le droit fil de notre suivi annuel des créations d'associations, le bilan des fondations, à partir des publications du Journal officiel et des informations du Ministère de l'Intérieur.

Les premières révèlent qu'au total 219 fondations et fondations d'entreprises ont vu le jour depuis le premier janvier 1999. Le graphique suivant montre une nette augmentation en 2004, continue depuis, et affichant 52 fondations nouvelles en 2008.

Graphique 2 : Bilan annuel des fondations publiées au Journal officiel



Source : Journal officiel

Cette évolution récente est confirmée par le Ministère de l'Intérieur s'agissant des seules fondations d'entreprises. En effet, jusqu'en 2003, la moyenne est d'environ 6 fondations d'entreprises nouvelles, chaque année. Sous l'effet de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat qui assouplit les règles relatives aux fondations, elle est de 30, entre 2004 et 2008.

¹⁵ <http://www.cf-fondations.fr/les-fondations-en-france/>

¹⁶ Les décrets d'application sont en cours d'élaboration. La loi indique qu'elles ne peuvent être créées que par des établissements publics de santé et sont soumises aux mêmes règles que les fondations reconnues d'utilité publique.

L'année dernière, pas moins de 46 fondations d'entreprises ont été créées. Le rythme semble cassé en 2009, avec une quinzaine de créations au premier semestre. Le nouveau statut des fonds de dotation présenté plus loin aurait-il désormais plus de succès et ferait-il de l'ombre à celui des fondations d'entreprises ? La crise aurait-elle freiné les ambitions des entreprises ?

A noter enfin, que sur les 245 fondations d'entreprises enregistrées par le ministère depuis la création de ce nouveau statut en 1990, un tiers ont leur siège à Paris et près de 60% en Ile de France. Les causes que soutiennent les fondations d'entreprises sont en premier lieu sociales. Les *Arts et le patrimoine*, la *santé*, l'*économie* viennent ensuite.

S'agissant des fondations reconnues d'utilité publique, beaucoup plus anciennes, le Ministère de l'Intérieur en recense 560 en activité, en juillet 2009.

Tableau 6 : Les reconnaissances d'utilité publique des fondations au fil du temps

	Nombre de fondations RUP	Répartition en %
Avant 1850	17	3%
De 1850 à 1900	71	13%
De 1901 à 1950	117	21%
De 1951 à 2000	250	45%
<i>de 1951 à 1960</i>	14	3%
<i>de 1961 à 1970</i>	25	4%
<i>de 1971 à 1980</i>	70	13%
<i>de 1981 à 1990</i>	61	11%
<i>de 1991 à 2000</i>	80	14%
Depuis 2001	105	19%
Total	560	100%

Source : Ministère de l'Intérieur – Juillet 2009.

La plus ancienne déclaration de reconnaissance d'utilité publique enregistrée par la Ministère de l'Intérieur date de 1666. Il s'agit de l'hospice d'orphelins de Blérancourt (Picardie) dont l'objet était *d'assurer l'hébergement et l'éducation d'enfants et de jeunes de la région*. Devenue fondation en 1958, ses locaux sont aujourd'hui confiés à un institut médico-éducatif.

Parmi les RUP du 19^{ème} siècle, on trouve la Fondation irlandaise qui gère le Collège des Irlandais depuis le Décret Consulaire de Napoléon Bonaparte en 1805. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1818 et le Ministère a enregistré une modification de ses statuts l'année dernière. La RUP de l'Institut Pasteur remonte au 4 juin 1887. Elle a fait l'objet d'une modification en 2003.

Cependant, les deux tiers des reconnaissances d'utilité publique recensées ici par le Ministère de l'Intérieur, ont été accordés depuis 1950. C'est précisément à partir des années 1970 que l'on observe une nette progression. La décennie actuelle la conforte et marque un deuxième pallier. Une fois achevée, en 2010, elle enregistrera plus de 20% des reconnaissances d'utilité publique.

Aujourd'hui, la moitié des fondations reconnues d'utilité publique ont leur siège en Ile de France. Cela n'a pas toujours été le cas. Au 19^{ème} siècle, seulement une sur six était située dans la région parisienne. C'est à partir de 1900 que les fondations franciliennes deviennent plus nombreuses que les provinciales, instaurant progressivement la parité avec la province.

L'évolution est assez nette également en ce qui concerne les activités dominantes au sein des fondations reconnues d'utilité publique. Au 19^{ème} siècle, elles sont quasi exclusivement tournées vers la *santé*, le *social*, l'*éducation* ou la *religion*. Depuis les années 2000, elles se répartissent entre une douzaine d'objets différents.

La première moitié du 20^{ème} siècle est marquée par des reconnaissances plus nombreuses dans le domaine de la *culture et des sciences*. La *santé* gagne du terrain sur le *social*. Les *arts et patrimoine* font leur percée dans les années 1950, l'*environnement* dans les années 1970.

Au bilan, aujourd'hui, les fondations reconnues d'utilité publique se répartissent de la manière suivante :

Tableau 7 : Les reconnaissances d'utilité publique selon l'objet des fondations

	Nombre de fondations RUP	Répartition en %
Social	185	33%
Santé	108	19%
Arts / Patrimoine	75	13%
Culture et sciences	53	9%
Education	45	8%
Religion	21	4%
Environnement, écologie	20	4%
Economie	18	3%
Armée	12	2%
Politique	9	2%
Intérêts communs	8	1%
Famille	2	0%
Loisirs	2	0%
Sécurité	1	0%
Mass-Média	1	0%
Total	560	100%

Source : Ministère de l'Intérieur – Juillet 2009.

Les fondations reconnues d'utilité publique ayant un objet social demeurent les plus nombreuses. Viennent ensuite celles qui interviennent dans la santé. Elles se répartissent désormais en première moitié à vocation sanitaire ou sociale, et une deuxième moitié plus diversifiée, de la culture aux média en passant par l'environnement, l'économie, l'éducation, etc.

6 - LES PREMIERS FONDS DE DOTATION

Laissons Xavier Delsol et Lionel Devic, tous deux avocats spécialisés dans les organisations non lucratives, présenter ces nouvelles entités dont les premières ont vu le jour début 2009.

A - FONDS DE DOTATION ET MECENAT : SIMPLE MODERNISATION OU REVOLUTION ? XAVIER DELSOL ET LIONEL DEVIC¹⁷

En instituant dans le droit positif français les fonds de dotation, la loi de modernisation de l'économie, promulguée durant l'été 2008 (cf. articles 140 et 141 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, JO du 5), a incontestablement voulu faciliter la levée de fonds privés pour les actions de mécénat et, plus largement, pour le financement d'activités d'intérêt général, en s'inspirant des « endowment funds » américains.

A-t-elle, à l'occasion de cette modernisation, engagé une petite révolution dans le secteur de l'économie sociale ? Une chose est certaine : ce nouvel outil provoque d'ores et déjà, dans le secteur associatif et dans celui des fondations, nombre de discussions et d'interrogations. En outre, au 14 novembre 2009, ce sont 109 fonds de dotation qui ont été créés (cf. ci-après).

Plus simple à constituer qu'une association (puisque'il peut être créé par une seule personne), jouissant d'une plus grande capacité juridique que les associations reconnues d'utilité publique

¹⁷ Avocats Cabinet DELSOL & Associés.

(d'une capacité similaire à celle des fondations), et offrant aux mécènes un cadre fiscal presque équivalent à celui des fondations, telles sont, rapidement résumées, les caractéristiques avantageuses de cette nouvelle personne morale de droit privé à but non lucratif.

A la différence des fondations, pour lesquelles le Conseil d'Etat ne cesse de renforcer les exigences de vie démocratique et d'indépendance à l'égard des fondateurs, le fonds de dotation peut être contrôlé par son ou ses fondateurs : c'est un retour aux sources de la... fondation !

Certes, le nom de cette nouvelle forme juridique n'a ni la popularité de celui des associations ni le prestige de celui des fondations. Mais cette forme a d'ores et déjà été adoptée par les entreprises et les particuliers mécènes qui se trouvent aujourd'hui confrontés aux deux obstacles suivants : les délais d'instruction des dossiers de création de fondation et de demande de reconnaissance d'utilité publique (d'une à deux années au minimum) ; et, disons-le franchement, au droit prétorien du Conseil d'Etat, à ses évolutions récentes étonnantes et aux avis de cette instance qui dissuadent plus d'un mécène.

C'est d'ailleurs l'une des principales raisons qui a conduit les parlementaires à faire bon accueil au fonds de dotation proposé par le gouvernement, sous l'impulsion éclairée des ministères de Mmes Lagarde et Albanel.

Comme le résumait le rapport présenté au Sénat lors de la discussion sur la loi, « malgré leur grand mérite, les outils existant actuellement dans le droit français peuvent décourager certaines initiatives en raison d'un excès de rigidité. Ainsi, s'il n'est évidemment pas question de les remettre en cause, il apparaît que les fondations reconnues d'utilité publique sont encadrées par des règles très contraignantes ».

Si l'on peut s'interroger sur l'opportunité de créer cette énième catégorie de personne morale, constatons que ce nouvel outil juridique existe désormais ; et les modalités de création et de fonctionnement de ce fonds, qui se veulent plus souples que celles des structures existantes, annoncent de très intéressantes évolutions pour les associations et le secteur du mécénat.

Le premier fonds de dotation a fait l'objet d'une publication au Journal officiel le 14 mars dernier. Combien sont-ils aujourd'hui ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Tel est l'objet du premier bilan qui suit, réalisé à partir des informations du Journal officiel.

B - BILAN DES PREMIERS MOIS

Entre le 14 mars 2009 et le 14 novembre 2009, date des dernières publications connues au moment de la rédaction de cette étude, 109 fonds de dotation ont fait l'objet d'une publication au Journal officiel.

Les publications au Journal officiel étant hebdomadaires, une observation selon des périodes de 5 semaines montre la montée en puissance progressive de ce nouveau dispositif. Tel est l'objet du tableau suivant.

Tableau 8 : Les créations de fonds de dotation de mars à novembre 2009

Périodes de 5 semaines depuis la première publication	Nombre de fonds de dotation publiés
Du 14 mars au 11 avril 2009	9
Du 18 avril au 16 mai	14
Du 23 mai au 20 juin	12
Du 27 juin au 25 juillet	10
Du 1 ^{er} août au 29 août	21
Du 5 septembre au 3 octobre	17
Du 10 octobre au 14 novembre	26
Total au 14 novembre 2009	109

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

La création du premier fonds de dotation a été publiée tout juste un mois après l'entrée en vigueur du décret d'application¹⁸ de la loi du 4 août 2008 qui institutionnalise cette nouvelle entité juridique.

Dès les 4 premiers mois, une dizaine de fonds étaient créés en moyenne. Et cette moyenne a plus que doublé au cours du trimestre suivant. Les publications au mois de septembre sont légèrement moins nombreuses car elles concernent les fonds créés pendant la période estivale, moins active.

Sur ces 109 fonds de dotation, 63 ont leur siège en Ile de France, dont 46 sur Paris. La répartition de ce point de vue est assez proche de celle des associations reconnues d'utilité publique et des fondations.

De la même façon que les associations sont répertoriées au Journal officiel selon 29 thèmes différents, les fonds de dotation font l'objet d'un classement identique suivant la même nomenclature revue en 2007. Eux aussi peuvent être répertoriés dans deux ou trois rubriques différentes. D'où un nombre d'inscriptions (160) supérieur au nombre de fonds de dotation créés (109).

Tableau 9 : Les inscriptions des fonds de dotation de mars à novembre 2009, par thème

Les inscriptions des fonds de dotation par thème créés entre mars et novembre 2009	Nombre d'inscriptions
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	22
Associations caritatives, humanitaires	21
Environnement	14
Interventions sociales	13
Préservation du patrimoine	12
Action socioculturelle	11
Santé	11
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	10
Recherche	8
Education, formation	6
Sports	5
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	4
Activités religieuses	4
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	4
Services et établissements médico-sociaux	3
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3
Information, communication	2
Domaines divers	2
Clubs, cercles de réflexion	2
Clubs de loisirs, relations	1
Conduite d'activités économiques	1
Tourisme	1
Total des inscriptions	160

Source : Journal officiel. Traitement R & S. Aucun fonds de dotation n'a fait l'objet d'une inscription sous les thèmes Chasse, pêche ; services familiaux, services aux personnes âgées ; activités politiques ; armée ; justice ; logement ; sécurité, protection civile.

On note une grande diversité des sujets portés par ces premiers fonds de dotation. Les 109 se répartissent entre 22 thèmes différents, certes parfois de manière marginale. Seuls, la culture et l'humanitaire se détachent. Suivent ensuite, l'environnement, le social, la préservation du patrimoine, l'action socioculturelle, la santé et l'aide à l'emploi qui concerne plus d'une dizaine de fonds.

¹⁸ Décret n° 2009-158 du 11 février 2009.

DEUXIEME PARTIE : LE BILAN DE L'EMPLOI EN 2008

AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN

DIRECTEUR DES ETUDES, DES STATISTIQUES ET DE LA PREVISION A L'ACOSS-URSSAF

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (l'ACOSS) participe cette année encore aux travaux de « Recherches & Solidarités ». Après la publication relative à l'ensemble de l'économie sociale (juin 2009), cette étude est consacrée à La France associative en mouvement. Elle fait le bilan de l'emploi en 2008, et présente, pour la première fois, une note de conjoncture aux deux premiers trimestres 2009, dans l'esprit des deux ACOSS STAT n°82 de juin 2009 et n°89 de septembre 2009.

La poursuite du travail de fiabilisation des données issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales, engagé par l'ACOSS depuis 2002, a permis cette année d'accroître le nombre de thèmes étudiés pour ce travail sur les associations, au-delà de ceux traditionnellement analysés concernant l'emploi et la masse salariale. L'exploitation des données issues des déclarations uniques d'embauche (DUE) a enrichi les éléments sur la conjoncture, comme l'approche infra annuelle de l'emploi et de la masse salariale. Les exonérations dont bénéficient les associations font dans cette édition, l'objet d'une analyse particulière, à la fois dans leur évolution mais aussi dans leurs composantes, mettant en évidence la part significative des contrats aidés dans le monde associatif.

Dans le courant de la prochaine Convention d'objectifs et de gestion (2010-2013), la fiabilisation des données issues des DADS devrait permettre de caractériser les emplois et les salariés selon leur statut, le nombre d'heures travaillées ... La refonte de la nomenclature d'activité en 2008 a nécessité le réexamen complet du regroupement effectué sur la base de l'ancienne nomenclature. Un code APE « fourre tout », (9499Z dans la nomenclature à partir de 2008), qui contient un quart des associations, et près de 15% des emplois empêche, cette année encore une analyse aussi précise que nous le souhaiterions, de l'évolution par secteur d'activité. Des perspectives d'amélioration de cette donnée vont pouvoir être engagées, en collaboration avec les URSSAF.

Ce partenariat avec « Recherches & Solidarités » permet d'avancer ensemble sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale, et ce dans sa globalité, puisque comme l'an dernier, les données du régime agricole sont ajoutées à celles du régime général, grâce aux éléments provenant des caisses de mutualité sociale agricole, centralisés par la CCMSA.

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent très régulièrement dans ces rapports annuels. Ce partenariat peut aussi être décliné localement, pour une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département. Plusieurs chantiers sont ouverts, en lien avec des experts. Leurs conclusions sont donc disponibles dans le présent rapport.

Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Paul FRANCESCHI, Anne - Laure ZENNOU, Gaëlle PRIOUX et Alexis GUYONVARCH, au titre de la direction des études, des statistiques et de la prospective de l'ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la CCMSA.

INTRODUCTION

Ce travail porte sur le suivi de l'emploi dans le secteur associatif. Il est le fruit d'une coopération qui date maintenant de quatre années, avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF), et avec la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole.

L'approche de ce périmètre tout à fait précis, a fait l'objet d'un travail très minutieux, pour l'année 2008, compte tenu du changement de nomenclature d'activité française, intervenue au 1^{er} janvier 2008. Une annexe méthodologique présente les définitions et les options retenues par notre équipe, en toute transparence. Nous avons pu constater que ce changement n'a qu'une faible incidence sur la présentation du périmètre associatif.

La qualité de notre coopération avec l'ACOSS et la CCMMSA, et la confiance réciproque qui s'est instaurée, nous ont permis d'aller un peu plus loin, pour ce quatrième bilan annuel, notamment en créant un suivi conjoncturel particulièrement précieux en ces temps difficiles pour l'ensemble de l'économie. Il se compose d'un suivi trimestriel de l'emploi et de la masse salariale, présenté dans cette étude pour ce qui concerne les deux premiers trimestres 2009, et d'un suivi annuel des déclarations uniques d'embauches (DUE), présenté également pour la première fois et donnant une image du flux d'entrée des salariés associatifs.

L'ensemble des données recueillies sont homogènes, qu'elles concernent le régime général ou le régime agricole, grâce à la mise en place d'une maquette commune et d'un mode de calcul identique. A partir du travail effectué selon la nouvelle nomenclature d'activité en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, la série annuelle a été reconstituée d'une manière également homogène, pour une observation rigoureuse de l'évolution.

Dans le cadre de notre présentation 2008, nous avons montré la convergence des données issues des bases de l'ACOSS-URSSAF et de la CCMMSA, avec celles que l'INSEE a publiées au titre de l'année 2006 : un écart limité à 0,5% du nombre total des établissements, et inférieur à 1% du nombre des salariés à périmètre strictement égal. Et nous avons écrit, affichant clairement notre intention : *« cette démarche de comparaison ne vise qu'à sécuriser notre méthodologie, en toute transparence, sans aucune concurrence car nous ne serons jamais trop nombreux à nous préoccuper de faire progresser la connaissance dans ce domaine socialement si important, et si longtemps resté orphelin au plan statistique. »*

Recherches & Solidarités dialogue et coopère avec le Conseil national de la vie associative (CNVA), ainsi qu'avec la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) au plan national et au plan régional. Nous remercions ainsi deux présidents régionaux, Patrick Bonneau (Poitou-Charentes) et Jean-Louis CABRESPINE, d'avoir bien voulu prendre la parole dans cette édition. Une convention de trois ans a également été signée avec le Conseil national des CRES, dans la perspective d'une coopération au service de l'économie sociale, et nous remercions Yannick BARBANÇON, son président, d'avoir bien voulu signer la préface de notre publication du mois de juin 2009, consacré au bilan de l'emploi 2008 dans l'ensemble de l'économie sociale, comportant, outre les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.

Observons enfin que de grands progrès ont été faits, au cours de la période récente, dans la connaissance de l'emploi associatif. Les acteurs avertis disposent aujourd'hui des données publiées par l'INSEE (système CLAP), de l'enquête périodique effectuée par le Matisse, et de nos propres travaux construits avec nos partenaires.

Il reste encore quelques zones d'ombre que nous devons peu à peu éclairer : indiquons à titre d'exemple les données concernant ce que l'on nomme les équivalents temps plein. Il s'agit de tenir compte du grand nombre des emplois à temps partiel que l'on trouve dans le secteur associatif. Pourquoi les données de l'INSEE indiquent un bilan national de l'ordre de 1.400.000 (hors agriculture), et pourquoi le Matisse parvient-il à un bilan situé entre 1.000.000 et 1.100.000 équivalents temps pleins ?¹⁹

Nous avons donc tous de grands progrès à faire : peut-être en échangeant davantage, mais aussi en recherchant les forces et les faiblesses des informations qui figurent dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS). C'est le projet enthousiasmant que prévoit, pour les années à venir, notre convention avec l'ACOSS, et qu'annonce Alain GUBIAN dans son avant-propos. Projet qui sera étroitement construit avec les membres de notre comité d'experts, et avec tous ceux qui voudront s'y associer.

Projet qui peut également se développer dans le cadre du groupe de travail²⁰ sur le sujet, réuni en préalable à la Conférence nationale de la vie associative qui se tient le 17 décembre 2009.

1 – LE SECTEUR ASSOCIATIF, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ECONOMIE SOCIALE

A – LES CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN 2008

Pour le conseil national des chambres régionales d'économie sociale (CNCRES), ce sont des *mouvements de personnes autour d'un projet et des entreprises développant de l'activité économique. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont, comme les autres, des entreprises, mais elles ne sont pas des entreprises comme les autres.*

Elles relèvent de statuts juridiques qui leur sont propres et que l'on regroupe le plus souvent en quatre composantes : les associations, les fondations, les coopératives, les mutuelles.

Au cours de l'année 2008, l'économie sociale a compté environ 210.000 établissements²¹ employeurs, dont 10% relèvent du régime agricole.

Le nombre de salariés recensés au cours de l'exercice²² était de 2.250.000, dont 13% relevant du régime agricole. Après une augmentation de l'ordre de 2% au cours de chacune des trois années antérieures, le nombre de salariés est resté sensiblement le même entre 2007 et 2008.

La masse salariale distribuée a été de 47,2 milliards d'euros, dont 14% au titre du régime agricole. L'augmentation constatée entre 2007 et 2008 est de 3,9% en euros courants, contrastant avec la relative stabilité du nombre des salariés : le salaire moyen par tête a augmenté.

Au bilan, l'économie sociale représente un peu moins de 10% des établissements du secteur concurrentiel, 12% du nombre des salariés privés, et 9,5% de la masse salariale.

¹⁹ Un écart dans ce sens-là est d'autant plus troublant que les estimations du Matisse sont au contraire très supérieures, concernant le nombre de salariés (1.900.000), par rapport à la réalité statistique (1.745.000).

²⁰ Groupe n° 1 : « *La place des associations dans le dialogue civil* », présidé par Marie-Thérèse Cornette, présidente de Chambre à la Cour des Comptes, et dont l'un des objectifs a ainsi été fixé : une meilleure observation et connaissance de la vie associative et de son poids réel, dans sa diversité (typologie, taille, domaine d'action, gouvernance, emploi...).

²¹ Une entreprise (code SIREN) peut être composée de plusieurs établissements (code SIRET), et ce sont ces derniers qui constituent l'unité observée.

²² Les données sur les effectifs de l'ACOSS sont des données, fin de trimestre. Le nombre de salariés sur l'année est calculé comme la moyenne des effectifs milieu de trimestre des 4 trimestres de l'année. L'effectif milieu de trimestre du trimestre T est calculé comme la moyenne de l'effectif fin de trimestre de T-1 et de l'effectif fin de trimestre de T.

B - LA PART IMPORTANTE DES ASSOCIATIONS

Au sein de l'économie sociale, elles représentaient en 2008 :

- 81 % des établissements,
- 78 % du nombre des salariés de l'économie sociale, avec en moyenne un peu moins de 10 salariés par association,
- 69 % de la masse salariale totale distribuée, compte tenu du nombre de temps partiels proposés dans ce secteur.

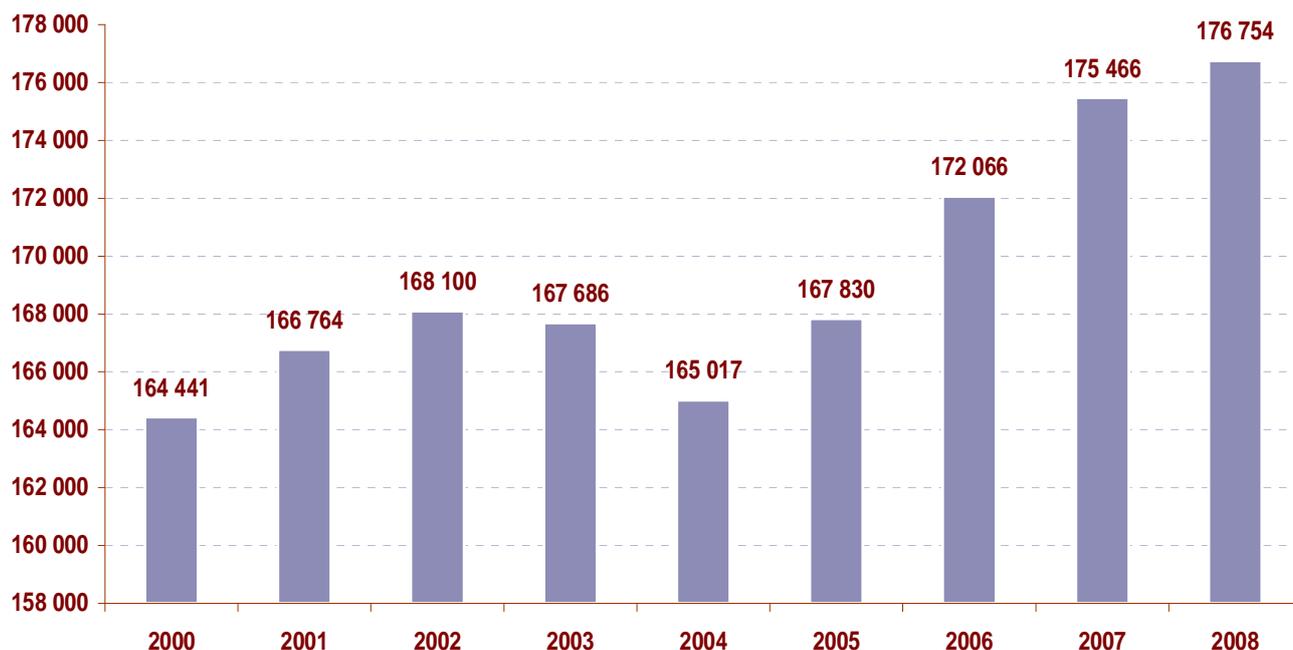
2 – LES ASSOCIATIONS : ÉVOLUTIONS ET CHIFFRES CLEFS EN 2008

Comme indiqué dans l'annexe méthodologique, elles correspondent à six catégories juridiques différentes, groupées dans cette présentation. Au cours de l'année 2008, près de 177.000 associations ont employé 1.745.000 salariés, dont un peu plus de 5% relevant du régime agricole, pour une masse salariale de plus de 32 milliards d'euros.

A - UN CERTAIN TASSEMENT DU NOMBRE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS

La courbe présentant l'évolution du nombre des établissements employeurs a connu une inflexion significative, au cours des années 2002 à 2004, ce qui correspondait à la fin du dispositif emplois jeunes. La croissance a ensuite été constante, sous le double effet de mesures nationales, telles que la mise en place du dispositif Chèque emploi associatif, et régionales, telles que les dispositifs d'emploi tremplin.

Graphique 3 – Evolution du nombre d'établissements employeurs associatifs



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Après une vive augmentation enregistrée en 2006 (2,5%) et en 2007 (2%), l'année 2008 a marqué une pause relative, avec une évolution limitée à 0,7% du nombre des établissements employeurs, essentiellement par une apparition moins importante de petites associations comportant 1 ou 2 salariés.

B - UNE CROISSANCE CONFIRMÉE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le secteur associatif a gagné près de 300.000 salariés entre les années 2000 et 2008. Le graphique suivant montre que l'évolution a été constante au fil de ces huit années.

Graphique 4 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Après une évolution très soutenue, de l'ordre de 3% par an, entre 2000 et 2003, la croissance de l'emploi s'est un peu réduite entre 2004 et 2006, autour de 2% en moyenne annuelle. L'année 2007 a marqué un nouveau bond en avant (2,4%), et en dépit d'un contexte difficile en 2008, le nombre de salariés a encore progressé de 1,9% (1,8% pour le régime général et 3,4% pour le régime agricole).

Au bilan, le nombre des salariés associatifs a progressé de plus de 20%, entre 2000 et 2008. Au cours de la même période, la progression de l'emploi privé a été de l'ordre de 7%.

C - EVOLUTION SOUTENUE DE LA MASSE SALARIALE

Les salaires annuels distribués ont augmenté de 44% en euros courants, soit environ 28% en euros constants. A titre comparatif, dans le même temps, le secteur concurrentiel dans son ensemble évoluait de 18% (en euros constants), en termes de masse salariale.

Graphique 5 – Evolution de la masse salariale dans les associations (en millions d'euros)



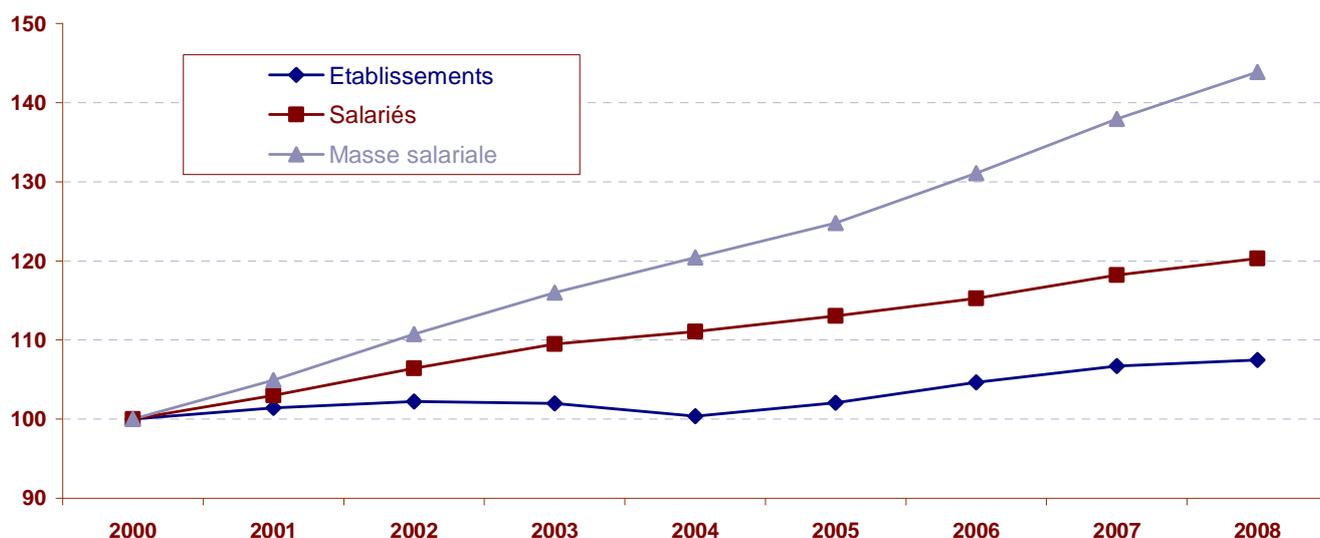
Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Cette évolution correspond à la fois à celle des salaires et au temps travaillé par les salariés qui sont à temps partiel. Les années 2001 et 2002, d'une part, et 2006 et 2007, ont connu une évolution importante, un peu supérieure à 5% de la masse salariale. L'année 2008 présente une croissance de 4,3%.

D - UNE EVOLUTION COMPAREE SIGNIFICATIVE

Un graphique, construit en base 100 à partir de l'année 2000, permet de rapprocher les trois variables que constituent le nombre d'établissements, le nombre des salariés, et la masse salariale distribuée par les associations.

Graphique 6 – Evolution comparée (en base 100 en 2000) du nombre des établissements employeurs, du nombre de salariés, et de la masse salariale associative



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

La courbe du nombre des salariés progresse plus vite que celle du nombre des employeurs : les associations se sont renforcées, passant d'un nombre moyen de salariés par association de 8,8 en 2000, à 9,9 en 2008.

La courbe de la masse salariale progresse plus vite que celle des salariés : le *salaire moyen par tête* est passé de 16.300 euros annuels, en 2000, à 19.500 euros en 2008, ce qui permet de dire que le temps de travail a progressé.

E - REGIME GENERAL ET REGIME AGRICOLE

On distingue parmi les associations employeurs, celles qui relèvent du régime général et celles qui relèvent du régime agricole. Le tableau ci-dessous présente, séparément, les chiffres de l'année 2008.

Tableau 10 : Répartition des associations du régime général et du régime agricole

	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Associations employeurs	169 630	96	7 125	4	176 755	100
Emplois	1 656 700	95	88 500	5	1 745 200	100
Masse salariale (en K €)	30 845 000	95	1 481 570	5	32 326 570	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Le secteur associatif sous régime agricole compte, avec près de 90.000 salariés, notamment dans l'enseignement (15.500 environ) et dans le secteur social (près de 20.000). On notera que nombre d'associations relevant du régime agricole sont prises en compte par le régime général, dès lors qu'elles utilisent exclusivement le dispositif du *Chèque emploi associatif* .

F - UNE FORTE PROPORTION DE PETITES ASSOCIATIONS

La moyenne générale de 9,9 salariés par association recouvre une réalité très large, allant de très petits employeurs – les plus nombreux – à des structures fort importantes, notamment dans le secteur sanitaire et social.

Tableau 11 : Répartition des associations selon le nombre des salariés

Strates	Etablissements	Salariés	Masse salariale
Moins de 3	58%	6%	5%
3 à < 6	13%	6%	5%
6 à < 10	9%	7%	7%
10 à < 20	9%	12%	13%
20 à < 50	7%	24%	24%
50 à < 100	3%	20%	20%
100 et +	1%	26%	26%
Total	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Ainsi, 80% des établissements associatifs comportent moins de 10 salariés. Ensemble, ils représentent seulement moins de 20% des salariés, et distribuent 17% de la masse salariale totale.

Inversement, essentiellement dans le secteur sanitaire et social, 4% des établissements comportent au moins 50 salariés, représentent 46% de l'ensemble des salariés, et la même proportion de la masse salariale totale. On en compte ainsi près de 7.100 pour ce qui concerne le régime général, et près de 300 sous régime agricole.

G - UNE RAPIDE APPROCHE PAR CATEGORIES JURIDIQUES

L'immense majorité des employeurs associatifs (95%) se retrouvent dans la catégorie juridique 9220 (associations déclarées). On trouve en outre les employeurs sous droit local (Alsace et Moselle - CJ 9260), dans une proportion de 2,4%.

Les associations déclarées d'utilité publique, employeurs (CJ 9230), sont au nombre de 3.653 sous régime général et de 472 sous régime agricole. Leur taille est significativement plus importante que les autres associations (28 salariés en moyenne contre 9,4).

Par ailleurs, les associations déclarées « *entreprises d'insertion par l'économie* » (CJ 9221), sont au nombre de 417 au total. Elles se caractérisent par un grand nombre de salariés (22 en moyenne), travaillant pour une large part à temps partiel, ce qui se traduit par un salaire moyen par tête nettement inférieur à la moyenne (14 200 euros contre 18 500 euros).

De même, les associations intermédiaires (CJ 9222) étaient 409 au total, actives comme employeurs, au titre de l'année 2008. Elles comportent un très grand nombre de salariés (43 en moyenne), travaillant à temps très partiel et de façon ponctuelle ou discontinue dans l'année, ce qui conduit à un salaire moyen par tête limité à 8.650 euros annuels.

H - UNE APPROCHE PAR ACTIVITE

Cette partie est ici résumée, dans la mesure où des approches plus détaillées sont actuellement en cours, avec l'UNIOPSS et les URIOPSS, concernant le secteur sanitaire et social, avec l'association OPALE, concernant les associations du domaine culturel, et d'une manière générale avec l'AVISE, notamment dans une perspective d'appui au dispositif des C2RA et des DLA, en charge d'accompagner les associations employeurs.

En termes d'activités, la répartition des établissements, des emplois et de la masse salariale peut se faire selon quelques secteurs bien identifiés, malheureusement tronqués par une mauvaise affectation d'un nombre non négligeable d'employeurs, dans un fourre-tout inacceptable comportant près de 14% des salariés.

Dans le tableau suivant, on se gardera bien de confondre une rubrique « autres activités », construite par groupement de multiples activités parfaitement identifiées, et une rubrique comportant des employeurs « *non classés ailleurs* », faute de mieux. Nous avons démontré, dans notre édition 2008, que 50%, au moins, de ces établissements pourraient être classés dans l'une des rubriques existantes, pour peu que les services de l'INSEE acceptent de réexaminer ces dossiers, et surtout que les réseaux associatifs concernés se mobilisent dans ce sens. Une note a été rédigée, sur ce thème, dans le cadre de la préparation de la conférence nationale de la vie associative (17 décembre 2009). Elle figure en annexe.

Tableau 12 : Répartition des associations par secteur d'activité

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Etablissements	Salariés	Masse salariale
Enseignement	10,3%	12,4%	12,5%
Activités sportives	17,7%	3,8%	2,9%
Activités humaines pour la santé	1,9%	7,4%	11,1%
Hébergement médico-social	5,0%	17,7%	20,2%
Action sociale sans Hébergement	12,1%	29,5%	23,6%
Activités récréatives et de loisirs	1,5%	0,5%	0,3%
Activités culturelles	12,7%	3,4%	3,1%
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	3,7%	2,3%	2,3%
Recherche-développement scientifique	0,5%	0,4%	0,6%
Agriculture, élevage, chasse pêche	1,4%	1,5%	1,6%
Autres activités (1)	7,5%	7,5%	8,4%
Activités des Organisations non classées ailleurs	25,6%	13,7%	13,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées. La liste de ces autres activités figure en annexe.

La nouvelle nomenclature permet désormais de distinguer, au sein du secteur sanitaire et social, qui comporte près de 55% des salariés, trois groupes respectivement consacrés aux *activités humaines pour la santé*, à l'*hébergement médico-social*, et à l'*action sociale sans hébergement*. De même, il est désormais possible de séparer l'action culturelle des *activités récréatives et de loisirs*.

La ventilation des établissements, des salariés et de la masse salariale, selon ces principaux secteurs d'activité, montre que près d'un employeur sur cinq (18%) est un club sportif. Mais, de petite taille, ils représentent environ 4% des salariés, et comportant de nombreux emplois à temps partiel, ils distribuent un peu moins de 3% de la masse salariale.

A l'inverse, par exemple, le secteur des *activités humaines pour la santé* ne comporte que 2% des établissements, généralement de grande taille, qui emploient plus de 7% des salariés, d'un haut niveau de qualification, pour une masse salariale correspondant à 11% du total associatif.

Le tableau suivant permet de vérifier cette caractéristique spécifique à chacun des secteurs : il présente le nombre moyen de salariés, au sein des établissements, d'une part, et le salaire moyen par tête enregistré, d'autre part.

Tableau 13 : Taille moyenne et salaire moyen selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Salariés par établissement	Salaire moyen par tête
Enseignement	11,9	18 700
Activités sportives	2,1	14 350
Activités humaines pour la santé	38,1	27 800
Hébergement médico-social	34,8	21 100
Action sociale sans Hébergement	24,0	14 810
Activités récréatives et de loisirs	3,4	12 280
Activités culturelles	2,7	16 500
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	6,0	18 850
Recherche-développement scientifique	7,3	31 210
Agriculture, élevage, chasse pêche	10,3	19 840
Autres activités (1)	9,9	20 760
Activités des Organisations non classées ailleurs	5,3	18 150
Total	9,9	18 500

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées. La liste de ces autres activités figure en annexe.

Ce sont les trois composantes du secteur sanitaire et social, groupées par l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) et ses unions régionales, qui comportent les plus grandes structures. Elles vont de 24 salariés en moyenne, dans l'action sociale sans hébergement (dont l'aide à domicile), à près de 35 salariés en moyenne, dès lors que l'action sociale se fait avec hébergement, et jusqu'à 38 salariés en moyenne dans le secteur de la santé.

Le secteur de l'enseignement vient ensuite, avec environ 12 salariés en moyenne par association, suivi du secteur de l'agriculture, avec un peu plus de 10 salariés en moyenne par employeur associatif.

Compte tenu de la qualification requise, le secteur de la recherche comporte les salaires annuels moyens par tête les plus élevés, dépassant 31.200 euros. A l'inverse, surtout sous l'effet des temps partiels, c'est dans les activités récréatives que ce salaire est le plus modeste, un peu inférieur à 12.300 euros.

3 – BILAN ANNUEL DE L'UTILISATION DU CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF

Rappelons au préalable, que le chèque emploi associatif est une mesure de simplification visant à faciliter l'embauche et les formalités des employeurs du domaine associatif. Lors de son lancement en 2004, il concernait les associations ayant au plus 3 salariés en Equivalent Temps Plein (ETP). Le 1^{er} mai 2008, ce dispositif a été étendu à toutes les associations de moins de 10 salariés en Equivalent Temps Plein.

A – UN NOMBRE CROISSANT D'UTILISATEURS

Depuis son entrée en vigueur, le CEA a enregistré près de 53 000 associations adhérentes. En 2008, près de 35 000 l'utilisent. Près de 88 000 salariés sont concernés par ce dispositif, la masse salariale correspondante s'élève à 220 millions d'euros.

Tableau 14 : Bilan annuel du CEA depuis son entrée en vigueur

Année	Nombre d'établissements utilisateurs	Nombre de salariés
2004	5 320	10 500
2005	16 820	39 950
2006	24 800	60 420
2007	30 430	75 180
2008	34 820	87 840

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Le dispositif monte progressivement en puissance depuis sa mise en place au cours de l'année 2004. L'élargissement aux associations de moins de 10 salariés (en ETP) au cours de l'année 2008 montre ses premiers effets.

L'accès à ce dispositif est déterminé en équivalent temps plein, pour tenir compte de la forte présence des emplois à temps partiel dans le secteur associatif, et simplifier la multiplication des démarches que cela impose aux employeurs. Les données issues des bordereaux récapitulatifs ne permettent pas de compter les effectifs en Equivalent Temps Plein et comptent le nombre de salariés inscrits en fin de période. La répartition des associations utilisatrices, selon la tranche d'effectifs salariés, permet cependant une approche des temps partiels. C'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 15 : Répartition des utilisateurs du CEA par tranche d'effectifs entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2009

Tranche effectif de l'entreprise	1 ^{er} trimestre 2008		1 ^{er} trimestre 2009		Taux de croissance annuel
	Nombre d'associations	Répartition en %	Nombre d'associations	Répartition en %	
Moins de 3 salariés	23 018	88%	24 686	85%	7%
De 3 à 5 salariés	2 504	9%	3 037	11%	21%
De 6 à 20 salariés	724	3%	1 074	4%	48%
Plus de 20 salariés	40	NS	45	NS	12%
Total	26 286	100%	28 842	100%	10%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Les associations de 3 salariés et plus qui, avec les temps partiels, ne dépassent pas les 3 ETP représentent, au 1^{er} trimestre 2008, 12% des utilisateurs du CEA.

Au 1^{er} trimestre 2009, moins d'un an après l'extension du dispositif aux associations de moins de 10 salariés, leur part s'élève à 15%. Ce taux de croissance, supérieur à la moyenne générale, montre l'intérêt que les associations de taille plus importante ont porté à l'élargissement du dispositif.

B - UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION BIEN ENTENDUE PAR LES ASSOCIATIONS

Les associations peuvent utiliser le CEA pour l'ensemble de leurs salariés ou pour une partie d'entre eux. La montée en charge du dispositif est principalement attribuable aux associations souhaitant déléguer la quasi totalité des formalités administratives liées à l'embauche, à la déclaration et au paiement des cotisations sociales. En effet, le nombre d'associations utilisant les deux modes de déclaration, l'ancien avec le Bordereau récapitulatif de cotisation et le nouveau avec le CEA, a en effet peu augmenté entre 2004 et 2008. L'objectif de simplification administrative recherché au travers du CEA semble donc avoir été bien entendu de la part des responsables associatifs qui sont de plus en plus nombreux à recourir à ce dispositif pour l'ensemble de leurs salariés.

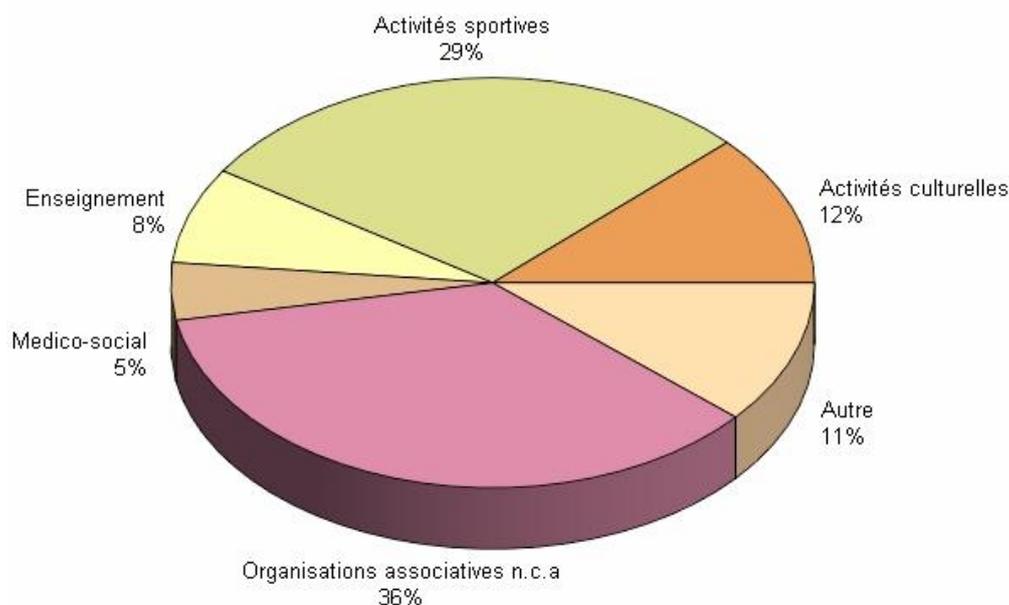
C - UN INTERET PLUS GRAND DE LA PART DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

La forte proportion d'associations identifiées par l'INSEE comme *Organisations associatives non classées ailleurs* (APE 9499Z)²³, notamment parmi les plus petites - potentiellement concernées par le CEA - ne permet pas d'observer de manière précise la répartition par secteur d'activité des associations utilisant le CEA.

Le graphique suivant donne cependant quelques indications et montre la prédominance du secteur sportif parmi les utilisateurs du CEA.

²³ Une étude réalisée par l'ACOSS et R&S a permis de mieux identifier les associations classées sous le code APE 9499Z en distinguant celles qui ont les plus gros effectifs salariés, d'une part, et celles qui dépassent pas 5 salariés, d'autre part. S'agissant de ces dernières, potentiellement les plus concernées par le CEA, on a pu évaluer que 20% d'entre elles sont des associations polyvalentes (associations d'éducation populaire, associations familiales...), 40% ont une activité non identifiées dans la nomenclature justifiant qu'elles soient classées dans le 9499Z et 40% pourraient être classées sous une activité bien définie leur correspondant.

Graphique 7 : Répartition des associations utilisatrices du CEA par secteur d'activité



Source : ACOSS-URSSAF

Proportionnellement aux associations éligibles, c'est parmi les activités sportives que le recours au CEA est le plus important. Au contraire, c'est dans le secteur sanitaire et social qu'il est le plus faible.

D - UNE UTILISATION ASSEZ INEGALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le rapprochement du nombre d'associations utilisatrices dans chaque département et du nombre total d'associations employeurs de moins de 6 salariés²⁴, permet de mesurer son « *taux de pénétration* » en 2008. Au plan national, près d'un tiers (32%) des associations potentiellement concernées par le CEA l'utilisent.

Ce taux est inférieur à 25% dans les Ardennes, la Manche, Paris, en Corse, dans le Doubs, dans les Pyrénées-Orientales, en Seine-Saint-Denis, dans les Bouches du Rhône et dans le Val de Marne. Il dépasse 40% dans le Haut-Rhin, le Loiret, la Saône-et-Loire, le Lot, l'Ain, le Loir-et-Cher, les Deux-Sèvres, le Pas de Calais et le Territoire de Belfort.

Des départements, comme le Lot-et-Garonne, le Gers, l'Aisne, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Dordogne, la Haute-Loire, l'Orne, la Mayenne, où les utilisateurs du CEA étaient proportionnellement moins nombreux qu'ailleurs en 2006, rattrapent petit à petit leur « *retard* » et affichent en 2008 un taux de pénétration conforme à la moyenne nationale.

²⁴ Nous avons pris ici les associations de 5 salariés au plus pour tenir compte des temps partiels et pour avoir une mesure identique sur la période, bien que le dispositif ait été étendu au cours de l'année 2008.

4 – UN ENJEU ECONOMIQUE TRES IMPORTANT

METHODOLOGIE : La notion de secteur concurrentiel est ici la suivante²⁵ : le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). La même notion a été utilisée par les services de la MSA.

Un premier tableau permet d'éclairer le poids des associations, parmi les quatre composantes de l'économie sociale, au sein du secteur concurrentiel.

Tableau 16 – Poids de l'économie sociale en 2008 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Etablissements	8,2	1,1	0,3	0,1	9,7	100,0
Emplois	9,2	1,7	0,7	0,3	11,9	100,0
Masse salariale	6,5	1,9	0,8	0,3	9,5	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

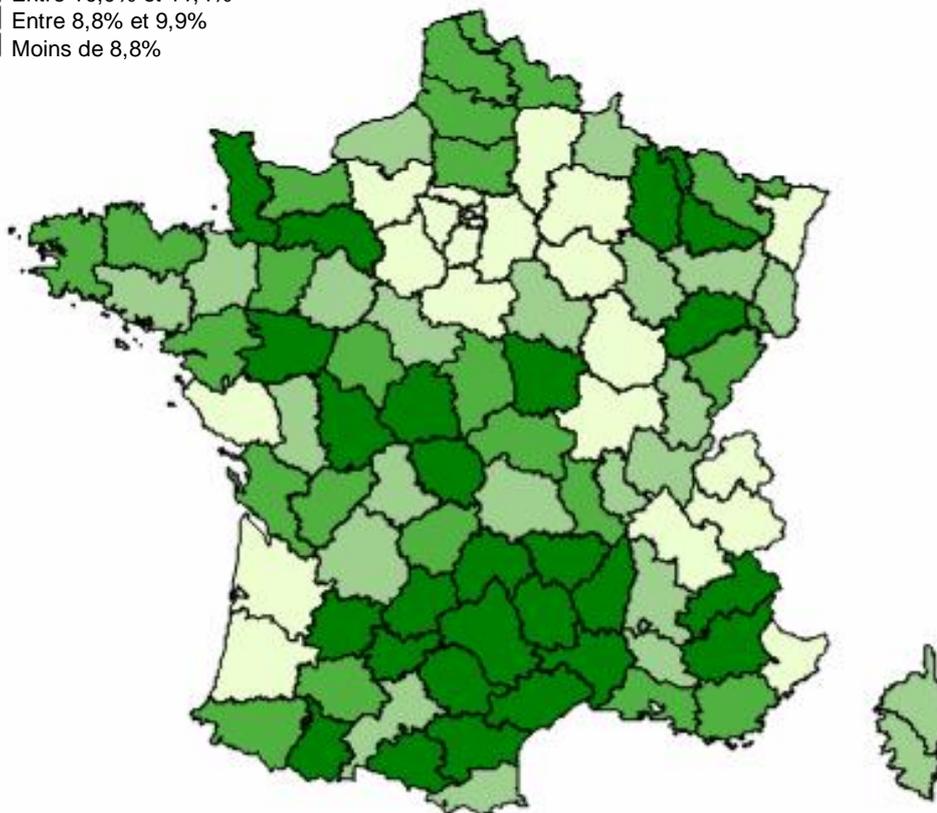
Au bilan, l'économie sociale représente un peu moins de 10% des établissements du secteur concurrentiel, 12% du nombre des salariés, et 9,5% de la masse salariale. Le seul secteur associatif représente plus de 9% du total des salariés privés.

Ce secteur représente un enjeu économique et social important, qui varie fortement selon les départements, comme le montre la carte de France présentée ici. Elle présente la proportion de l'emploi associatif, au sein du secteur privé, qui varie donc autour de la moyenne nationale de 9,2%.

²⁵ Source : ACOSS STAT n°81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants.

Part de l'emploi associatif dans le secteur concurrentiel en 2008

- 11,5% et plus
- Entre 10,0% et 11,4%
- Entre 8,8% et 9,9%
- Moins de 8,8%



Vingt-six départements affichent un ratio supérieur à 11,4%, les départements les plus foncés sur la carte. Qui sont-ils ? Ont-ils des caractéristiques communes ? Plus largement, existe-t-il des facteurs permettant d'expliquer la présence proportionnellement plus ou moins forte de l'emploi associatif dans ces territoires ?

Comme nous l'avons fait en juin 2009 pour le bilan annuel de l'économie sociale, nous avons été tentés de rapprocher le ratio de l'emploi associatif sur l'emploi privé en général, des deux critères que sont la densité de population et le produit intérieur brut (PIB)²⁶ par habitant, dans chaque département.

Concernant la densité, on observe que parmi les départements les plus urbains, cette part est généralement faible, et que parmi les départements les plus ruraux, elle est généralement forte.

Pour autant, parmi les premiers, quelques départements font exception. Le département du Nord est le plus significatif de ce point de vue : 454 habitants au km² (moyenne nationale de 115 habitants au km²) et 11,4% d'emplois associatifs au sein de l'emploi privé (moyenne nationale de 9,2%). Le Pas-de-Calais, la Moselle affichent une proportion d'emplois associatifs de 11%, avec une densité de population de 222 et 170 habitants au km².

A l'inverse, dans les départements les moins peuplés, la part que représentent les emplois associatifs est plus élevée. Seuls deux départements font exception : les Landes dont la densité de population est de 41 habitants au km² (moyenne métropolitaine de 115) ne comptent que 7% d'emplois associatifs, et la Haute-Marne, 8,8% avec une densité de 31 habitants au km².

²⁶ Sources : INSEE 2006

En dehors de ces situations extrêmes, là où la densité de population s'écarte assez peu de la moyenne nationale, la proportion d'emplois associatifs est variable d'un département à l'autre.

En revanche, s'agissant du PIB par habitant, qui traduit le dynamisme économique d'un territoire, le constat est plus net. En juin dernier, dans le même bilan annuel de l'économie sociale, nous avons déjà noté que le rapport entre les emplois de l'économie sociale dans son ensemble et les emplois privés était inversement proportionnel à la valeur du PIB. C'est encore plus évident s'agissant des seuls emplois associatifs.

Pour ne parler que des situations « extrêmes », dans les départements les « plus riches », la part de l'emploi associatif est inférieure à la moyenne de 9,2%. Dans tous ces départements, sauf dans les Bouches-du-Rhône et dans la Loire-Atlantique (10,1%). Ce qui dénote un véritable dynamisme associatif dans ces deux derniers.

Dans les départements où le PIB est le moins élevé (compris entre 18 500 € et 21 000 € par habitant pour une moyenne métropolitaine de 27 811 €), la part de l'emploi associatif est bien supérieure à la moyenne. Seule l'Aisne se démarque avec un ratio inférieur au national (8,3%) et un PIB proche de 20 000 €.

On peut donc, grâce à ces deux approches, commencer à qualifier un premier groupe de départements : ceux dont la proportion d'emplois associatifs est la plus élevée. Ce sont des départements où le PIB par habitant est inférieur à la moyenne métropolitaine (inférieur à 25 398 € pour une moyenne nationale de 27 811 €), et la plupart d'entre eux ont une densité de population bien inférieure à la moyenne, jusqu'à 16 habitants au km² en Lozère, 23 dans la Creuse et dans les Alpes-de-Haute-Provence. Un contexte économique difficile, un certain « isolement » dans les territoires les plus ruraux semblent expliquer que faute d'un développement économique important, l'emploi associatif joue un rôle majeur.

Le groupe d'une vingtaine de départements où l'emploi associatif est le moins présent (moins de 8,6% de l'emploi privé) peut plus difficilement être qualifié, au regard de ces deux critères, densité de population et richesse économique. On y trouve aussi bien les départements d'Ile de France, les plus peuplés, et des départements comme les Landes très vaste, avec une population très dispersée (41 habitants par km²). Le PIB par habitant varie également beaucoup, au sein de ce groupe, entre Paris et les Hauts-de-Seine (supérieur à 73.000€), et l'Aisne (moins de 20.000€).

Ces premiers constats nous encouragent à élargir cette approche à d'autres critères et inviter les observateurs et les chercheurs de toutes disciplines à nous rejoindre pour approfondir le sujet.

5 – LES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS FACE A LA CRISE

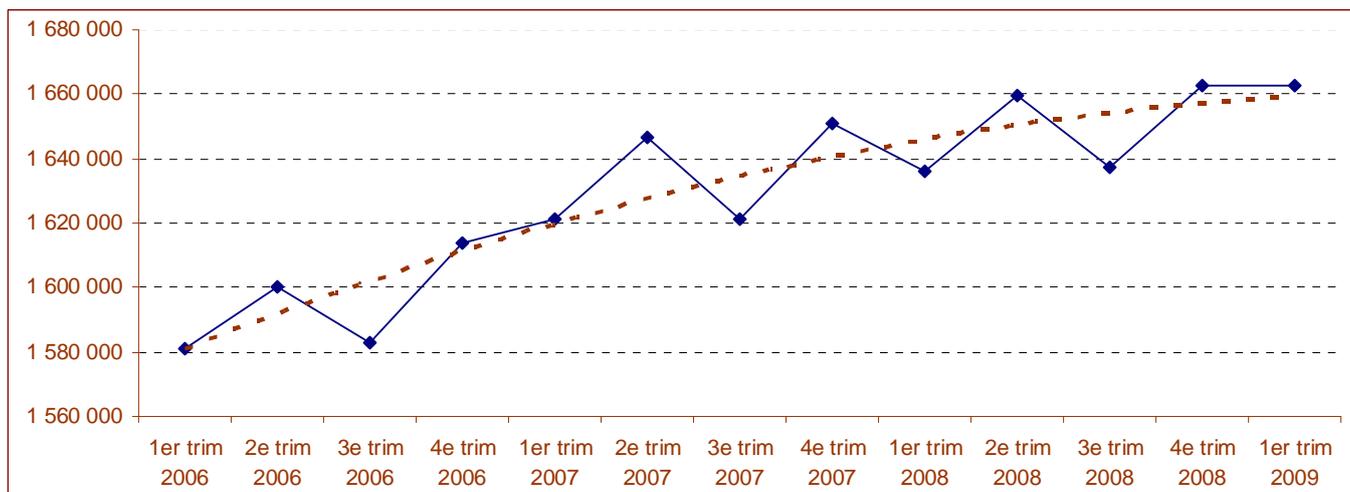
Dans la mesure où les entreprises de l'économie sociale jouent un rôle très important, que ce soit d'un point de vue quantitatif, avec près de 12% des emplois privés, ou que ce soit d'un point de vue qualitatif, il était légitime de les prendre en compte au même titre que les autres entreprises de ce Pays, qui bénéficient d'informations régulières en matière de suivi conjoncturel.

Grâce à une précieuse coopération avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, nous avons pu, ensemble, mettre à contribution son outil de « suivi de la conjoncture » pour une observation du secteur de l'économie sociale, et pour effectuer un premier travail portant sur les associations.

A - D'IMPORTANTES VARIATIONS SAISONNIERES POUR LES ASSOCIATIONS

Une approche trimestrielle des données brutes permet de montrer les « saisons associatives », qui reviennent d'une manière régulière chaque année, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 8 - Evolution trimestrielle du nombre de salariés dans les associations du régime général



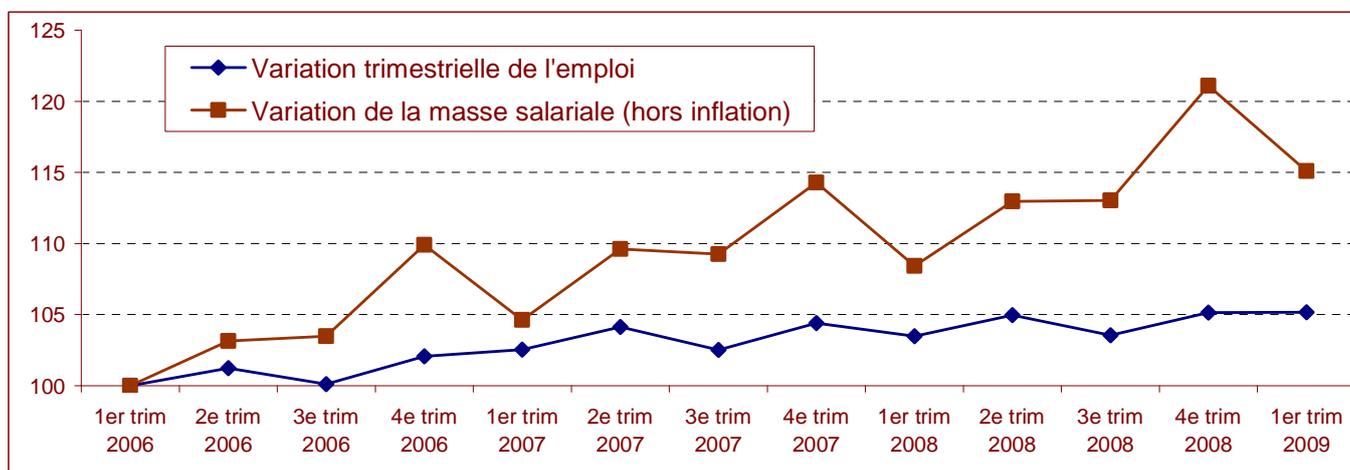
Source : ACOSS – URSSAF. Traitement R & S. Une courbe de tendance a été ajoutée.

Les variations saisonnières sont tout à fait régulières concernant trois trimestres sur quatre : le deuxième trimestre présente une augmentation du nombre de salariés, par rapport au premier (aux alentours de 5%) ; le troisième trimestre, celui de l'été et de la coupure que connaissent bon nombre d'associations, enregistre un repli qui annule généralement la progression antérieure, et le situe à peu près au niveau du premier trimestre ; le quatrième trimestre présente toujours une nouvelle et forte augmentation du nombre de salariés (aux environs de 6%).

Quant à l'articulation entre deux années civiles (dernier trimestre – premier trimestre), elle présente des configurations variables : une hausse de 0,5% entre le dernier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006, une hausse de même ampleur début 2007, une baisse de 0,9% début 2008, et une rigoureuse stabilité entre le dernier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009.

Ces informations sont présentées ici comme une photographie. Pour prolonger cette simple observation des variations saisonnières, en valeur brute, nous avons rapproché l'évolution du nombre des salariés et celle de la masse salariale. Et ce en base 100 à partir du premier trimestre 2006. Nous avons également tenu compte de l'inflation indiquée mensuellement par l'INSEE.

Graphique 9 – Variations trimestrielles en base 100 au 1^{er} trimestre 2006



Source : ACOSS – URSSAF. Traitement R & S

Les variations saisonnières de la masse salariale sont strictement régulières d'une année sur l'autre. Lorsque l'on rapproche les deux courbes, on constate, comme pour l'ensemble du secteur concurrentiel, un dernier trimestre comportant des primes de fin d'année ou des treizièmes mois : la masse salariale augmente nettement plus, en pourcentage, que le nombre d'emplois.

A partir de ces variations en valeur brute, il est nécessaire d'opérer une correction des variations saisonnières, ce qui est réalisé dans le chapitre suivant.

B - LES DONNEES ASSOCIATIVES CORRIGES DES VARIATIONS SAISONNIERES

METHODE : L'observation des données présentées est trimestrielle. Les données de la masse salariale et de l'emploi sont « corrigées des variations saisonnières », ce qui permet une analyse des évolutions entre deux trimestres consécutifs sans que les effets « saisonniers » impactent les valeurs. Cette méthode permet de corriger les séries, notamment de l'impact des versements de primes et des fluctuations saisonnières de l'emploi. L'ACOSS, dans son suivi conjoncturel de la masse salariale et de l'emploi, fait un suivi tous les trimestres des évolutions dans le cadre de sa brochure ACOSS STAT. Le lecteur pourra utilement se référer à la publication ACOSS STAT n° 82 du mois de juin 2009, intitulée « Conjoncture : la masse salariale de l'emploi et du secteur privé au premier trimestre 2009. », et à l'ACOSS STAT n° 90, concernant le 2^{ème} trimestre 2009.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

LES EVOLUTIONS EN GLISSEMENT ANNUEL

Le tableau suivant présente l'évolution en glissement annuel, du premier trimestre 2006 au premier deuxième 2009.

Tableau 17 - Evolution de l'emploi, en glissement annuel corrigé des variations saisonnières

	2006		2007		2008		2009	
	Emplois associatifs	Privé						
1 ^{er} trimestre	+ 1,6	+ 0,9	+ 2,6	+ 1,8	+ 1,8	+ 1,6	+ 1,9	- 2,0
2 ^{ème} trimestre	+ 1,6	+ 1,3	+ 2,9	+ 1,7	+ 1,7	+ 1,2	+ 1,5	- 3,1
3 ^{ème} trimestre	+ 2,2	+ 1,5	+ 2,4	+ 1,5	+ 1,9	+ 0,5		
4 ^{ème} trimestre	+ 2,6	+ 1,6	+ 2,3	+ 1,7	+ 1,6	- 0,5		

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Le nombre de salariés du secteur associatif a évolué de 1,6% entre le 1^{er} trimestre 2005 et le 1^{er} trimestre 2006. Le nombre total des salariés du secteur privé a évolué de 0,9% entre le 1^{er} trimestre 2005 et le 1^{er} trimestre 2006. Ces variations sont respectivement de + 1,5% et de - 3,1% au deuxième trimestre 2009, par rapport au deuxième trimestre 2008.

L'évolution du nombre des salariés du secteur associatif reste positive, tout au long de la période observée. Mais la croissance faiblit un peu en 2008 : dès le 1^{er} trimestre, elle passe au-dessous de la barre de 2%, et reste tout au long de l'année à peu près à ce niveau.²⁷

²⁷ Et le bilan général de l'année 2008 se traduit par une augmentation de 1,8%, pour ce qui concerne le régime général, soit un peu moins que l'augmentation enregistrée en 2007 (2,5%).

La comparaison avec le secteur privé montre un écart assez important, pouvant aller jusqu'à un point, en faveur du secteur associatif. Cet écart se réduit nettement au premier trimestre 2008 (1,8% contre 1,6%), essentiellement du fait d'une évolution un peu moins forte quant au nombre de salariés associatifs. Ce petit décalage est vraisemblablement dû à l'annualité des aides publiques (passage des subventions 2007 aux subventions 2008, de la part de l'Etat et des collectivités territoriales), et à un décrochage de ce point de vue.

Ensuite, pendant que la situation associative se maintient, notamment appuyée sur ces aides publiques, la situation du secteur concurrentiel se dégrade nettement au deuxième semestre 2008.

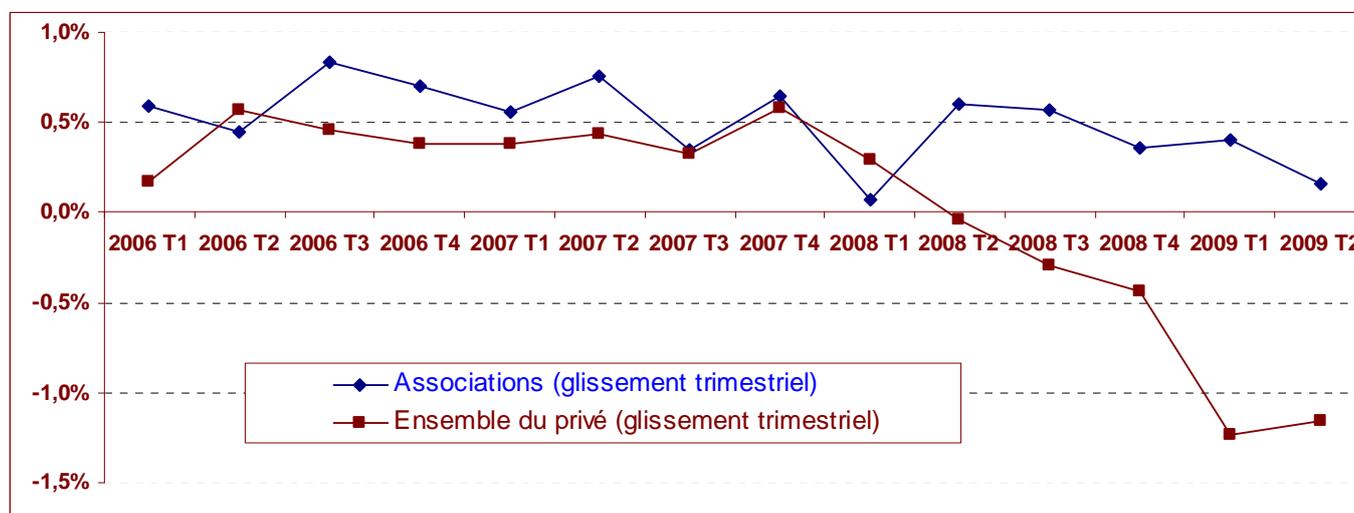
On peut attribuer – pour partie sans doute – aux aides en matière de contrats aidés que l'Etat a mises en place fin 2008²⁸ et début 2009, la bonne tenue de l'emploi dans le secteur associatif au cours du premier semestre 2009, qui tranche bien plus encore avec un secteur privé qui souffre de plus en plus.

La différence apparaît donc très clairement, entre un secteur associatif, davantage soumis aux règles de l'annualité budgétaire, et des aides publiques correspondantes, qu'aux lois du marché qui régissent l'évolution de l'emploi du secteur concurrentiel.

LES EVOLUTIONS EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL

Un graphique présente l'évolution de l'emploi en glissement trimestriel. Il permet d'illustrer avec plus de netteté encore le découplage entre l'évolution de l'emploi associatif et celle de l'emploi du secteur concurrentiel dans son ensemble.

Graphique 10 – Evolution de l'emploi associatif et de l'ensemble de l'emploi privé (en GT en %)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Chaque courbe présente l'évolution (en données corrigées des variations saisonnières) d'un trimestre par rapport au trimestre précédent.

Ce graphique confirme la première différence observée entre les deux courbes, au début de l'année 2008 : un ralentissement plus sensible dans le secteur associatif, au premier trimestre liée à l'annualité des aides aux associations. Mais ensuite, la courbe du secteur privé s'effondre régulièrement, pendant que celle du secteur associatif se maintient en positif.

²⁸ Mesures gouvernementales prises en décembre 2008, et destinées à financer 330.000 emplois aidés dans le secteur non marchand, soit 100.000 de plus que ce qui était initialement prévu. Le taux de prise en charge est fixé annuellement par arrêté des préfets de région, et il a été demandé qu'il puisse dépasser le taux moyen de 70%, pour atteindre un objectif de 90%.

LES EVOLUTIONS EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

Un tableau comparatif permet de montrer, au cours de l'année 2008, et du premier semestre 2009, comment ont évolué les principaux secteurs associatifs, selon une observation en glissement trimestriel, corrigé des variations saisonnières. Cette présentation permet une observation plus fine de la conjoncture.

Tableau 18 – Evolution de l'emploi, en glissement trimestriel corrigé des variations saisonnières

Secteurs d'activité	1 ^{er} trim. 2008	2 ^e trim. 2008	3 ^e trim. 2008	4 ^e trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	2 ^e trim. 2009
Enseignement	1,3%	0,7%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%
Sport (1)	-0,8%	-0,4%	0,9%	0,8%	0,3%	0,3%
Santé	-0,2%	0,4%	0,4%	0,5%	-0,1%	0,1%
Hébergement médico-social	0,6%	0,5%	1,1%	0,6%	0,6%	0,6%
Action sociale sans hébergement	0,2%	0,7%	0,5%	0,3%	0,3%	0,0%
Action culturelle (1)	-1,8%	0,1%	1,0%	2,9%	0,7%	-1,0%
Ensemble du secteur associatif	0,1%	0,6%	0,6%	0,4%	0,4%	0,2%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Le nombre de salariés a augmenté de 0,1% dans l'enseignement, entre le premier trimestre et le deuxième trimestre 2009, en données corrigées des variations saisonnières. (1) On lira avec prudence les évolutions dans les secteurs du sport et de la culture, compte tenu du nombre un peu plus faible des effectifs observés.

Au sein du secteur associatif, l'enseignement connaît une évolution moins forte, depuis le troisième trimestre 2008. Au deuxième trimestre 2009, il évolue un peu moins (0,1%) que l'ensemble du secteur associatif (0,2%).

C'est l'inverse dans le secteur du sport, avec une évolution trimestrielle défavorable, au cours du premier semestre 2008, compensée par une évolution nettement positive au deuxième semestre.

Le secteur de la santé se caractérise par une évolution régulièrement positive depuis le deuxième trimestre 2008, puis par une stabilité au cours du premier semestre 2009.

Le secteur de l'hébergement médico-social est celui qui a connu la plus forte et la plus régulière progression, au cours de la période observée. Il a ainsi gagné plus de 10.000 salariés depuis le début 2008.

L'action sociale sans hébergement a connu une évolution de moins en moins positive, depuis le deuxième trimestre 2008 (0,7%), jusqu'au deuxième trimestre 2009 (0%). Ce secteur comporte l'aide à domicile qui est en effet exposé aux évolutions du pouvoir d'achat, et qui a pu faire l'objet des premières restrictions de dépenses de la part des ménages.

Enfin, le secteur culturel a connu une période difficile au cours des deux premiers trimestres 2008, et semble avoir ensuite particulièrement bénéficié des aides publiques, dont effectivement il était indiqué qu'elles lui étaient particulièrement destinées.

6 - LES INTENTIONS D'EMBAUCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF DE 2000 A 2008

Nous connaissons le bilan des emplois associatifs, au cours d'une année donnée, avec la possibilité de mesurer l'évolution d'une année sur l'autre. Mais cette évolution « nette », est composée d'un « flux d'entrée », que constituent les embauches, et d'un flux de sortie, que constituent les fins de contrats non renouvelés et les suppressions de postes.

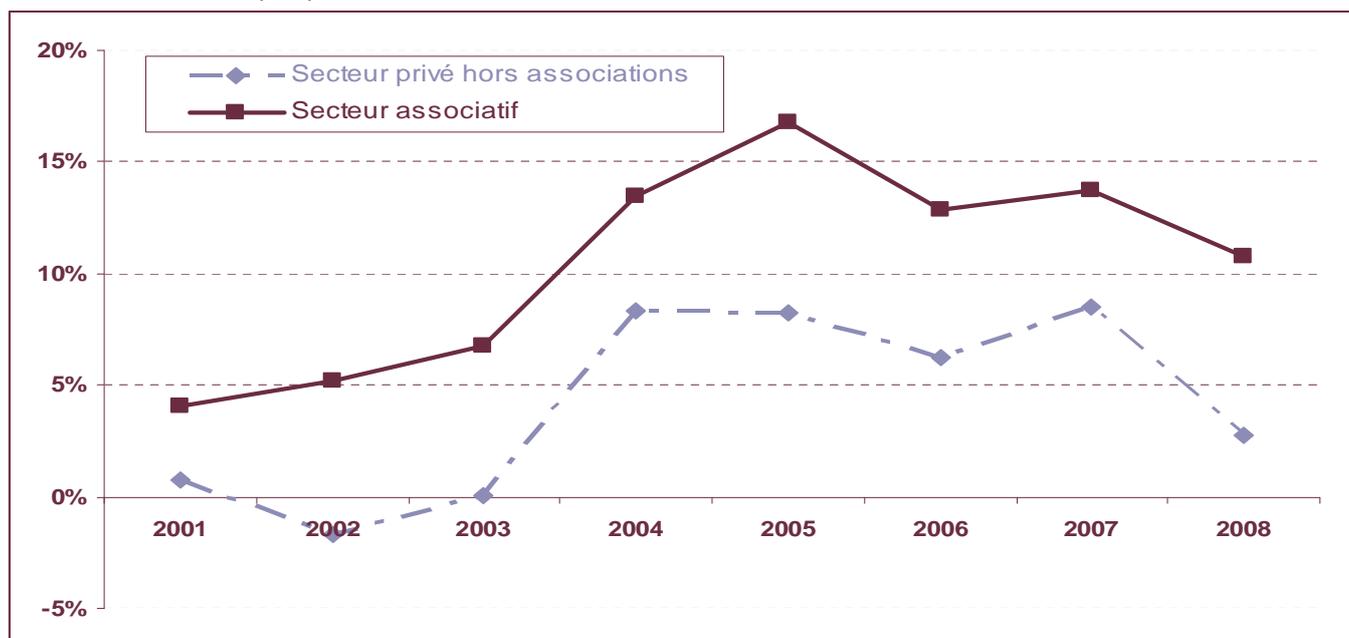
Il était donc important d'étudier, pour la première fois, les *déclarations uniques d'embauches* (DUE), déposées par les employeurs auprès des URSSAF, pour en savoir un peu plus sur ce flux d'entrée. Ce travail présenté par Alexis GUYONVARCH, qui vient de passer six mois sur un projet commun ACOSS – Recherches & Solidarités, apporte de multiples informations : sur la répartition des contrats qui sont proposés aux salariés entrants, sur les salariés eux-mêmes, enfin sur les spécificités du secteur associatif par rapport au secteur concurrentiel. Cette analyse porte sur une longue durée, ce qui permet à la fois de bénéficier d'informations particulièrement significatives, et d'observer l'évolution au fil des neuf années étudiées.

L'examen des intentions d'embauche du secteur associatif, de 2000 à 2008, révèle des tendances lourdes. Comparé au secteur privé dans son ensemble, les embauches des associations demeurent nettement plus dynamiques sur la période. Cependant, les évolutions structurelles à l'œuvre présentent aussi de nombreuses similitudes avec les évolutions observées pour l'ensemble du secteur privé. Le recours aux contrats à durée très courte progresse sensiblement, ainsi que les intentions d'embauche des personnes de plus de 50 ans et des femmes.

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF PROGRESSENT PLUS VITE QUE LES INTENTIONS D'EMBAUCHE DU SECTEUR PRIVE

Le graphique suivant présente l'évolution, d'une année sur l'autre, des intentions d'embauche prises dans leur ensemble : contrats à durée déterminée courts (moins d'un mois), contrats à durée déterminée longs et contrats à durée indéterminée.

Graphique 11 : Taux de croissance des intentions d'embauche hors intérim



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

Sur la période 2000-2008, le taux de croissance annuel moyen des intentions d'embauche du secteur associatif est supérieur de 7,2 points au taux de croissance annuel moyen des intentions

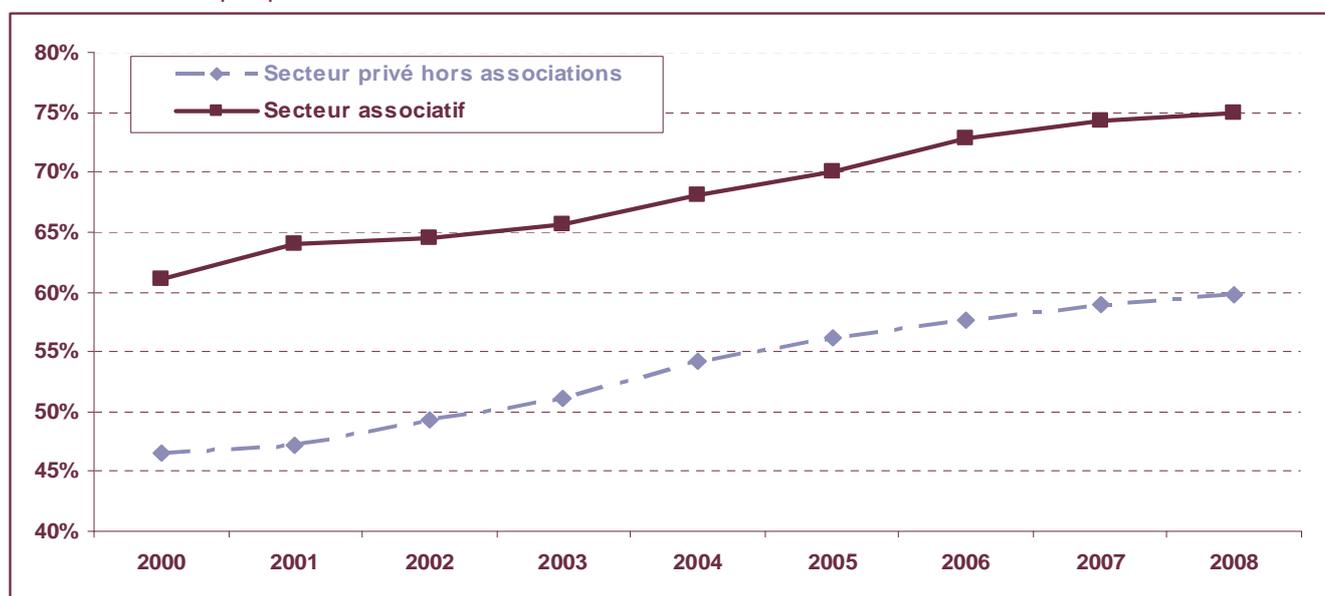
d'embauche du secteur privé hors associations. Les intentions d'embauche du secteur associatif augmentent en effet en moyenne de 10,4% par an entre 2000 et 2008, contre 3,2% pour le reste du secteur privé.

UN DYNAMISME QUI S'EXPLIQUE AVANT TOUT PAR LA PROGRESSION DES CONTRATS COURTS...

En 2008, seulement 7,2% des déclarations d'embauche du secteur associatif correspondent à des CDI, contre 18% en moyenne pour l'ensemble du secteur privé.

Sur la période 2000-2008, la croissance du nombre d'intentions d'embauche concernant les contrats courts (CDD de moins de 30 jours) contribue à 87 % à la croissance du nombre total des intentions d'embauche pour le secteur associatif. Ce chiffre reste pourtant inférieur au chiffre observé pour le secteur privé hors association qui, sur la même période, s'élève à 99%. En d'autres termes, le taux de croissance annuel des intentions d'embauche pour le secteur concurrentiel est presque exclusivement le fait de l'augmentation des intentions d'embauche correspondant à des contrats courts.

Graphique 12 : Part des CDD de moins d'un mois dans les intentions d'embauche



Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

La part des CDD de moins d'un mois dans les intentions d'embauche du secteur associatif poursuit ainsi la même tendance à la hausse que la part des CDD courts dans le total des intentions d'embauche du secteur concurrentiel. En revanche, la proportion de contrats courts du secteur associatif excède de plus de 15 points la part observée dans le reste du secteur privé. Cette proportion atteint presque 75% en 2008, alors qu'elle se limite à moins de 60% dans le reste du secteur privé.

LA REPARTITION DES CONTRATS D'EMBAUCHE

Le tableau suivant permet de présenter la part que représente chaque type de contrat, au cours des années observées, respectivement pour le secteur associatif et pour le reste du secteur privé.

Tableau 19 – Ventilation des différents types de contrats

Période	CDI		CDD longs		CDD courts		Total
	Association	Privé	Association	Privé	Association	Privé	
2000	11%	24%	28%	30%	61%	47%	100%
2001	10%	25%	26%	28%	64%	47%	100%
2002	10%	23%	25%	27%	65%	49%	100%
2003	10%	22%	25%	27%	66%	51%	100%
2004	8%	20%	23%	26%	68%	54%	100%
2005	9%	19%	21%	24%	70%	56%	100%
2006	7%	19%	20%	23%	73%	58%	100%
2007	7%	19%	19%	22%	74%	59%	100%
2008	7%	18%	18%	22%	75%	60%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

La proportion de contrats à durée indéterminée est passée, dans le secteur associatif, de 11% en 2000 à 7% en 2008. Au cours de la même période, elle passait de 24% à 18% dans le reste du secteur privé.

De même, la proportion des contrats à durée déterminée longs, a baissé de 28% à 18% dans le secteur associatif, pendant qu'elle se rétractait également dans le reste du secteur privé, de 30% à 22%.

Cette évolution s'est opérée au bénéfice des contrats courts (moins d'un mois), dont la proportion est passée de 61% à 75% dans le secteur associatif, et de 47% à 60% dans le reste du secteur privé.

Au bilan, la durée moyenne des CDD est passée, dans le secteur associatif, de 56 jours, en 2000, à seulement 38 jours en 2008. On a perdu 10 jours en six ans, entre 2000 et 2006, mais la diminution a été plus brutale au cours des deux dernières années (8 jours).

Au-delà de ces contrats courts, qui peuvent être assimilés à de l'intérim ou à des missions très ponctuelles, ne correspondant pas véritablement à des « embauches », on retiendra que la proportion des CDI et des CDD longs est de 25% dans le secteur associatif, pour une proportion nettement plus importante dans le reste du secteur privé (40%).

UNE REPARTITION TRES DIFFERENTE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

Ce recours accru à la flexibilité de la main d'œuvre est particulièrement sensible pour certains secteurs d'activité. C'est ainsi qu'en 2008, au sein du secteur associatif, la proportion de chaque type de contrat varie fortement selon les domaines d'activité, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 20 – Ventilation des différents types de contrats, selon les activités associatives

Année 2008	CDI	CDD longs	CDD courts	Total	Durée moyenne des CDD (en jours)
Enseignement	11%	37%	52%	100%	86
Sport	18%	42%	40%	100%	114
Santé	10%	16%	74%	100%	28
Hébergement médico-social	7%	12%	81%	100%	24
Social sans hébergement	12%	32%	56%	100%	68
Culture	2%	4%	94%	100%	8
Ensemble associatif	7%	18%	75%	100%	38

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

C'est dans le secteur culturel, compte tenu de la nature des activités organisées, que l'on a proportionnellement le plus recours aux contrats très courts (pour partie des CDD successifs proposés à des salariés intermittents). Et c'est dans le sport que la proportion des contrats à durée indéterminée est la plus forte (18% pour une moyenne de 7%).

Le taux d'embauche des associations employeurs, rapport des intentions d'embauche sur l'emploi de l'année, est près de deux fois supérieur au taux d'embauche de l'ensemble du secteur privé.²⁹ Le personnel intermittent, les saisonniers et les salariés en réinsertion sont sans aucun doute surreprésentés au sein du monde associatif. Cette flexibilité traduit-elle une précarité plus importante dans les associations ?

UNE PRUDENTE APPROCHE DES MOUVEMENTS DE SALARIES

Dès lors que l'on connaît le bilan annuel de l'emploi dans le secteur associatif, chaque année, et que l'on approche désormais les mouvements d'entrée, il est tentant d'en déduire les mouvements de sortie. Nous serons prudents pour au moins deux raisons : une intention d'embauche n'est pas toujours suivie d'un recrutement, soit par refus du candidat lui-même, soit par changement d'avis de la part de l'employeur ; il peut y avoir, sur un même poste, plusieurs salariés successifs, ce qui nous a conduit, après échanges avec l'ACOSS, à préférer par prudence ne conserver que les contrats à durée indéterminée, dans cette première approche expérimentale. Il est clair que nous sommes de ce fait un peu au-dessous de la réalité des mouvements de personnels.

METHODOLOGIE : Le bilan de l'emploi est pris en compte, pour ce qui concerne les années 2007 et 2008, pour les principaux secteurs d'activité. Le nombre de CDI enregistré en 2008 est rapporté au bilan 2007, pour estimer la proportion minimale des salariés entrants. Le bilan de l'emploi en 2007, renforcé du nombre de CDI en 2008, est rapproché du bilan constaté en 2008, pour estimer, par différence, le nombre minimal des salariés sortants, et la proportion que cela représente par rapport à la référence 2007.

Le tableau suivant présente cette démarche prudente, avec les différentes données recueillies, concernant respectivement le bilan de l'emploi en 2007, le nombre de contrats à durée indéterminée présentés en 2008 et le bilan de l'emploi en 2008.

²⁹ Et tout particulièrement, les associations qui exercent leur activité dans le domaine culturel déclarent sur l'année 2008 treize fois plus d'embauches qu'elles ne comptent de salariés.

Tableau 21 – Essai de modélisation des mouvements de salariés dans les associations

En milliers de salariés	Emploi en 2007	CDI en 2008	Pourcentage des entrants	Emploi en 2008	Hypothèse sortie	Pourcentage des sortants
Enseignement	196	19	10%	201	-14	-7%
Sport	62	13	21%	62	-13	-21%
Santé	128	11	9%	128	-11	-9%
Hébergement médico-social	301	29	10%	308	-22	-7%
Social sans hébergement	491	49	10%	501	-38	-8%
Culture	59	13	23%	60	-13	-22%
Ensemble associatif	1 628	217	13%	1 657	-188	-12%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

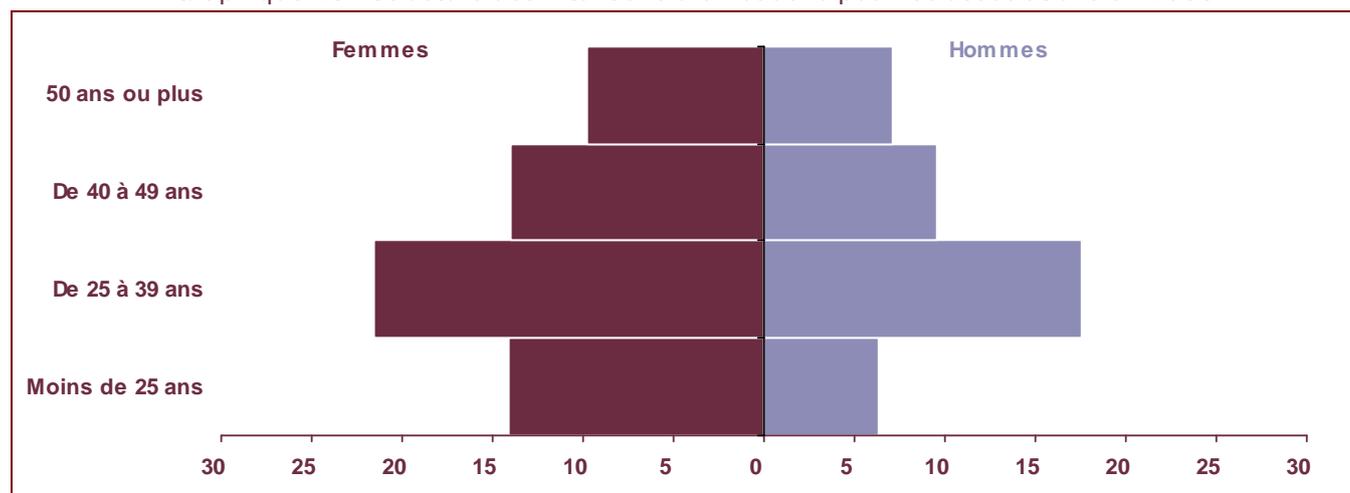
Pour l'ensemble du secteur associatif, 217.000 contrats à durée indéterminée ont été présentés en 2008, ce qui a représenté une proportion de 13% du nombre des emplois constatés au cours de l'année précédente. L'addition des emplois constatés en 2007 et des CDI conclus en 2008 est rapprochée du bilan 2008 : il manque 188.000 salariés. On formulera donc l'hypothèse selon laquelle 217.000 salariés nouveaux, au minimum, sont arrivés en 2008, quand 188.000, au minimum, partaient.

N'oublions pas, en effet, qu'un salarié entrant en contrat à durée déterminée a fort bien pu remplacer un salarié sortant, ce qui renforce d'autant le bilan des sortants. Ce mouvement de salariés varie fortement selon les secteurs d'activité : il est au plus fort dans les secteurs du sport et de la culture (plus de 20%), et assez faible dans les autres secteurs (entre 7% et 9%).

UNE FLEXIBILITE QUI SE CONJUGUE A LA FEMINISATION DU SECTEUR...

En 2008, la proportion d'embauches concernant des femmes, atteint 60% pour les associations employeurs contre 50% pour le secteur privé. Cette part s'élève même à 81% pour le secteur de l'hébergement médico-social, 80% pour la santé et 75% pour l'action sociale sans hébergement.

Graphique 13 : Structure des intentions d'embauche pour les associations en 2008

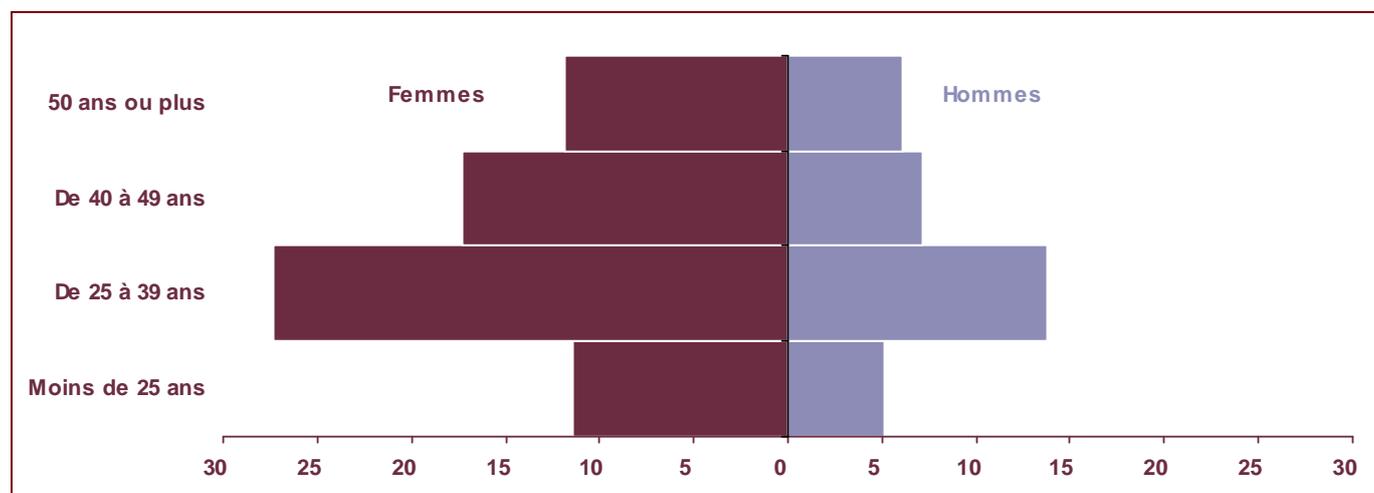


Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

Ce graphique montre que les intentions d'embauche du secteur associatif concernent principalement des personnes de 25 à 49 ans et pour cette tranche d'âge, un nombre plus important de femmes que d'hommes.

Contre toute attente, pour l'ensemble du secteur associatif, l'examen des pyramides d'âge par type de contrat (graphique 14) nous enseigne que les femmes appartenant à la tranche d'âge de 25 à 49 ans sont proportionnellement plus nombreuses parmi les embauches correspondant à des contrats à durée indéterminée.

Graphique 14 - Structure des embauches correspondant à des CDI pour les associations en 2008



Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

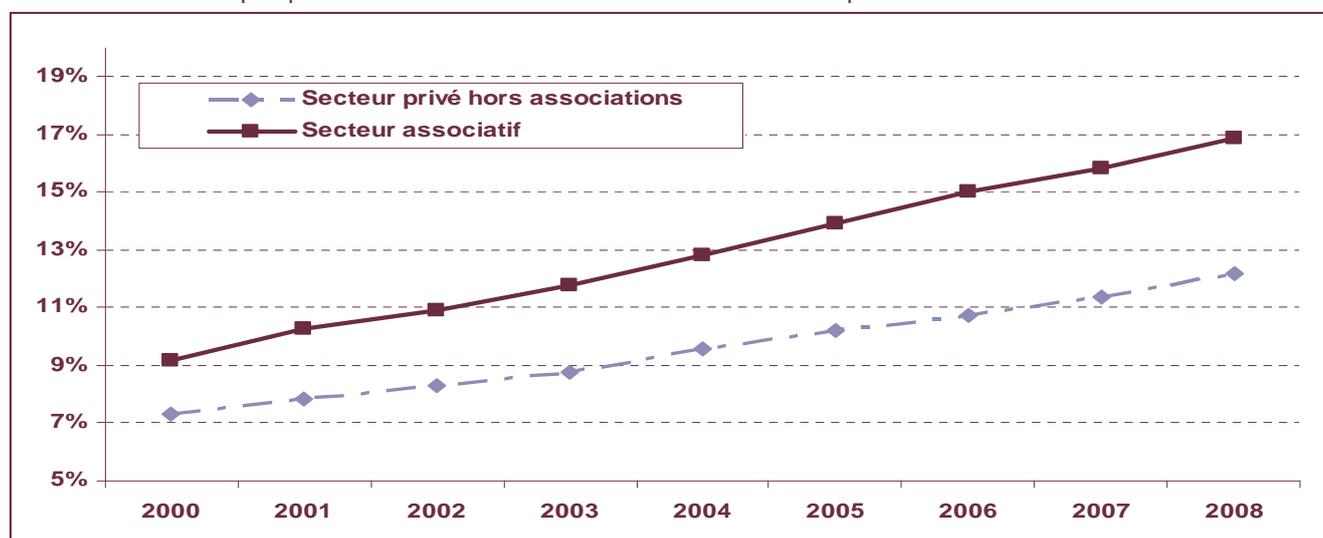
Un tel résultat est sans doute la traduction de la structure par secteur d'activité du monde associatif. Les secteurs de la santé, de l'hébergement médico-social et de l'action sociale représentent en effet plus de 40% des embauches en CDI déclarées. Or, ces secteurs embauchent presque 80% de femmes.

DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DESTINEES A UN PUBLIC PLUS AGE

Le vieillissement de la population française, et par voie de conséquence de la population active, impacte la structure des embauches du secteur associatif, au même titre que l'ensemble du secteur privé.

La part des embauches des moins de 25 ans, sur le total des embauches, décline au profit de la part des embauches des plus de 50 ans. Les mesures relevant des politiques de l'emploi, mises en œuvre ces dernières années en direction des publics « seniors », notamment dans le secteur non marchand, peuvent aussi contribuer à expliquer ce phénomène.

Graphique 15 : Part des intentions d'embauche des plus de 50 ans sur le total



Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S

Au bilan de l'année 2008, pour l'ensemble du secteur associatif, la répartition par tranche d'âge des embauches est significativement différente de ce qu'elle est dans le secteur privé en général : une proportion de 20% de moins de 25 ans dans le secteur associatif contre une proportion de 31% dans le secteur privé. Et, comme indiqué dans le graphique, une proportion de 17% de plus de 50 ans dans le secteur associatif, pour une proportion de 12% dans le secteur privé.

Les associations employeurs dans les activités récréatives et de loisirs ou les activités sportives embauchent une part importante de moins de 25 ans, mais il s'agit de secteurs qui pèsent assez peu en termes d'emplois et d'embauches.

L'enseignement ou les activités culturelles, *a contrario*, sont des secteurs qui recourent apparemment à une main d'œuvre plus âgée, en moyenne, que le secteur privé ou le reste du secteur associatif. L'âge moyen de l'embauche, pour les associations appartenant au secteur de l'enseignement en 2008, est de 40 ans contre 27 ans, pour les associations appartenant au secteur des activités récréatives et de loisirs.

En conclusion, au-delà de l'examen de l'emploi et de la masse salariale, l'étude longitudinale des déclarations d'embauche nous permet de caractériser plus finement le secteur associatif. Comparées au secteur privé dans son ensemble, les associations employeurs embauchent plus de femmes et cette tendance s'accélère au cours de la période observée.

Quel que soit le secteur, les associations recourent en proportion davantage aux contrats à durée déterminée, pour des périodes de plus en plus courtes depuis 2000. Remarquons enfin que la pyramide des âges des associations révèle une structure des embauches caractérisée par un public plus âgé que le secteur privé, et que cette tendance s'accroît sur la période 2000-2008.

7- LES EXONERATIONS DE CHARGES POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

Cette présentation inédite permet de montrer que les associations ont bénéficié d'un montant dépassant 2,2 milliards d'euros d'exonérations de charges, au titre de l'année 2008. Ces exonérations sont en augmentation de 40% depuis 2004, et ont concerné près de 130.000 employeurs associatifs, soit une proportion de près de 75% de l'ensemble des établissements.

Les données, montants d'exonération et nombre d'établissements bénéficiaires sont issues d'une même source : les bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC), pour les années 2004 à 2008. Elles sont donc homogènes. Nous avons pris, comme référence, exactement le même périmètre associatif que pour toutes les autres démarches présentées dans cette étude.

UN PREMIER APERÇU

Le tableau suivant distingue, pour chaque année, le montant total des cotisations, la masse salariale totale du secteur associatif, et le nombre total des établissements bénéficiaires.

Tableau 22 - Montant des cotisations exonérées, taux d'exonération et nombre d'établissements bénéficiant d'exonérations pour le secteur associatif de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Cotisations exonérées (en millions d'euros)	1 601	1 687	1 990	2 186	2 239
Etablissements bénéficiant de l'exonération	104 950	111 185	118 765	125 475	128 169
Moyenne par établissement	15 255	15 173	16 756	17 422	17 469

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Le nombre d'établissements bénéficiaires a augmenté de 22% au cours de cette période de cinq années, pendant que le montant de ces exonérations a augmenté de près de 40%. L'exonération moyenne a augmenté de 14,5%, en euros courants. Le tableau suivant montre la ventilation des exonérations en quatre composantes, au cours de la période étudiée.

Tableau 23 - Montants d'exonérations, selon les mesures (en millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008
Mesures générales d'encouragement à la création d'emplois et à la RTT	839	778	810	877	1 037
Mesures en faveur de publics particuliers (jeunes, chômeurs de longue durée...)	387	383	465	508	411
Mesures en faveur de l'emploi à domicile	335	378	512	580	595
Mesures en faveur de l'emploi dans certaines zones géographiques	40	148	202	222	196
Total	1 601	1 687	1 990	2 186	2 239

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S.

La moitié des exonérations porte sur les mesures générales d'encouragement à la création d'emplois. Cette proportion est de 90% dans le reste du secteur privé. En baisse sensible, proportionnellement, de 56% en 2004 à 40% en 2007, ces exonérations ont repris, au sein du secteur associatif, une part nettement plus importante en 2008 (46%). En montant, elles ont progressé de 24% en quatre ans.

Les mesures prises en faveur de publics particuliers représentent une part de l'ordre de 23%, entre 2004 et 2007, pour fléchir à 18% en 2008. Au bilan, les exonérations correspondantes n'auront varié que de 6%, en euros courants, ce qui se traduit par une relative stabilité en euros constants. Par comparaison, dans le reste du secteur privé, ces exonérations ne représentent que 5% du total. Ce qui marque bien les efforts très importants que réalisent les associations en matière d'insertion.

Ce sont les mesures prises en faveur de l'aide à domicile qui ont connu la plus forte évolution, passant de 21% à 27% du total, et progressant de près de 80% au cours de la période prise en compte.

La rapide montée en puissance du montant des exonérations de type géographique correspond à l'évolution de l'éligibilité des associations à ce dispositif et à son extension à de nouveaux territoires. Entre 2005 et 2008, les montants correspondants représentent de façon constante, environ 10% du total des exonérations.

LES ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES³⁰

Le tableau suivant ventile les établissements bénéficiaires, en fonction des différentes mesures accessibles aux associations. Sachant qu'un établissement peut élargir à plusieurs mesures, le total obtenu est supérieur au total des établissements bénéficiant d'une exonérations. Il y a environ 30% d'établissements émergeant à deux mesures différentes.

³⁰ Une approche par secteurs d'activité pourra être réalisée en lien avec nos partenaires, de même qu'une approche régionale.

Tableau 24 - Etablissements bénéficiaires, selon le type d'exonérations sociales

	2004	2005	2006	2007	2008
Mesures générales d'encouragement à la création d'emplois et à la RTT	90 357	95 874	96 869	103 704	111 606
Mesures en faveur de publics particuliers (jeunes, chômeurs de longue durée...)	38 513	39 836	46 874	49 557	43 620
Mesures en faveur de l'emploi à domicile	3 677	3 700	4 753	4 990	5 167
Mesures en faveur de l'emploi dans certaines zones géographiques	2 875	5 298	5 916	6 346	6 056
Total des associations bénéficiaires	135 422	144 708	154 412	164 597	166 449

Source : ACOSS-URSSAF - Traitement R&S.

Près de 90% des établissements bénéficiant d'une exonération émargent au premier type de mesures, d'encouragement en faveur de l'emploi. Les mesures en faveur des publics particuliers concernent environ 35% des bénéficiaires. Dès lors que les autres mesures sont concentrées sur un type d'activité (aide à domicile) ou sur des territoires ciblés, elles ne concernent qu'une faible proportion de bénéficiaires.

8 – PLUS DE 61 000 EMPLOIS DANS LES FONDATIONS

Groupées au sein d'une seule catégorie juridique (9300), 1.090 établissements correspondant à des fondations, ont été actives en qualité d'employeurs, en 2008, dont 3% relevant du régime agricole. Le nombre de salariés correspondant était globalement de plus de 61 200, et ces fondations ont distribué une masse salariale de près de 1,6 milliard d'euros.

Le nombre de salariés a augmenté d'environ 35% entre 2000 et 2008, avec un certain tassement, entre 2007 et 2008 (1,1%).

En matière de conjoncture, au cours du premier semestre 2009, le nombre de salariés a augmenté de 3,7% au premier trimestre, et de 2,6% au deuxième trimestre, en glissement annuel corrigé des variations saisonnières.

TROISIEME PARTIE : LES ASSOCIATIONS FACE A LA CRISE

INTRODUCTION

Le secteur associatif joue un tel rôle dans tous les domaines de notre société qu'il était indispensable de donner la parole à ses responsables de terrain : les dirigeants bénévoles des associations. C'est ce que nous faisons depuis maintenant cinq ans : l'enquête annuelle sur *L'opinion des responsables associatifs* est devenu un outil reconnu, et précieux pour suivre régulièrement l'évolution de ce secteur, et identifier les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Chacun sait que l'immense majorité des associations (85% environ), ne vivent et ne se développent que grâce à la ressource humaine bénévole – sans aucun salarié. Il était donc naturel, à nos yeux, de prolonger cette enquête par un dialogue direct avec les bénévoles en charge de l'animation. C'est l'objectif du *Baromètre d'opinion des bénévoles*, né en 2008 de notre coopération avec l'association France Bénévolat, et qui a déjà connu deux vagues annuelles.

La mobilisation de ces deux outils complémentaires, au moment où des difficultés financières puis économiques se multiplient, correspond tout à fait à notre Projet associatif. C'est ainsi qu'en lien avec notre comité d'experts et avec nos différents partenaires, nous avons intégré plusieurs questions dans les deux enquêtes du printemps 2009, réalisées entre le 10 mars et le 9 avril, pour vérifier si cette crise entraînait déjà des effets sur le fonctionnement des associations et sur l'engagement bénévole. Les résultats ont été publiés en juin 2009 et sont librement consultables sur notre site³¹.

A la demande de nos interlocuteurs, nous avons également lancé une nouvelle vague d'enquête, après la rentrée associative de septembre, pour mesurer avec précision l'évolution des réponses des responsables associatifs, à partir de questions récurrentes, posées dans des conditions tout à fait comparables.

Les résultats sont présentés ici pour informer les acteurs et les décideurs, et pour éclairer les décisions qu'ils seront conduits à prendre au cours des prochains mois.

METHODOLOGIE DES ENQUETES AUPRES DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

La préparation et l'organisation de chaque vague d'enquête sur l'Opinion des responsables associatifs (ORA) répondent à des règles très précises, auxquelles nous tenons particulièrement : une première étape consiste à identifier les sujets sur lesquels les acteurs et les décideurs concernés souhaitent bénéficier d'informations utiles. Cette première concertation, avec notre comité d'experts et l'ensemble de nos adhérents et partenaires, conduit à des arbitrages et à la sélection de thèmes précis qui font l'objet de projets de questions. Une troisième étape permet de tester la bonne compréhension de ces questions, de manière à s'assurer que les résultats traduiront bien ce que l'on veut mesurer.

La quatrième étape consiste à encourager les répondants potentiels à s'exprimer : tous nos adhérents et partenaires sont ainsi mobilisés, ce qui permet la participation la plus large, et la construction d'un panel dont nous vérifions pas à pas la représentativité.

³¹ *Les associations face à la crise* – Juin 2009 – www.recherches-solidarites.org.

En lien étroit avec notre comité d'experts (sociologues, statisticiens, spécialistes des enquêtes qualitatives et quantitatives, experts des différents secteurs de la vie associative...), nous nous assurons de la robustesse des différents segments du panel, selon la méthode des quotas, notamment appliqués aux variables taille et secteur d'activité, pour ce qui concerne les associations au nom desquelles les responsables bénévoles s'expriment.

Après l'exploitation statistique des résultats, nous préparons leur analyse et la mise en place des commentaires utiles : ceux-ci sont toujours construits avec la précieuse coopération de nos experts.

Caractéristiques des deux enquêtes présentées : Un vague d'enquête en ligne a permis d'interroger 1.793 responsables associatifs bénévoles (membres du bureau d'une association), du 10 mars au 9 avril 2009. Une nouvelle vague a permis d'interroger 1.048 responsables du 15 octobre au 6 novembre 2009. Ces deux panels, représentatifs de l'ensemble du secteur associatif, font l'objet d'un traitement au regard de la taille des associations, et du secteur d'activité dans lequel elles agissent.

La taille des associations est observée principalement à partir de son budget : sont considérées comme petites, les associations dont le budget annuel est inférieur ou égal à 10 000 euros, comme moyennes celles dont le budget est compris entre 10 000 et 75 000 euros, et grandes celles qui se situent au-dessus. Cette typologie est confortée par un examen du nombre de bénévoles et d'adhérents, et par la présence de salariés.

Même si le talon signalétique comporte une typologie plus fine, la présentation des résultats se fait selon cinq groupes d'associations, en fonction de l'activité principale dans laquelle leurs responsables souhaitent les déclarer : le secteur de la culture, le secteur des loisirs, comportant également celui de l'éducation populaire, le secteur des sports, le secteur social, comportant également celui de la santé et celui de l'action humanitaire, et un groupe d'associations rassemblées dans une rubrique « autres », comportant notamment celles qui agissent dans le domaine de l'environnement.

Le talon signalétique comporte également des informations précises sur l'ancienneté de l'association, son appartenance éventuelle à un réseau, sur son positionnement géographique (par région), sur sa zone d'intervention (rural et intensité de l'urbanisation). Il comporte également des informations sur le responsable associatif qui s'exprime, quant à son genre et à la tranche d'âge à laquelle il appartient, et quant à sa fonction au sein du bureau de l'association.

Ces informations peuvent être croisées avec chacune des questions posées, dans une approche plus fine pouvant intéresser un certain nombre d'acteurs concernés, de décideurs publics, et naturellement de chercheurs spécialisés sur ces sujets.

La présentation des résultats se fera selon deux parties, intégrant les précisions utiles quant à la façon dont les questions ont été posées, présentant à chaque fois une ventilation des réponses selon la taille et le secteur d'activité des associations, et faisant référence, le cas échéant, aux réponses apportées sur le même sujet au mois de mars 2009.

Même si nous ne lui accordons qu'une importance relative, compte tenu de la grande diversité du monde associatif, nous présentons un résultat d'ensemble pour chaque question, de manière à fixer une sorte de repère, notamment pour ceux qui souhaitent se limiter à une lecture rapide. Ce résultat d'ensemble est établi après pondération des réponses, selon la taille croisée avec le secteur d'activité, de manière à ce qu'il reflète strictement la composition du secteur associatif. Pour autant, nous invitons les lecteurs à préférer les résultats détaillés, dans une approche qui permet de les différencier selon l'importance de l'organisme et selon son secteur d'intervention.

I - COMMENT VA VOTRE ASSOCIATION ?

Cette première partie était introduite par le propos suivant, à l'intention des répondants : « Les questions suivantes constituent un faisceau d'indices qui permet de mesurer régulièrement le « moral » des responsables associatifs. Ce suivi permet de rendre public les difficultés rencontrées par les responsables associatifs dans le cadre de leur activité. »

A - LA RESSOURCE HUMAINE BENEVOLE

Non seulement plus de 80% des associations ne disposent d'aucun salarié, mais tous les observateurs de la vie associative savent bien que cette ressource humaine bénévole est essentielle au fonctionnement et au développement des associations. D'où cette première question, posée régulièrement depuis le début de cette série d'enquêtes.

Pour organiser les activités de cette année, l'association dispose d'un nombre de bénévoles réguliers (personnes exerçant une fonction précise et continue) : Une seule réponse

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Suffisant	23%	25%	24%	24%	27%
b - A peu près suffisant	41%	36%	35%	36%	35%
Total Suffisant	64%	61%	59%	60%	62%
c - Insuffisant	29%	32%	29%	30%	30%
d - Très insuffisant	4%	6%	10%	8%	6%
Total Insuffisant	33%	38%	39%	38%	36%
e - Vous n'avez pas de réponse à cette question	3%	1%	2%	2%	2%
Non réponses	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Plus l'association est petite, plus elle manque de bénévoles : ceci se vérifie surtout par la proportion des responsables qui notent une grande insuffisance, passant de 4% dans les plus grandes associations à 10% dans les plus petites. Il est possible que le manque de bénévoles soit un peu relativisé, et jugé moins crucial dans les plus grandes associations, de par la présence de salariés qui peuvent assumer un certain nombre de fonctions.

Au bilan, la situation s'est dégradée depuis le printemps, après la rentrée associative de septembre : ainsi les plus satisfaits sont passés de 27% à 24% et les plus inquiets sont passés de 6% à 8%.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP (1)	Sport	SSH (2)		
a - Suffisant	20%	28%	27%	23%	23%	24%	27%
b - A peu près suffisant	34%	42%	32%	40%	32%	36%	35%
Total Suffisant	54%	70%	59%	63%	55%	60%	62%
c - Insuffisant	34%	24%	27%	31%	32%	30%	30%
d - Très insuffisant	9%	5%	11%	6%	10%	8%	6%
Total Insuffisant	43%	29%	38%	37%	42%	38%	36%
e - Vous n'avez pas de réponse	3%	1%	3%	0%	3%	2%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009. (1) Loisirs et éducation populaire. (2) Social, santé et action humanitaire.

Les différences entre les réponses, selon le secteur dans lequel agissent les associations, sont nettement plus importantes : il s'agit ici du critère le plus discriminant. Les responsables des associations culturelles sont nettement les plus satisfaits (70%), suivis par les responsables sportifs (63%). C'est dans le secteur social que les difficultés sont le plus nettement exprimées. La situation de ce secteur s'est en outre dégradée, par rapport aux résultats observés dans l'enquête du printemps : 42% d'insatisfaits, dont 10% lourdement, contre 39% au printemps, dont 8% nettement.

B - LES RESSOURCES FINANCIERES

Pour les activités de cette année 2009-2010, les moyens financiers nécessaires à l'association sont : *Une seule réponse*

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Tout à fait suffisants	8%	14%	15%	14%	18%
b - A peu près suffisants	41%	47%	44%	44%	39%
Total Suffisant	49%	61%	59%	58%	57%
c - Insuffisants	34%	27%	25%	27%	30%
d - Très insuffisants	14%	10%	15%	13%	11%
Total Insuffisant	48%	37%	40%	40%	41%
e - Vous n'avez pas de réponse à cette question	3%	2%	1%	2%	2%
Non réponses	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Cette fois, ce sont les grandes associations qui expriment les plus grandes inquiétudes, par rapport aux autres associations, sensiblement à égalité : les responsables des grandes associations sont aussi proportionnellement les moins nombreux (8%) à se dire tout à fait satisfaits. C'est en effet dans les grands organismes, comportant le plus souvent des salariés, et dans nombre de cas en charge de la gestion d'équipements, que les besoins financiers sont les plus importants.

La situation de ces grandes associations s'est dégradée depuis le printemps, notamment si l'on en juge par la proportion des responsables les plus inquiets, passée de moins de 10% à 14%.

On notera également une proportion non négligeable de 15% de responsables de petites associations, exprimant une vive inquiétude, proportion également en nette hausse par rapport au printemps.

Au bilan, on notera que les plus satisfaits sont aujourd'hui moins nombreux (14% contre 18%) et que les plus inquiets sont plus nombreux (13% contre 11%). La situation se tend, manifestement, et personne ne peut se réjouir de constater que quatre responsables sur 10 expriment une inquiétude quant aux moyens financiers dont dispose leur association, pour leurs activités 2009-2010.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH		
a - Tout à fait suffisants	12%	14%	19%	12%	12%	14%	18%
b - A peu près suffisants	42%	38%	46%	50%	41%	44%	39%
Total Suffisant	54%	52%	65%	62%	53%	58%	57%
c - Insuffisants	25%	31%	20%	29%	30%	27%	30%
d - Très insuffisants	18%	15%	14%	8%	13%	13%	11%
Total Insuffisant	43%	46%	34%	37%	43%	40%	41%
e - Vous n'avez pas de réponse	3%	2%	1%	1%	4%	2%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

La différence est nette, entre les responsables des associations de loisirs et des clubs sportifs, dont les deux tiers expriment leur satisfaction, et ceux du secteur de la culture et du secteur social, nettement en retrait. La situation semble s'être un peu dégradée dans le secteur social, depuis le printemps.

Si l'on rapproche les réponses apportées aux deux questions, respectivement relatives aux moyens humains bénévoles et aux moyens financiers, on observe une situation très contrastée :

Le secteur de la culture ne rencontre pas de graves difficultés, du point de vue de ses moyens humains bénévoles, mais exprime quelques inquiétudes sur le plan financier. Le secteur social semble le plus inquiet, tant du point de vue de ses bénévoles que de ses moyens financiers, et ceci dans un mouvement croissant depuis le printemps. Ceci confirme ce que nous avons déjà constaté, lors de l'enquête 2008 : 22% des responsables du secteur social affichaient des préoccupations pour les deux types de ressources. Et cette proportion est à la même hauteur cet automne.

Au contraire, les domaines des loisirs et des sports semblent relativement à l'abri, avec un taux de satisfaction assez haut pour ce qui concerne les deux types de moyens. En 2008 déjà, les responsables correspondant n'étaient respectivement que 15% et 13% à indiquer des difficultés de ces deux ordres.

C - ATTEINDRE LES OBJECTIFS

C'est à la lumière de ce constat, concernant les moyens humains et financiers, que nous pouvons maintenant observer les réponses apportées par les responsables, quant à la capacité pour leur association, de remplir les missions qu'elle se donne.

Pour cette année 2009-2010, vous diriez plutôt que votre association : Une seule réponse

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Est tout à fait en mesure de remplir ses missions	18%	25%	22%	22%	24%
b - Est à peu près en mesure de remplir ses missions	34%	41%	34%	36%	38%
Globalement en mesure de remplir ses missions	52%	66%	56%	58%	62%
c - Connaît quelques difficultés pour remplir ses missions	33%	28%	31%	30%	29%
d - Rencontre de sérieuses difficultés pour remplir ses missions	15%	6%	12%	11%	8%
Globalement en difficulté pour remplir ses missions	48%	34%	43%	41%	37%
e – Vous n'avez pas de réponse à cette question	0%	0%	1%	1%	1%
Non réponses	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Comme lors de nos enquêtes précédentes, les responsables des associations moyennes affichent proportionnellement un certain optimisme, avec de surcroît le plus fort pourcentage de réponses très positives (25%) et le plus faible pourcentage de réponses très négatives (6%). Ceci s'explique aisément dans la mesure où ces associations atteignent la taille critique pour réaliser des missions significatives, sans avoir les responsabilités (salariés, gestion d'équipement) qui pèsent sur les grands organismes.

Les réponses des responsables des plus petites associations, tout comme celles des responsables des plus grandes, sont en évolution nettement négatives, depuis le printemps. Ces derniers

affichent un pessimisme assez net, qui atteint près de la moitié d'entre eux, passé de 40% à 48%, et de façon préoccupante pour 15% des répondants, contre 9% seulement au printemps.

Au bilan, on constate que l'optimisme régresse, avec une perte de quatre points, du printemps à l'automne, quant à la proportion des responsables estimant que leur association est en mesure de remplir leurs missions (62%, contre 58%). Avec ici aussi une rétractation des responsables très optimistes (22% contre 24%) et une augmentation des responsables très pessimistes (11% contre 8%).

On notera aussi que les ressources bénévoles et les moyens financiers ne suffisent pas pour que les associations atteignent leurs objectifs : la proportion des responsables satisfaits quant aux ressources bénévoles baisse de deux points, celle des responsables satisfaits des moyens financiers disponibles se maintient globalement, mais celle de ceux qui estiment atteindre leurs missions, chute de quatre points.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH		
a - Est tout à fait en mesure de remplir ses missions	21%	18%	30%	24%	18%	22%	24%
b - Est à peu près en mesure de remplir ses missions	35%	37%	33%	36%	34%	36%	38%
Globalement en mesure de remplir ses missions	56%	55%	63%	60%	52%	58%	62%
c - Connaît quelques difficultés pour remplir ses missions	26%	32%	28%	32%	36%	30%	29%
d - Rencontre de sérieuses difficultés pour remplir ses missions	17%	12%	7%	8%	10%	11%	8%
Globalement en difficulté pour remplir ses missions	43%	44%	35%	40%	46%	41%	37%
e - Vous n'avez pas de réponse à cette question	1%	1%	2%	0%	1%	1%	1%
Non réponses	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Les différences sont importantes : entre les secteurs des loisirs, affichant une proportion de responsables optimistes de 63%, dont 30% particulièrement affirmatifs, et le secteur social, présentant une proportion d'optimistes limitée à 52%, dont seulement 18% affirmatifs. Au-delà des moyens dont disposent les associations, évoqués lors des deux premières questions, s'ajoute ici la notion des besoins ressentis : avec les difficultés actuelles, la proportion des personnes en attente d'un soutien augmente, et les associations intervenant dans le domaine social sont plus fortement sollicitées.

Se produit alors une sorte d'effet de ciseaux, avec des moyens évoluant plutôt à la baisse, notamment quant aux ressources bénévoles, et des sollicitations plus pressantes : effet qui ne manque pas de préoccuper les responsables concernés.

D - QUELLES SONT LES AMBITIONS ?

Au-delà de la façon dont les responsables estiment que leur association remplit ses missions, avec les résultats que l'on vient d'observer, il était nécessaire de mesurer la dynamique associative, en posant une question sur l'évolution de ces missions : sont-elles maintenues, renforcées, ou réduites d'une année sur l'autre ? Tel est le thème de la question suivante.

Par rapport à l'année antérieure, les missions de votre association : *Une seule réponse.*

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Sont renforcées	23%	17%	11%	15%	19%
b - Sont maintenues	52%	55%	52%	52%	53%
Sous total renforcées ou maintenues	75%	72%	63%	67%	72%
c - Sont réduites par manque de moyens	18%	16%	25%	22%	19%
d - Sont réduites compte tenu de la variation de la demande	4%	8%	3%	4%	3%
e - Sont réduites par choix délibéré des dirigeants	2%	3%	5%	4%	3%
Sous total réduites	24%	27%	33%	30%	25%
f - Vous n'avez pas de réponse à cette question	0%	1%	3%	2%	2%
Non réponses	1%	0%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Est-ce spontanément ou sur insistance de leurs partenaires publics que les associations les plus grandes renforcent leurs missions d'une année sur l'autre, dans la proportion d'un quart ? Cette caractéristique diminue ensuite régulièrement avec la taille de l'association. Il est possible que les plus petites associations n'aient généralement pas vocation à modifier significativement leurs missions à la hausse.

Ces dernières sont en revanche proportionnellement les plus nombreuses à les réduire, essentiellement par manque de moyens (25%), rarement pour tenir compte de la variation de la demande (3%), et un peu plus souvent par choix délibéré des dirigeants (5%).

Au bilan, cette ambition a nettement évolué à la baisse : la proportion des responsables affichant des missions renforcées est passée de 19% à 15%. La proportion des responsables indiquant que ces missions ont été au moins maintenues était de 74% lors de l'enquête du printemps 2008, a légèrement faibli au printemps 2009 (72%), et a lourdement chuté de cinq points, en cet automne 2009 (67%).

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH		
a - Sont renforcées	20%	17%	11%	9%	18%	15%	19%
b - Sont maintenues	47%	47%	57%	60%	49%	52%	53%
Sous total maintenues ou renforcées	67%	64%	68%	69%	67%	67%	72%
c - Sont réduites par manque de moyens	20%	23%	19%	23%	25%	22%	19%
d - Sont réduites compte tenu de la variation de la demande	5%	4%	6%	4%	3%	4%	3%
e - Sont réduites par choix délibéré des dirigeants	5%	4%	4%	4%	3%	4%	3%
Sous total réduites	30%	31%	29%	31%	31%	30%	25%
f - Vous n'avez pas de réponse à cette question	2%	3%	1%	0%	2%	2%	2%
Non réponses	1%	2%	2%	0%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Une différence apparaît, entre les secteurs des loisirs et des sports, dont la proportion de responsables affichant des missions renforcées est brutalement passée de 17% aux environs de 10%, et le secteur de la culture qui semble avoir maintenu son ambition. Le secteur social a perdu quatre points, avec une proportion passée de 22% à 18%.

Lorsque l'on fait le bilan des responsables indiquant que les missions ont été réduites, le critère secteur n'est pas discriminant et les différences ne sont pas significatives. En revanche, les raisons de cette réduction varient assez fortement, très peu en raison de la variation de la demande (3%) ou par décision des dirigeants dans le secteur social, et pour cause, et plus que dans les autres secteurs par manque de moyens (25%).

E - UN PREMIER BILAN DE L'EVOLUTION

A partir de ces quatre premières questions portant sur *l'état de santé* des associations, on peut construire un tableau récapitulatif, présentant le diagnostic en quatre dimensions qu'ont porté les responsables eux-mêmes, depuis le printemps 2008 pris en référence, en passant par le printemps 2009, jusqu'à cet automne.

Pourcentage des réponses positives, à partir des quatre critères proposés

	Rappel printemps 2008	Mars 2009	Novembre 2009
Ressources bénévoles	62%	62%	60%
Ressources financières	60%	57%	58%
Réalisation des missions	64%	62%	58%
Missions renforcées ou maintenues	74%	72%	67%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars 2008 - mars 2009 et novembre 2009.

La proportion des réponses positives relatives aux moyens humains bénévoles et aux moyens financiers baisse faiblement, de l'ordre de deux points depuis le printemps 2008. En revanche, parce qu'au-delà de ces moyens d'autres facteurs entrent en jeu, les opinions positives quant à la réussite des missions ont chuté de six points depuis le printemps 2008, et la proportion des responsables indiquant que les missions de leur association a au moins été maintenue, a chuté de sept points depuis le printemps 2008, dont cinq depuis le printemps 2009.

Parmi les raisons que l'on peut évoquer, citons, en lien avec l'engagement bénévole, les difficultés que les bénévoles eux-mêmes peuvent éprouver ou qu'ils ressentent dans leur famille ou leur entourage, qui peut freiner un peu leur engagement. Citons aussi, quant aux disponibilités financières, et comme on va le voir plus loin, une certaine prudence conduisant à ne pas forcément dépenser les sommes disponibles³².

Enfin, nous avons présenté une analyse détaillée des interactions que l'on peut observer, entre la disponibilité des moyens bénévoles et/ou financiers, et la réussite des missions, d'une part, et l'ambition, d'autre part. Ceci à partir d'une typologie des associations construite sur la base des réponses de leurs responsables, depuis celles qui ne connaissent pas de difficultés particulières (42% environ), jusqu'à celles qui les cumulent (18%). Et nous avons notamment estimé à près de 100 000, le nombre des associations que l'on peut considérer en grande difficulté³³.

II – VOTRE ASSOCIATION FACE A LA CRISE

Cette deuxième partie du questionnaire proposé aux responsables associatifs était introduite de la manière suivante : *La crise financière ébranle l'ensemble du système économique. Ces quelques questions ont pour objet de mesurer les premiers impacts qu'elle peut avoir sur vos activités. Pour une exploitation correcte des résultats, nous insistons sur le fait que les réponses données dans cette section doivent être en lien direct avec la crise économique.*

En dépit de cette précaution, nous ne pouvons garantir que les réponses ont un lien direct et systématique avec la crise, notamment parce que lorsque l'on constate un phénomène, on n'en connaît pas toujours exactement les raisons. Les résultats suivants seront donc considérés comme des tendances, en particulier lorsque les mêmes questions ont été posées au printemps et à l'automne.

A – UN PEU MOINS D'ADHERENTS ?

Le nombre d'adhérents a-t-il diminué lors de la rentrée, par rapport à celui de l'année précédente ?
Une seule réponse

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Oui	27%	32%	34%	32%	29%
b - Non	65%	62%	58%	61%	65%
c - Vous n'avez pas de réponse	8%	6%	8%	7%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

³² Ces constats sont présentés dans la publication *Les associations face à la crise* – juin 2008 – www.recherches-solidarités.org.

³³ *La France associative en mouvement* – Décembre 2008 – LEXTENSO Editions.

La fréquence de la perte des adhérents semble inversement proportionnelle à la taille des associations. La situation s'est dégradée depuis la rentrée associative de septembre 2009.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH		
a - Oui	32%	30%	27%	38%	34%	32%	29%
b - Non	63%	58%	67%	57%	57%	61%	65%
c - Pas de réponse à cette question	4%	11%	6%	5%	8%	6%	6%
Non réponses	1%	1%	0%	0%	1%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Le secteur du sport paraît souffrir un peu plus que les autres, notamment par rapport à celui de la culture et celui des loisirs qui semblent subir un peu moins de turbulences. On notera toutefois la prudence des responsables de la culture, dont 11% préfèrent ne pas répondre, peut-être parce que les adhésions de ce secteur ne se font pas aussi systématiquement à la rentrée de septembre. Et la même prudence dans le secteur social, dans la mesure où la notion d'*adhérent* se substitue souvent à celle de *bénéficiaire*.

B – DES DEMANDES DE FACILITES DE PAIEMENT ?

Les demandes de facilités de paiement des cotisations/adhésions sont-elles plus nombreuses en cette rentrée ? *Une seule réponse*

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Oui	27%	28%	23%	24%	23%
b - Non	51%	58%	58%	57%	58%
c - Pas de réponse à cette question	22%	14%	18%	18%	17%
Non réponses	0%	0%	1%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Redoutable question, notamment lorsque le responsable n'est pas directement en charge du suivi des cotisations et des procédures correspondantes de paiement. Pour autant, un pointage des réponses, selon la fonction des répondants, montre que les écarts ne sont pas très importants, la proportion des secrétaires des bureaux s'avérant un peu au-dessus de la moyenne, celle des trésoriers un peu au-dessous, et celle des présidents se situant sensiblement à la moyenne.

A partir d'une proportion de réponses positives correspondant à un quart environ des responsables, sans changement significatif depuis le printemps 2009, les petites associations paraissent un peu moins touchées par ces demandes de facilités de paiement. Peut-être dans la mesure où les cotisations sont un peu plus modestes.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH		
a - Oui	13%	19%	21%	48%	18%	25%	23%
b - Non	63%	57%	63%	47%	55%	56%	58%
c - Pas de réponse à cette question	24%	22%	16%	5%	26%	18%	17%
Non réponses	0%	2%	0%	0%	1%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Avec prudence quant aux résultats chiffrés eux-mêmes, compte tenu de la nature de la question, mais avec certitude quant aux tendances, on notera que le secteur du sport se distingue très nettement. Ses responsables soulignent, dans une proportion voisine de la moitié, que les demandes de facilités de paiement se sont multipliées lors de la rentrée 2009 : ceci s'explique par le fait que la cotisation – adhésion au club se double d'une prise de licence sportive, obligatoirement précédée d'une visite médicale d'aptitude à la compétition. Le coût global en est donc sérieusement augmenté, par rapport à d'autres pratiques associatives, surtout si dans une même famille cette démarche concerne à la fois un ou plusieurs enfants, ainsi que l'un et/ou l'autre des parents.

On ne note pas d'évolution particulière, entre l'enquête du printemps 2009 et celle de l'automne, quant à la proportion des réponses positives dans chacun des secteurs.

C – DES BENEVOLES PLUS ATTENTIFS AUX FRAIS QU'ILS ENGAGENT POUR L'ASSOCIATION ?

Les bénévoles sont-ils en ce moment plus attentifs aux frais engendrés par leur activité (frais de déplacement, garde d'enfants...) ? *Une seule réponse*

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Oui	53%	63%	50%	53%	50%
b - Non	25%	22%	24%	24%	27%
c - Pas de réponse à cette question	22%	15%	25%	22%	20%
Non réponses	0%	0%	1%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Les responsables des associations moyennes sont proportionnellement les plus nombreux à signaler cette attention portée par les bénévoles aux frais qu'occasionne leur engagement. Globalement, la situation a un peu évolué depuis le printemps 2009.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH		
a - Oui	46%	41%	56%	65%	56%	53%	50%
b - Non	27%	28%	24%	18%	22%	24%	27%
c - Pas de réponse à cette question	25%	31%	20%	16%	20%	22%	20%
Non réponses	2%	0%	0%	1%	2%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Personne ne sera étonné de constater la forte proportion des réponses positives de la part des responsables sportifs, dans la mesure où le bénévole est bien souvent celui ou celle qui contribue au déplacement des équipes sportives, à l'occasion des compétitions. Les frais correspondants sont assez rarement remboursés, notamment à des parents volontaires pour rendre ce service. Le secteur de la culture est moins touché, de ce point de vue, d'une part dans la mesure où les frais engagés sont plus modestes, et d'autre part dans la mesure où les bénévoles concernés se situent plutôt parmi les catégories socioprofessionnelles supérieures.

D – UNE RÉDUCTION DES FINANCEMENTS ?

La crise a-t-elle entraîné pour votre association une réduction des financements ? Une seule réponse

Cette question a été ajoutée lors de l'enquête d'automne, sur proposition du comité d'experts. Nous ne disposons donc pas d'une possibilité de comparaison par rapport à la vague du printemps 2009.

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association (une seule réponse possible) :

	Taille			Ensemble Novembre 2009
	Grande	Moyenne	Petite	
a - Une réduction des financements publics	32%	22%	18%	21%
b - Une réduction des aides venant de partenaires privés (donateurs, entreprises)	10%	15%	10%	11%
c - Les deux à la fois	21%	18%	14%	16%
Sous total des associations soumises à une réduction	63%	55%	42%	48%
d - Votre association n'a observé aucun changement de ce point de vue	26%	23%	27%	26%
e - Votre association n'est pas concernée par cette question	6%	15%	22%	18%
f - Pas de réponse à cette question	5%	6%	7%	7%
Non réponses	0%	1%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009.

Partons de la proportion comparable des répondants, quelle que soit la taille de l'association, pour indiquer qu'il n'y a eu aucun changement quant aux financements de la part de partenaires publics ou privés. Elle est d'un quart environ. Intéressons-nous ensuite aux financements publics : ils ont été réduits pour plus de 30% des grandes associations, et cette proportion se réduit pour se situer au-dessous de 20% pour les petites associations.

Les partenaires privés ont également revu leur soutien, notamment pour les associations moyennes, dont 15% des responsables signalent cette évolution à la baisse. Et au bilan, 63% des grandes associations se disent touchées par une réduction des aides extérieures.

On ne sera pas étonné de constater que les associations sont d'autant plus nombreuses à être aidées qu'elles sont de taille importante. Les responsables des plus grandes indiquent qu'ils ne sont pas concernés par cette question, dans une proportion de 6%, alors que ceux qui dirigent une petite association répondent ainsi dans une proportion de 22%.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre 2009
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH	
a - Une réduction des financements publics	20%	22%	18%	25%	18%	21%
b - Une réduction des aides venant de partenaires privés (donateurs, entreprises)	6%	10%	9%	16%	15%	11%
c - Les deux à la fois	13%	15%	16%	20%	18%	16%
Sous total des associations soumises à une réduction	39%	47%	43%	61%	51%	48%
d - Votre association n'a observé aucun changement de ce point de vue	26%	27%	23%	28%	24%	26%
e - Votre association n'est pas concernée par cette question	24%	17%	28%	6%	15%	18%
f - Pas de réponse à cette question	9%	8%	3%	5%	9%	7%
Non réponses	2%	1%	3%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009.

Les réductions des financements publics ont touché les associations dans une proportion assez comparable, selon les secteurs d'activité, un peu plus pour la culture et le sport. La réduction des financements privés est nettement plus fréquente dans le secteur social, tout comme dans le sport.

De ce fait, la proportion des associations qui ont subi au moins une réduction de ce type de moyens, quand ce n'est pas celle des deux à la fois, est au plus haut parmi les clubs sportifs (61%), ce secteur étant particulièrement exposé puisque seulement 6% de ses responsables se disent non concernés par la question. De son côté, le secteur des loisirs et de l'éducation populaire semble un peu moins touché, notamment dans la mesure où près de 30% de ses responsables indiquent ne pas être concernés par la question.

E – UNE GESTION PLUS PRUDENTE ?

Votre association devra-t-elle construire plus prudemment son prochain budget ? *Une seule réponse*

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Grande	Moyenne	Petite		
a - Oui certainement	68%	57%	43%	50%	43%
b - Oui peut-être	18%	25%	25%	24%	35%
Sous total	86%	82%	68%	74%	78%
c - Probablement pas	5%	9%	15%	12%	12%
d - Non	4%	6%	10%	8%	5%
e - Pas de réponse à cette question	4%	3%	6%	5%	4%
Non réponses	1%	0%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Les enjeux sont d'autant plus importants que l'association est de grande taille : la prudence en est d'autant plus fréquente dans les réponses. Au bilan, la proportion des responsables certains de devoir être très circonspects pour la préparation de leur prochain budget est passée de 43% au printemps – on était assez loin de l'échéance si leur budget est calé sur l'année civile – à 50% en cet automne. Et ce d'autant plus que les informations relatives aux prévisions, n'ont sans doute pas été très favorables, entre les deux enquêtes.

La proportion des responsables parfaitement sereins, de ce point de vue, est très faible, de 4% à 10% selon la taille des associations : chacun se prépare donc à la plus grande vigilance.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre	Rappel Mars 09
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH		
a - Oui certainement	42%	55%	49%	55%	51%	50%	43%
b - Oui peut-être	23%	19%	24%	28%	25%	24%	35%
Sous total	65%	74%	73%	83%	76%	74%	78%
c - Probablement pas	20%	10%	11%	9%	8%	12%	12%
d - Non	8%	10%	11%	6%	7%	8%	5%
e - Pas de réponse à cette question	7%	4%	5%	2%	8%	5%	4%
Non réponses	0%	2%	0%	0%	1%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA mars et novembre 2009.

Logiquement si l'on se réfère aux réponses apportées par les responsables du sport quant à la réduction des soutiens publics et privés qu'ils ont observée, ils sont proportionnellement plus nombreux (83%) que les responsables de tous les autres secteurs, à indiquer qu'ils devront construire très prudemment leur prochain budget.

F – QUELS EFFETS SUR L'EMPLOI ?

Si votre association emploie des salariés, quels sont éventuellement les effets de la crise ? Une seule réponse

Réponses en pourcentage, concernant les associations employeurs

	Employeurs Novembre 2009
a - Elle a dû se résoudre à se séparer d'un salarié ou plusieurs salariés	13%
b - Elle a dû réduire le temps de travail du ou de plusieurs salariés	5%
c - Elle connaît un surcroît de sollicitations mais n'a pas pu créer de nouveau(x) poste(s)	27%
d - Elle n'a pas connu de changements mais il a fallu économiser sur d'autres postes	22%
e - Elle n'a pas rencontré de difficultés particulières de ce point de vue	24%
f - Vous n'avez pas de réponse à cette question	7%
Non réponses	2%
Total	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009.

La crise a manifestement des répercussions sur l'emploi associatif, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, et pour l'année 2008. Vue depuis les associations, ces difficultés sont bien réelles : plus d'un employeur sur 10 a dû se résoudre à se séparer d'un salarié, vraisemblablement davantage en ne renouvelant pas un contrat à durée déterminée. Plus d'une association sur quatre (27%) constate un décalage entre les besoins qui s'expriment et les capacités dont elle dispose pour y répondre. Et au bilan, seulement une association employeur sur quatre (24%), s'est sentie à l'abri de la crise quant à ses effectifs salariés.

Réponses en pourcentage (1), selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité				
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH
a - Elle a dû se résoudre à se séparer d'un salarié ou plusieurs salariés	19%	14%	13%	3%	12%
b - Elle a dû réduire le temps de travail du ou de plusieurs salariés	6%	11%	6%	11%	4%
c - Elle connaît un surcroît de sollicitations mais n'a pas pu créer de nouveau(x) poste(s)	30%	26%	30%	19%	31%
d - Elle n'a pas connu de changements mais il a fallu économiser sur d'autres postes	19%	20%	16%	35%	23%
e - Elle n'a pas rencontré de difficultés particulières de ce point de vue	26%	29%	35%	32%	30%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009. (1) Exclusivement à partir des réponses exprimées.

Le secteur du sport présente cette caractéristique d'employer des éducateurs sportifs, indispensables au fonctionnement des sections, et dont le temps de travail est assez souvent partiel : aussi, compte tenu de ces deux spécificités, les associations sportives ont dû - et ont pu - garder leurs salariés (seulement 3% dans le cas contraire). Pour autant, c'est dans ce secteur que l'on a eu proportionnellement le plus recours à un certain redéploiement des moyens (35%), en économisant sur d'autres postes de dépenses.

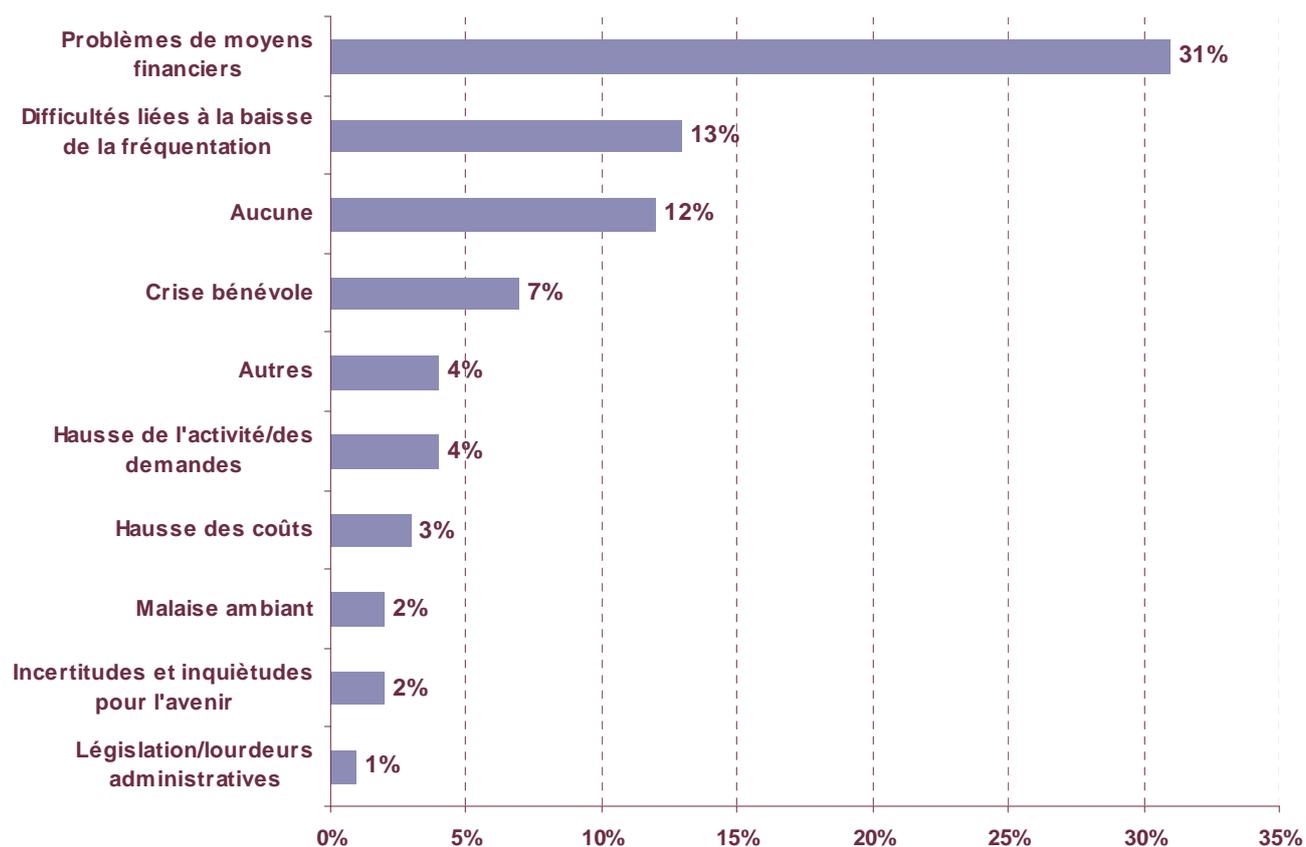
Dans les associations à caractère culturel, compte tenu de la proportion des intermittents, et dans les associations de loisirs, compte tenu du caractère parfois saisonnier de l'activité, la proportion d'associations qui se sont séparées d'un salarié est assez importante (13% à 14%). On peut supposer qu'il s'agissait d'un salarié sous contrat à durée déterminée.

Dans le secteur social, cette proportion est également assez forte, sans que nous disposions spontanément d'explication vraisemblable. Ce secteur se caractérise par une très faible proportion d'associations ayant dû réduire le temps de travail (4%), tant la demande est forte, et par une très forte proportion (31%) d'associations qui auraient voulu créer de nouveaux postes de travail, sans pouvoir le faire, faute de moyens.

G – LIBRE EXPRESSION DES DIFFICULTES RENCONTREES

D'une manière libre, vous pouvez indiquer, le cas échéant, le type de difficultés, directement liées à la crise économique, que vous rencontrez actuellement : Réponse libre en quelques mots

A partir d'un échantillon significatif de 1 793 responsables associatifs interrogés, lors de notre enquête du printemps 2009, plus de 70% d'entre eux ont éprouvé le désir de répondre librement à cette question. Une analyse quantitative et qualitative a été réalisée par Sandrine ALNET³⁴, à partir de ces 1 300 témoignages succincts. Elle illustre les résultats des questions précédentes et apporte quelques précisions sur les difficultés que rencontraient les responsables associatifs au printemps dernier. Difficultés dont on peut supposer qu'elles subsistent encore aujourd'hui, peut-être même de manière plus vive encore, si l'on en juge par les résultats de la nouvelle vague d'enquête.



Sources R&S. Enquête ORA - mars 2009. Le total est supérieur à 100, car les types de difficultés cités par les responsables associatifs étaient parfois divers et ont alors été classés sous plusieurs thèmes.

Parmi ceux qui ont souhaité s'exprimer librement, 12% des responsables ont indiqué qu'ils ne rencontraient aucun problème particulier, mais 88% ont souligné une difficulté particulière – ou plusieurs. Et en tout premier lieu – et de très loin – des soucis de financements.

³⁴ Membre de notre comité d'experts, chargée de cours à l'Université de Lyon

Ces soucis sont exprimés à partir des moyens dont dispose globalement l'association (31%), ou bien au travers des financements qu'elle reçoit (13%). Dans une proportion nettement plus faible (7%), certains responsables semblaient faire un lien entre la crise économique et une crise du bénévolat. Ils mentionnaient alors la difficulté de recruter de nouveaux bénévoles et un certain désengagement de leurs bénévoles, notamment par découragement.

Par ailleurs, certains soulignaient un certain malaise ambiant, et des incertitudes face à l'avenir. Certains responsables se disaient touchés par la hausse de leurs coûts de fonctionnement, et notamment des frais de transport. De nombreux responsables ajoutaient qu'il était trop tôt pour se prononcer et qu'ils avaient tout de même des inquiétudes pour l'avenir (par exemple sur le versement des subventions).

Le tableau suivant montre des nuances suivant la taille des associations.

	Grande	Moyenne	Petite	Ensemble mars 2009
Pas de réponse	25%	25%	27%	28%
Aucune	8%	13%	16%	12%
Problèmes de moyens financiers	43%	33%	25%	31%
Difficultés liées à la baisse de la fréquentation	11%	14%	14%	13%
Crise bénévole	3%	8%	9%	7%
Hausse de l'activité/ des demandes	8%	4%	2%	4%
Hausse des coûts	1%	4%	4%	3%
Malaise ambiant	2%	2%	3%	2%
Incertitudes et inquiétudes pour l'avenir	4%	2%	1%	2%
Législation/lourdeurs administratives	1%	1%	0%	1%
Autres	2%	4%	4%	4%

Sources R&S. Enquête ORA - mars 2009. Le total est supérieur à 100, car les types de difficultés cités par les responsables associatifs étaient parfois divers et ont alors été classés sous plusieurs thèmes.

Les associations de grande taille semblaient plus directement touchées par la réduction des subventions publiques et les problèmes liés aux moyens financiers. Elles font par ailleurs plus souvent face à une augmentation de leur activité. Le manque d'engagement bénévole se faisait surtout sentir dans les petites et moyennes associations qui peuvent moins se reposer sur leurs effectifs salariés moins nombreux voire inexistant, et dépendent souvent entièrement du bénévolat.

Souvent en lien avec la taille, les réponses varient également selon le secteur d'activité de l'association :

	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH	Ensemble mars 2009
Pas de réponse	28%	29%	30%	27%	25%	28%
Aucune	17%	10%	15%	11%	11%	12%
Problèmes de moyens financiers	24%	36%	30%	34%	34%	31%
Difficultés liées à la baisse de la fréquentation	15%	14%	14%	16%	8%	13%
Crise bénévole	7%	5%	4%	7%	8%	7%
Hausse de l'activité/ des demandes	1%	0%	3%	-	11%	4%
Hausse des coûts	4%	3%	2%	5%	2%	3%
Incertitudes et inquiétudes pour l'avenir	1%	3%	1%	2%	3%	2%
Malaise ambiant	3%	1%	4%	2%	2%	2%
Législation/lourdeurs administratives	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Autres	5%	3%	2%	2%	4%	4%

Sources R&S. Enquête ORA - mars 2009. Le total est supérieur à 100, car les types de difficultés cités par les responsables associatifs étaient parfois divers et ont alors été classés sous plusieurs thèmes.

Les problèmes financiers sont partagés par pratiquement tous les secteurs, en ces temps de crise. La réduction des subventions publiques, et dans une moindre mesure des financements privés, se fait sentir partout mais les associations qui exercent dans le secteur sanitaire et social, ou humanitaire, voient en même temps affluer plus de demandes de la part de personnes en difficulté. Elles ont donc plus de mal à remplir leurs missions. De ce fait, certains bénévoles se découragent et ce phénomène est accentué par une difficulté de recrutement de nouveaux bénévoles.

Certaines associations des autres secteurs ressentaient une baisse de leur activité du fait d'une baisse du pouvoir d'achat d'une partie des adhérents et du public. Plusieurs mentionnaient des retards de paiement dans les cotisations et/ou une diminution du nombre d'adhérents.

H – LE PLUS DUR SERAIT-IL A VENIR ?

De ce que vous percevez de la crise actuelle, au sein de votre association, diriez-vous plutôt que :
Une seule réponse

Réponses en pourcentage, selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre 2009
	Grande	Moyenne	Petite	
a - Vous pensez avoir passé les moments les plus difficiles	4%	6%	4%	5%
b - Les moments les plus difficiles vous semblent encore à venir	57%	43%	36%	41%
c - Vous pensez actuellement être dans les moments les plus difficiles	13%	17%	12%	13%
d - Vous n'avez quasiment pas ressenti ses effets	15%	22%	24%	22%
e - Vous n'avez pas de réponse à cette question	11%	10%	20%	16%
Non réponses	0%	2%	4%	3%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009.

Manifestement, les responsables associatifs sont sur le qui-vive : une très faible proportion d'entre eux pensent avoir passé les moments les plus difficiles, et une forte proportion estiment que le plus dur est à venir, proportion d'autant plus importante que l'association est de grande taille (57% dans les plus grandes). Le critère taille joue dans le même sens, lorsque l'on fait masse de ceux qui n'ont pas ressenti d'effets particuliers ou qui n'ont pas véritablement de réponse à la question : depuis 26% dans les grandes associations, jusqu'à 44% des responsables des plus petites associations.

Au bilan, en cet automne 2009, et bien que certains commentaires annoncent une possible et imminente sortie de crise, les responsables associatifs doutent, et en tout cas craignent certains effets retard pour leurs organismes : 13% d'entre eux pensent être aujourd'hui dans les moments les plus difficiles, et 41% d'entre eux estiment que ceux-ci sont encore à venir.

Réponses en pourcentage, selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre 2009
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH	
a - Vous pensez avoir passé les moments les plus difficiles	3%	8%	3%	4%	6%	5%
b - Les moments les plus difficiles vous semblent encore à venir	35%	37%	38%	47%	48%	41%
c - Vous pensez actuellement être dans les moments les plus difficiles	13%	15%	12%	15%	12%	13%
d - Vous n'avez quasiment pas ressenti ses effets	19%	24%	29%	20%	19%	22%
e - Vous n'avez pas de réponse à cette question	26%	14%	16%	11%	12%	16%
Non réponses	4%	2%	2%	3%	3%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009.

Les secteurs de la culture et des loisirs semblent un peu épargnés : respectivement 38% et 45% de leurs responsables indiquent n'avoir pas ressenti d'effets particuliers ou n'estiment pas devoir répondre à la question. A contrario, ces proportions sont identiques, à 31% dans les secteurs du sport et du social. Et on note la même tendance quant à la proportion des responsables qui tendent le dos, estimant que le plus difficile est devant eux : un peu moins de 40% dans la culture et les loisirs, pour 47% dans le sport et 48% dans le secteur social.

I – AU BILAN : QUEL IMPACT SUR LES ASSOCIATIONS ?

Enfin, concernant le fonctionnement de votre association, vous diriez que la crise économique a eu un impact ... *Une seule réponse*

Cette question, ajoutée lors de l'enquête d'automne, avait pour objectif de dépasser les effets ressentis, abordés dans la question précédente. Elle a permis aux responsables associatifs de se projeter sur l'avenir, et d'imaginer si la crise économique pouvait avoir un certain impact pour demain.

Selon la taille de l'association

	Taille			Ensemble Novembre 2009
	Grande	Moyenne	Petite	
a - A un fort impact	25%	22%	19%	21%
b - A un impact limité	44%	48%	38%	41%
Sous total	69%	70%	57%	62%
c – N'a aucun impact	7%	12%	20%	16%
d – N'a pas encore d'impact mais vous avez des inquiétudes pour l'avenir	20%	15%	17%	17%
e - Vous n'avez pas de réponse à cette question	3%	3%	5%	4%
Non réponses	1%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009

Comme lors de la présentation des résultats précédents, la taille des associations joue beaucoup : plus elles sont de grande taille et plus elles sont nombreuses à avoir ressenti un fort impact et moins elles sont nombreuses à n'avoir ressenti aucun impact.

On observera la prudence de pronostic, assez bien partagée (entre 15% et 20% sans corrélation avec la taille des organismes) par tous les responsables : ce n'est pas parce qu'ils n'ont encore ressenti aucun impact qu'ils sont sereins pour demain.

Selon le secteur d'activité de l'association

	Secteur d'activité					Ensemble Novembre 2009
	Autres	Culture	LJEP	Sport	SSH	
a - A un fort impact	17%	23%	19%	20%	28%	21%
b - A un impact limité	39%	43%	37%	44%	40%	41%
Sous total	56%	66%	56%	64%	68%	62%
c – N'a aucun impact	16%	15%	22%	16%	10%	16%
d – N'a pas encore d'impact mais vous avez des inquiétudes pour l'avenir	19%	13%	21%	17%	16%	17%
e - Pas de réponse à cette question	8%	5%	1%	3%	4%	4%
Non réponses	1%	1%	0%	0%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources R&S. Enquêtes ORA - novembre 2009

L'impact ressenti est au plus fort dans le domaine de la culture et dans le secteur social. Les craintes pour l'avenir sont proportionnellement au plus haut dans le secteur des loisirs et de l'éducation populaire, au plus bas aujourd'hui quant à l'impact ressenti.

ANNEXES

DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DES INSCRIPTIONS AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS NOUVELLES

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DE L'EMPLOI

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la nouvelle Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES CONCERNANT L'EMPLOI

○ Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

○ La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ Le secteur concurrentiel³⁵ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

○ Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Cette même démarche est utilisée pour quatre trimestres, lorsque l'on veut exprimer le salaire moyen annuel.

○ Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

³⁵ Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médico social (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes).

Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.³⁶

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Hébergement médico social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités récréatives et de loisirs	9321Z et 9329Z
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
Recherche - Développement scientifique	Toute la division 72
Agriculture, élevage, chasse pêche	Divisions 01 - 02 - 03
Autres activités	
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	code 9499Z

³⁶ La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.

- Les données corrigées des variations saisonnières correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).
- Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.
- Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

CLASSEMENT DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS : LES MARGES DE PROGRESSION

1 - LE CONSTAT GENERAL :

A partir de sources différentes, le bilan global annuel présenté par l'INSEE et le bilan présenté par Recherches & Solidarités, à partir des données ACOSS-URSSAF et MSA, concordent. Le classement des associations s'appuie sur deux nomenclatures différentes : les bilans annuels CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) reposent sur la nomenclature économique de synthèse (NES) selon 16 postes ; ceux de Recherches & Solidarités, sur la nomenclature d'activité française (NAF), révisée au 1^{er} janvier 2008, plus détaillée et permettant une analyse plus proche de la réalité associative.

2 - DE LARGES ZONES D'OMBRE :

En application de la nomenclature d'activités, plus de 45.000 associations employeurs (25% environ du total) se situent dans une sorte de fourre-tout (code d'activité 913 E – *associations non classées ailleurs*, devenu au 1^{er} janvier 2008 le code 9499Z - *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire*). Ces employeurs représentent environ 14% de l'emploi et de la masse salariale associative : ce sont en effet des employeurs de plus petite taille que la moyenne générale (5 salariés contre presque 10).

Ces données n'ont pratiquement pas varié entre 2000 et 2008, et les associations sous régime agricole sont proportionnellement moins nombreuses dans ce cas : 15% des établissements et un peu plus de 8% du nombre des salariés et de la masse salariale. Faute de mieux, dans le classement NES utilisé par l'INSEE, ces employeurs se trouvent dans la rubrique « *administration* ».

D'une manière identique, quoique moins gênante, le secteur sanitaire et social voit nombre de ses établissements classés dans une rubrique intitulée « *action sociale sans hébergement, non classé ailleurs* ». L'UNIOPSS, légitimement préoccupée de cette situation, observera sans doute avec plaisir une amélioration très significative intervenue au 1^{er} janvier 2008, par le seul fait d'un classement plus fin : la proportion des établissements concernés est passée de 36% à moins de 29% du total sanitaire et social, et celle des salariés a chuté de 22,5% à seulement 15%.

Ces zones d'ombre constituent un obstacle à la ventilation la plus significative des employeurs associatifs, et de surcroît, les groupes associatifs ne sont pas évalués à leur juste poids.

3 - LES MARGES DE PROGRESSION

Parmi les 45.000 associations concernées, les 2.000 plus importantes représentent environ 100.000 salariés, soit près de la moitié de l'emploi non classé. Une observation très fine de ces associations employeurs a montré que 60% environ pourraient être reclassées sans grandes difficultés. Un travail de reclassement sur ces seules associations, importantes et le plus souvent en réseau, permettrait de réduire la proportion de salariés non classés de 14% aux alentours de 10%.

Une observation des 500 plus petites associations concernées a montré que 40% d'entre elles pourraient également être reclassées. Dès lors, un reclassement général permettrait de réduire, en moyenne, de moitié le nombre des employeurs concernés, dont la proportion passerait de 25% à 13%, et surtout la proportion du nombre de salariés correspondant, qui passerait de 14% aux alentours de 7%, soit un résiduel statistiquement acceptable.

Ce résiduel est d'autant plus acceptable qu'il convient de laisser aux employeurs qui le souhaitent la faculté de demeurer sans affectation précise, dans la mesure où ils souhaitent affirmer leur polyvalence, notamment en milieu rural, dans lequel les associations ont souvent plusieurs objets (sport, culture, loisirs, éducation...).

Par ailleurs, une observation selon les 14 régions INSEE en charge de l'immatriculation des établissements nouveaux – et de l'attribution d'un code d'activité - montre que la proportion des associations non classées ailleurs est assez homogène, au sein d'un même territoire, entre les différents départements, en prenant pour indicateur la proportion de la masse salariale concernée. Mais elle varie très significativement d'un territoire à l'autre, autour de la valeur moyenne de 14%

Dans la région INSEE Pays de la Loire, couvrant à la fois les Pays de la Loire et la Bretagne, tous les départements bretons se situent au-dessous de 8%, soit sensiblement à l'objectif visé. Dans la région INSEE Aquitaine, sept départements sur 11 se situent au maximum à 7%. Dans la région Midi-Pyrénées, neuf départements sur 15 se situent au-dessous de 10%. A l'inverse, la proportion de la masse salariale NCA peut dépasser largement 20% dans certaines régions INSEE.

Cette variation de 1 à 4, sans raisons particulières liées à la typologie associative, traduit une pratique différente selon les équipes, et un objectif d'égalisation par le haut, sur les régions dans lesquelles cette proportion est la plus faible, n'est donc pas inaccessible.

Il serait du reste utile qu'une sorte de vade-mecum soit préparé et rédigé, notamment à partir de la typologie observée parmi les employeurs aujourd'hui mal classés, à l'intention des personnes concernés par cette démarche d'affectation au sein des directions INSEE.

4 - UN VERITABLE PROJET A CONSTRUIRE

Compte tenu de sa mobilisation et de son expérience acquise sur le sujet, le réseau Recherches & Solidarités est prêt à poursuivre la réflexion, notamment en lien avec une expérience en cours dans la région Lorraine (ACOSS-URSSAF et INSEE).

Dans cette démarche, l'implication de la CPCA, en lien avec ses réseaux adhérents, est indispensable, à la fois pour donner des avis techniques, et pour inciter les responsables associatifs à se préoccuper de leur classement actuel.

CONTACTS

Partenariats et projets de recherches : jacques.malet@recherches-solidarites.org
cecile.bazin@recherches-solidarites.org

Panoramas régionaux et départementaux : iwanig@iwanig.org

Adhésions, relations presse : marie.duros@recherches-solidarites.org

www.recherches-solidarites.org



Le Groupe Macif, assureur des associations et des bénévoles.

S'investir dans une action citoyenne et altruiste au cœur d'une association répond aux valeurs d'engagement et de solidarité qui animent le Groupe Macif.

Le Groupe Macif a donc créé des contrats d'assurance pour les associations et pour les bénévoles. Renseignez-vous auprès d'un de nos conseillers qui est à votre écoute dans l'un des 530 points d'accueil Macif.

Liste des points d'accueil sur www.macif.fr

Vous vous investissez à fond dans votre association.

La Caisse d'Épargne vous aide dans sa gestion et son développement.

Déjà 230 000 associations clientes.

Partenaire historique du monde associatif, nous connaissons bien vos enjeux et vos besoins, c'est pourquoi 230 000 associations nous font déjà confiance. Au travers de nos 4 300 agences en France, nos Conseillers sont à votre service pour vous accompagner au quotidien.

Un forfait qui simplifie votre quotidien et rémunère votre compte courant.

Conçu pour les associations, le forfait Associatis Essentiel est un service bancaire complet. Il vous permet de vous consacrer à l'essentiel en facilitant et en sécurisant la gestion quotidienne de votre compte, notamment grâce au suivi de vos opérations sur internet et aux assurances⁽¹⁾ incluses. Le plus Caisse d'Épargne : **le compte courant de votre association est rémunéré dès le 1^{er} euro.**

Le Livret A "Association", un levier pour vos projets.

Souplesse, sécurité, performance : avec le Livret A "Association", vous profitez de tous les avantages du Livret A. En tant qu'organisme à but non lucratif, vous pouvez placer jusqu'à 76 500 € rémunérés à 4%⁽²⁾ et nets d'impôts. En complément, nous vous proposons une gamme d'OPCVM monétaires, sans droits d'entrée ni frais de sortie et dont la fiscalité est privilégiée.

Un accès permanent à des informations dédiées aux associations.

Grâce à notre site internet www.associatis.com⁽³⁾, vous accédez gratuitement à une sélection d'articles d'actualité et de dossiers pratiques répondant à vos problématiques juridiques, fiscales et sociales, aux niveaux français et européens. Notre collection de guides conseils complètent ces informations.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller Caisse d'Épargne ou rendez-vous sur www.caisse-epargne.fr⁽³⁾



CAISSE D'ÉPARGNE

(1) Contrats d'assurances de GCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Distribués par votre Caisse d'Épargne Intermédiaire en assurances. (2) Taux en vigueur au 01/08/2008. (3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.